

COMPTE RENDU



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

28 avril - 10 septembre 2010

www.debatpublic-eolien-en-mer.org

SOMMAIRE

SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS

Le journal du débat n°3	4
1. LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU DÉBAT PUBLIC	11
1.1 Un débat suivi et argumenté, passionné et chargé d'émotion	12
1.2 Un contexte de débat critiqué, marqué par les incertitudes sur le calendrier, le cadre législatif, le nombre et la localisation de projets éoliens potentiels	13
1.3 Controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française	14
1.3.1 La contribution contestée de l'éolien à la réduction des gaz à effet de serre	14
1.3.2 Un surcoût logique pour les uns, injuste pour les autres	15
1.3.3 L'éolien serait acceptable en substitution à des énergies polluantes, mais pas en addition à des fins d'exportation.	16
1.3.4 De la construction au démantèlement, des craintes sur d'éventuels coûts énergétiques et environnementaux cachés	16
1.3.5 Des réticences à confier à un opérateur privé un projet d'intérêt général, des appels à un meilleur ancrage du projet dans son territoire	17
1.4 La plus grande partie des pêcheurs est opposée au projet et pose des conditions si celui-ci devait malgré tout se réaliser	18
1.4.1 Crainte d'une menace sur l'activité par la réduction des zones de pêche	18
1.4.2 La sécurité des usagers de la mer, un élément majeur du débat	19
1.5 L'impact paysager, objet de vifs échanges entre des positions personnelles très affirmées	20
1.5.1 Pour de nombreux participants, la mer ne doit pas devenir un paysage industriel	21
1.5.2 Visibilité nocturne : crainte d'une pollution lumineuse inacceptable et demande d'une réglementation modérée	21
1.6 Emploi et formation, l'attente de retombées locales avant tout	22
1.6.1 Des garanties demandées pour un réel développement d'une filière et d'emplois locaux	22
1.6.2 Ne pas oublier les emplois détruits, déclarent d'autres participants	22
1.6.3 Taxe spécifique : des imprécisions qui soulèvent des inquiétudes	23
1.7 Impacts sur les écosystèmes : critiques sur les études présentées et demande d'élaboration conjointe de nouveaux protocoles avec les professionnels	24
1.8 Tourisme, immobilier et loisirs, entre craintes et opportunités	25
1.8.1 Baisse d'activité ou nouvel élan touristique ?	25
1.8.2 La peur d'une baisse de l'immobilier	25
1.9 Les propositions du maître d'ouvrage	26
1.10 Les opinions des différentes catégories d'acteurs	26
1.10.1 La plus grande partie des pêcheurs inquiets et souvent opposés au projet.	26
1.10.2 Les acteurs socio-économiques : un projet jugé porteur de développement et d'emplois	26
1.10.3 Les collectivités territoriales : des positions variées	26
1.10.4 Les associations : soutien des énergies renouvelables pour les unes, préservation du paysage et du cadre de vie pour les autres	27

2. LES ENSEIGNEMENTS PAR MODE DE PARTICIPATION	29
2.1 Enseignements de chacune des 12 réunions publiques	30
2.2 Enseignements des 6 espaces de discussion en ligne	56
2.2.1 Projet des deux côtes	56
2.2.2 Énergie éolienne en mer	57
2.2.3 Pêche et autres professions de la mer	59
2.2.4 Emplois et formation	60
2.2.5 Faune et flore	60
2.2.6 Paysages, tourisme et loisirs de mer	61
2.2.7 Le débat public et son déroulement	62
2.3 Enseignements des 31 cahiers d'acteurs	62
2.3.1 Environnement, économie, formation : les arguments (et les conditions) des partisans du projet « Large »	62
2.3.2 Pour ses détracteurs, un projet non nécessaire menaçant la pêche et le territoire	63
2.4 Enseignements des 9 contributions	63
2.4 Analyse des 174 questions-réponses	64
3. L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC	67
3.1 La saisine et la décision de la Commission nationale du débat public	68
3.2 La préparation du débat	68
3.2.1 L'organisation de la Commission particulière	68
3.2.2 La préparation du débat avec le maître d'ouvrage	69
3.2.3 La préparation du débat avec les acteurs	69
3.2.4 La consultation du grand public sur internet en amont du débat	69
3.2.5 La définition des modalités du débat	70
3.2.6 Un voyage d'études sur les parcs Horns Rev au Danemark	70
3.2.7 Les relations avec le débat public sur l'EPR de Penly	70
3.3 Le dispositif de communication sur le débat	71
3.3.1 Diffusion de l'information	71
3.3.2 Relations avec la presse	72
3.4 La participation au débat	74
3.4.1 Les réunions publiques	74
3.4.2 Le site internet	75
3.4.3 Articulation du site avec les réunions publiques, captations et retransmissions vidéo	75
3.4.4 Les espaces de discussion	76
3.4.5 La publication d'avis au format vidéo	76
3.4.6 Les cahiers d'acteurs et les contributions	76
3.4.7 Le système questions-réponses	76
3.4.8 Le budget du débat public	77

ANNEXES

1. SAISINE ET DÉCISIONS DE LA CNDP	82
1.a. Lettre de saisine de La Compagnie du Vent	82
1.b. Décisions de la CNDP	83
1.b.1 Organisation du débat et nomination du président de la CPDP	83
1.b.2 Nomination des membres de la CPDP	85
1.b.3 Prolongation du délai de présentation du dossier du débat	86
1.b.4 Décision sur le dossier du débat, les dates et les modalités d'organisation du débat public	87
1.b.5 Décision de la CNDP d'attirer l'attention du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer sur l'opportunité d'organiser un débat public sur chaque façade maritime	88
2. LA PRÉPARATION DU DÉBAT	89
2.a. Liste des acteurs rencontrés pendant la préparation du débat	89
2.b. Synthèse de la consultation sur internet en amont du débat	91
2.c. Modalités d'organisation approuvées par la CNDP le 15 avril 2010	93
3. LES ÉLÉMENTS DE LA COMPAGNIE DU VENT	95
3.a. Estimation par La Compagnie du Vent de la répartition de la taxe spécifique entre les différentes communes concernées	95
3.b. Propositions à mi-débat	96
3.c. Propositions en fin de débat	96
4. RÉCAPITULATIF DES CAHIERS D'ACTEURS ET CONTRIBUTIONS	98
4.a. Liste des cahiers d'acteurs	98
4.b. Liste des contributions et délibérations	99

LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

Édito

Le débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes vient de se terminer. Ce fut un débat riche et passionné.

Riche d'arguments et de points de vue différents.

Passionné car le projet touche à la vie quotidienne des habitants de la région, à leur lien avec leurs métiers et leur territoire ainsi qu'à leur responsabilité de citoyen.

Cependant, même si les émotions étaient présentes, les voix sont restées posées la plupart du temps et les passions contenues. Globalement, les participants se sont écoutés, même s'ils sont souvent restés sur leurs positions.

A cet égard, la Commission particulière de débat public tient à remercier tous les participants à ce débat pour leur implication et le respect des autres dont, le plus souvent, ils ont su faire preuve.

La CPDP tient à remercier également les maires des 10 communes qui nous ont accueillis et qui, quelle que soit leur opinion vis-à-vis du projet, ont fait le jeu de la démocratie. Grâce à eux, la dignité et la bonne tenue ont prévalu.

Ce débat n'a pas permis de lever tous les doutes et certaines zones d'ombre demeurent : c'est le cas en particulier du nombre de projets éoliens susceptibles de s'implanter, de la taxe sur l'éolien en mer, des réelles retombées en termes d'emploi, de l'impact potentiel d'un tel projet sur le milieu sous-marin, sur l'immobilier, sur le trait de côte... Mais il a eu le mérite, comme l'ont souligné plusieurs membres du public, d'apporter des éclaircissements sur de nombreux sujets et de permettre à un grand nombre de gens – 6 000 participants, dont 1 800 en réunion et 4 200 sur internet – d'exprimer leur opinion.

Enfin, nous tenons à remercier La Compagnie du Vent : en effet, même si elle était contrainte de saisir la Commission nationale du débat public, elle a, elle aussi, joué le jeu de la démocratie : elle a écouté et ne s'est pas dérobée aux questions. Ses explications n'ont pas convaincu tout le monde, ses démonstrations n'ont pas plu à tout le monde, elle n'en a pas moins défendu son projet et accepté le dialogue.

La CPDP regrette que le MEEDDM n'ait pas lancé un débat public plus global sur l'éolien en mer sur chaque façade maritime, comme l'avait recommandé la CNDP le 2 juin dernier. La Commission a cependant pu présenter les enseignements du débat au Ministère : nous avons insisté pour que les conditions et les attentes du public soient intégrés dans les critères des futurs appels d'offres.

Philippe Marzolf

Président de la Commission particulière du débat public

LE DÉBAT EN CHIFFRES

12 réunions publiques

6 000 participants

33 000 visites du site internet

31 cahiers d'acteurs

9 contributions

3 délibérations de collectivités
territoriales

325 avis et commentaires au sein
des espaces de discussions,
dont 30 en vidéo

174 questions posées

La Commission particulière du débat public et la Commission nationale du débat public rendent leur compte rendu et leur bilan publics le 19 octobre 2010.

La Compagnie du Vent dispose ensuite de trois mois pour faire connaître les suites qu'elle compte donner au projet : soit poursuivre le projet en l'état, soit y apporter des modifications, soit encore l'abandonner.

Un contexte du débat critiqué, marqué par les incertitudes sur le calendrier, le cadre législatif, le nombre et la localisation de projets éoliens potentiels

Le périmètre du débat public, par définition relatif à un projet précis et non à un schéma général d'implantation de parcs éoliens, a entraîné de nombreuses interrogations sur la pertinence du débat et fait naître une série d'arguments opposés au projet des deux côtes.

Une inquiétude en effet partagée par de nombreux acteurs de la pêche et de participants préoccupés par la question du paysage porte sur le fort développement de l'éolien en mer, dont le projet des deux côtes ne serait qu'un précurseur. Avant fin 2010, le MEEDDM (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) lance ainsi des appels d'offres portant sur les zones récemment définies comme propices au développement de l'éolien. De ce fait, une partie des facteurs d'hostilité au projet tient à la crainte d'une multiplication de parcs éoliens face à l'ensemble du littoral de la Manche.

Pour certains, le périmètre du présent débat public devait donc être remis en question, au motif qu'il n'y aurait pas de sens à prendre comme base de discussion un parc de 140 éoliennes sur 72 km²,

sans mentionner la perspective d'implantation future d'autres parcs dans des zones voisines. Pour autant d'autres acteurs, plutôt favorables à l'éolien en mer, ont souligné que le débat public, malgré ses imperfections, a représenté une occasion concrète de traiter publiquement le sujet et d'apporter des arguments, dont chaque acteur devait se saisir pleinement.

Sur le fond, la commission particulière du débat public a rappelé que la solution idéale à ce problème aurait résidé dans la saisine de la CNDP par le MEEDDM sur la problématique générale du développement éolien sur chaque façade maritime. La CNDP a soutenu la position de la Commission particulière en recommandant officiellement au ministère, lors de la séance du 2 juin 2010, d'envisager une concertation globale.

La fin du débat a par ailleurs vu émerger un appel à suspendre le projet dans l'attente de la réalisation du parc marin des trois estuaires, dont le mode de gouvernance partagée serait le mieux à même d'aboutir à une réflexion conciliant les divers usages de la mer.

Controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française

Pour les promoteurs de cette technologie, la pertinence de l'éolien en mer se justifie avant tout par un régime des vents plus régulier et plus fort qu'à terre. De ce point de vue, la Manche est une des zones françaises les plus favorables pour l'implantation des 6 000 MW désignés comme l'objectif du Grenelle de l'environnement. La technique est relativement performante, même si des gains peuvent encore être atteints en matière de captation de l'énergie. Le rendement réel des éoliennes et leur capacité à répondre à la demande d'une manière fiable, compte tenu de l'intermittence du vent, a été mise en question par certains participants.

La contribution de l'énergie éolienne à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en France a été contestée, dans la mesure où l'électricité française est avant tout d'origine nucléaire et donc non productrice de CO₂. Les opposants au projet regrettent que l'énergie éolienne ne soit pas envisagée en substitution des énergies polluantes, mais en addition et affirment que le développement de l'éolien ne réduira en rien le recours au nucléaire. Ils insistent aussi sur ce qu'ils estiment représenter des coûts cachés de l'éolien, dus notamment à la fabrication et au transport des installations mais aussi à la crainte que le parc, une fois arrivé en fin de vie, ne soit pas démantelé correctement. Certains, en revanche, ont estimé que ces arguments devaient également s'appliquer au nucléaire, avec des impacts potentiels sans commune mesure. Une controverse s'est enfin établie sur le fait que l'éolien ne puisse pas être mis en œuvre sans adjonction

de sources d'électricité thermiques, ce qu'a démenti RTE dans la situation d'un parc éolien national inférieur à 20 000 MW.

Le surcoût de l'éolien (comme de toute source d'énergie innovante) par rapport aux sources déjà établies a également fait l'objet de discussions, des détracteurs de cette technologie jugeant que le consommateur en paie un prix excessif. Ce surcoût leur semble d'autant plus injuste que l'énergie produite ne se substituerait pas à des sources polluantes mais serait exportée, au bénéfice exclusif d'un opérateur privé. Pour ces opposants au projet, la production électrique en France étant déjà excédentaire, il n'y a pas lieu de se précipiter ; il serait au contraire opportun d'attendre l'émergence de nouvelles technologies (éoliennes flottantes, hydroliennes...) qui permettraient des implantations moins impactantes pour les activités professionnelles de la mer comme pour les paysages.

Partisans comme opposants au projet ont exprimé, certes avec des nuances importantes, leur préoccupation conjointe de l'intérêt des régions dans l'implantation du projet ; ils ont également rappelé leur souci de la maîtrise des consommations énergétiques. Parmi les participants s'étant déclaré favorable, un certain nombre a ainsi exprimé son souhait qu'un tel projet soit pleinement ancré dans son territoire, dont il doit associer étroitement les collectivités et les citoyens. En outre, de nombreuses craintes se sont exprimées de voir un opérateur privé intervenir dans la production de l'énergie, domaine d'intérêt général.



La plus grande partie des pêcheurs est opposée au projet et pose des conditions si celui-ci devait malgré tout se réaliser

Le monde de la pêche a été la source d'une grande mobilisation au cours du débat, la majorité du temps en opposition au projet. Celui-ci suscite en effet de fortes inquiétudes quant à ses impacts potentiels sur la pêche, voire des craintes quant à la survie de cette activité emblématique du Tréport.

La suppression d'une zone de pêche au chalut de 72 km² (ce qui représente, selon La Compagnie du Vent, 5 % du territoire de pêche), les risques sur la sécurité induits notamment par la perturbation des équipements électro-magnétiques ainsi que le bouleversement des zones de frayères et de migrations représentent les principales sources d'inquiétude exprimées. A noter que les pêcheurs ont été rejoints sur la question de la sécurité par d'autres opposants au projet, qui ont pointé d'une part les conséquences potentielles d'une collision de navires sur les mâts d'éoliennes en raison notamment du nombre important de navires dans le rail (mise en danger de vies humaines, marée noire, répercussions sur la centrale nucléaire de Penly...) et d'autre part la présence de mines datant de la seconde guerre mondiale.

Les comités locaux et régionaux des pêches, ainsi que des professionnels à titre individuel, ont donc soumis au débat public plusieurs contributions et cahiers d'acteurs affirmant leur opposition au projet. Certains pêcheurs ont participé au voyage d'études au Danemark organisé par la CPDP, où ils ont pu dialoguer avec des pêcheurs locaux sur l'impact de l'implantation d'un parc éolien sur leur activité. Cependant, ils estiment que cet échange a révélé que la situation au Danemark n'était pas transposable à la Manche : en effet, les types de pêche (part prépondérante de la pêche minotière

au Danemark), la taille des navires (bien plus petits au Tréport) et les conditions de navigabilité (contraintes par le rail en Manche) diffèrent sensiblement.

L'opposition des pêcheurs les a amenés à dresser une liste de conditions qui devraient selon eux s'appliquer au maître d'ouvrage si malgré tout le projet venait à leur être imposé. Ces conditions portent aussi bien sur la gouvernance future du parc que sur son aménagement, les modalités des études d'impact préalables et de leur suivi ou encore les compensations financières.

La Compagnie du Vent a indiqué que certaines de ces questions ne relevaient pas de sa compétence directe, concernant par exemple les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc, qui sont du ressort d'une Grande commission nautique. De même, les exigences liées aux quotas et à la taxe s'adressent surtout aux pouvoirs publics. Sur les autres points (concertation sur l'implantation du parc et sa forme, mise en place d'un Groupement d'Intérêt Scientifique pour la gestion du parc, poursuite d'études d'impact en collaboration avec les professionnels...), elle s'est déclarée ouverte aux suggestions et prête à collaborer.

En fin de débat, le maître d'ouvrage a par ailleurs présenté une nouvelle configuration du projet, qui permettrait selon lui de pêcher au chalut à l'intérieur du parc. Les pêcheurs ayant participé à la réunion de clôture ont toutefois manifesté leur scepticisme quant à cette proposition, voire l'ont contestée.

L'impact paysager, objet de vifs échanges entre des positions personnelles très affirmées

L'impact du projet des deux côtes sur le paysage littoral est sans doute l'une des questions les plus complexes soulevées au cours de ce débat public, compte tenu à la fois de ses nombreux aspects subjectifs et ses enjeux pour les riverains, pour qui le paysage fait partie du patrimoine de la région. Ce sujet a donc représenté le support d'oppositions au projet parmi les plus résolues mais qui n'ont pas elles-mêmes fait consensus chez les participants.

En premier lieu, la visibilité réelle des éoliennes a été diversement appréciée. S'appuyant sur ses photomontages (d'ailleurs contestés tout au long du débat), la Compagnie du Vent a estimé que ces installations vues de la côte ne paraîtraient guère plus grandes que des allumettes de 1 cm placées à 1 m de l'œil, occupant en outre un secteur limité de l'horizon. Au contraire, ont rétorqué plusieurs participants, par temps clair et à une telle distance (14 km), la visibilité des éoliennes est importante. Ce sentiment est confirmé par certains des participants au voyage d'études des parcs danois. Lors de la réunion de clôture, La Compagnie du Vent a proposé un recul du parc d'environ un kilomètre et des modifications d'agencement, sans modifier les positions de chacun.

Outre le débat sur la visibilité ou non des équipements, une discussion s'est également engagée sur le caractère néfaste ou non de cette visibilité sur le paysage. Les opposants au projet se sont ainsi insurgés de l'arrivée de tels équipements industriels dans un paysage naturel d'une exceptionnelle beauté. Pour les partisans du projet, la laideur des éoliennes est subjective – certains y voient même des œuvres d'art – qui plus est si on les compare aux centrales nucléaires. D'autres ont souligné que la modification des paysages par des activités industrielles (comme le chemin de fer) a de tout temps été la source de fortes oppositions. Néanmoins, des habitants déplorent la perspective de voir la mer, qu'ils considèrent comme un espace naturel à préserver, devenir elle aussi un paysage industriel.

La visibilité nocturne des éoliennes a enfin fait l'objet de discussions difficiles, la lutte contre la pollution lumineuse devant composer avec les exigences de la sécurité aérienne. Si pour certains opposants des clignotements incessants à 14 km des côtes sont intolérables (d'aucuns ont ainsi évoqué des « guirlandes de Noël »), d'autres participants préfèrent émettre des recommandations propres à limiter les nuisances.

Impacts sur les écosystèmes : critiques sur les études présentées et demande d'élaboration conjointe de nouveaux protocoles avec les professionnels

Les études présentées par La Compagnie du Vent en matière d'impacts sur la faune et la flore ont été remises en question tout au long du débat public par plusieurs spécialistes, des associations, des chasseurs et des pêcheurs. Les questions ornithologiques notamment ont fait l'objet d'échanges critiques : si un faible impact sur les oiseaux a été relevé au cours des études citées par le maître d'ouvrage, les méthodes utilisées pour ces observations ont été souvent décriées pour leurs insuffisances.

Dès lors, La Compagnie du Vent s'est engagée à mener des études complémentaires approfondies, dont les protocoles seront élaborés conjointement avec les professionnels. Cette proposition n'a pas rassuré les chasseurs et associations de chasse, qui jugent le projet inacceptable face à de telles incertitudes.

A ce sujet également, comme pour les impacts sur la pêche et les paysages, certains participants demandent de considérer non pas le parc isolément, mais un ensemble de parcs éoliens qui pourrait représenter un « mur » néfaste aux oiseaux. Ainsi, le détournement des trajectoires de migrations serait un impact plus dommageable que la mortalité elle-même.

Par ailleurs, les impacts d'un parc éolien sur le milieu sous-marin ont été évoqués, parmi lesquels le panache turbide né des travaux représente le principal risque de dommage, même si sa durée et son ampleur seraient à nuancer. Au sujet de l'enrochement, des experts notent que si un développement de certaines espèces

peut bien en être attendu, un tel accroissement de matière organique peut en retour perturber d'autres espèces de poissons.

Enfin, la crainte du bouleversement du trait de côte par une modification des courants hydrosédimentaires provoquée par l'implantation du parc a également été soulevée, bien que La Compagnie du Vent, se fondant sur ses études, juge cette inquiétude injustifiée.



Emploi et formation : l'attente de retombées locales avant tout

Le développement d'une filière éolienne et ses retombées en matière d'économie et d'emploi sont mis en avant par le maître d'ouvrage et présentés par des acteurs socio-économiques régionaux comme une condition *sine qua non* d'acceptabilité du projet.

En effet, s'ils rejoignent le maître d'ouvrage pour évoquer de réelles perspectives d'emploi direct et indirect, pour la construction comme pour la maintenance du parc, les acteurs économiques attendent cependant des garanties de la part de La Compagnie du Vent : pour que ce projet soit acceptable et permette de valoriser les savoir-faire locaux existants, les entreprises locales doivent être prioritairement sollicitées.

Par ailleurs, les capacités de ces régions sont réelles en termes de formation, concourant à la constitution d'un pôle de compétences de l'éolien. A Fécamp, à Dieppe, au Havre ou encore à compter de cette année à Abbeville, plusieurs établissements accueillent déjà des étudiants dans ce domaine.

D'autres acteurs sont loin de partager cet optimisme et contestent la transposition des expériences étrangères dans ce domaine. Au regard des estimations de créations d'emplois, qu'ils jugent

au demeurant relativement spéculatives, ils tiennent à mettre en perspective le nombre d'emplois supprimés du fait de l'implantation du parc, que ce soit dans le domaine de la pêche ou dans celui du tourisme.

Des doutes émergent également quant à la capacité des entreprises françaises en matière de fabrication d'éoliennes (à l'exception de certains composants spécifiques). La création d'une filière exigerait en effet un plan de construction de 200 éoliennes par an pendant 3 ans, soit pour une puissance unitaire de 5 MW, la moitié de l'objectif du Grenelle concernant l'éolien en mer. C'est donc possible sur le papier, mais plusieurs participants estiment que le maître d'ouvrage fera de préférence appel à des entreprises étrangères, expérimentées dans le domaine de l'éolien en mer et plus compétitives en termes de prix et de qualité. D'autres estiment en outre que les promesses d'emplois avancées par La Compagnie du Vent, pour autant qu'elles soient exactes, sont dérisoires au regard des atteintes à l'environnement que le projet engendrerait. Quant aux pêcheurs, la majorité réfute l'idée de reconversion ou de subvention, réclamant avant tout de pouvoir vivre d'une activité dont ils jugent la survie menacée par le projet.

Tourisme, immobilier et loisirs, entre craintes et opportunités



La question des impacts du projet sur le tourisme et les loisirs maritimes a été largement évoquée au cours du débat.

La municipalité du Tréport et un grand nombre de professionnels du tourisme de la commune s'inquiètent ainsi fortement des conséquences du projet, liées d'une part à la dégradation

selon eux du caractère naturel et préservé du paysage, et d'autre part à la réduction de l'activité du port de pêche, qui est l'un des principaux arguments touristiques de la ville.

En Baie de Somme, terre de tourisme « vert », la crainte est grande qu'un paysage « dénaturé » ne détourne les visiteurs de ce territoire. A l'inverse, certains participants estiment que l'arrivée des éoliennes peut susciter une curiosité touristique complémentaire, d'où un possible surcroît de fréquentation.

Les activités maritimes de loisir ont également été évoquées, notamment du point de vue des risques qu'encourraient les plaisanciers pêchant dans le parc ou naviguant à proximité.

Enfin, plusieurs riverains ou agents immobiliers des communes côtières ont fait part de leur inquiétude quant à une dégradation du marché immobilier que ne manquerait pas, selon eux, de susciter l'arrivée du parc éolien. D'autres au contraire estiment ces craintes infondées. L'étude dans ce domaine, évoquée par le maître d'ouvrage, n'a pas apaisé les craintes des opposants, qui ont estimé que le contexte dans lequel elle a été réalisée (parcs éoliens terrestres, étude menée aux Etats-Unis) empêchait toute possibilité de comparaison.

LES ÉLÉMENTS APPORTÉS PAR LE DÉBAT

La Compagnie du Vent, maître d'ouvrage

- Le dossier de présentation du projet et sa synthèse
- Des propositions à mi-débat et en fin de débat
- Les synthèses des études qu'il a fait réaliser
- Des simulations visuelles depuis différents points de vue le long du littoral

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/dossier-presentation-projet.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/documents/etudes-maitre-ouvrage.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/animation-3D.html

Les acteurs et le grand public

Les prises de position contrastées

325 avis et commentaires au sein des espaces de discussions, dont 30 en vidéo

31 cahiers d'acteurs + **9** contributions

3 délibérations de collectivités territoriales

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/projet-deux-cotes.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/documents/consultation-cahier-acteurs.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/contributions.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/deliberations.html

Une base de 174 questions-réponses

Un lieu d'approfondissement du débat avec **147** questions-réponses sur le projet de parc éolien en mer et **27** sur le débat.

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/participer/questions-reponses.html

Un voyage d'étude au Danemark du Parc Horns Rev I

- Les témoignages des acteurs danois et français
- Visite du parc en bateau
- Des vues de jour et de nuit depuis la côte (14 km)
- Des photographies
- Des études d'impact danoises (résumés en français), traitant notamment de l'environnement et de la sécurité

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/voyage-etude-danemark.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/autres-ressources-danemark.html

La CPDP

Les publications

- 3 journaux du débat
- 18 newsletters
- Le compte-rendu et le bilan du débat

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/journal_debat.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/newsletter-du-debat.html
www.debatpublic-eolien-en-mer.org/debat/compte-rendu.html

Les archives des 12 réunions publiques

- Les enregistrements vidéo et/ou audio
- Les supports de présentations des intervenants
- Le verbatim, sa synthèse et les enseignements de chaque réunion

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/enseignements-reunions.html

Des ressources documentaires par thème

• ÉNERGIE ÉOLIENNE

Les objectifs nationaux et européens, les différentes énergies renouvelables y compris marines, la production d'énergie en France...

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-energie-eolienne.html

• PÊCHE ET AUTRES PROFESSIONS DE LA MER

La pêche en Manche orientale, les retours d'expériences danois et anglais concernant les ressources halieutiques et la sécurité...

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-peche-autres-professions.html

• FORMATION ET EMPLOI

Les enjeux de l'économie verte, l'expérience de la ville et du port d'Esbjerg au Danemark...

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-emplois-formation.html

• FAUNE ET FLORE

Le milieu naturel Picard et Haut-Normand, le parc naturel marin à l'ouvert des 3 estuaires, les études d'impact danoises...

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-faune-flore.html

• PAYSAGES, TOURISME ET LOISIRS

Des simulations et photos de parcs existants, des vues sur les falaises du Tréport à 14 km de la côte (vidéo), le maintien du trait de côte...

www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-paysages.html

PARTIE 1



**LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU DÉBAT PUBLIC**



1. LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU DÉBAT PUBLIC

1.1. Un débat suivi et argumenté, passionné et chargé d'émotion

Avec près de 1 800 participants aux réunions publiques et 4 200 accès aux retransmissions en direct sur internet, le débat relatif au projet de parc éolien en mer des deux côtes a suscité une mobilisation importante.

On peut souligner la diversité de l'assistance du grand public aux réunions (riverains, pêcheurs, commerçants, techniciens de l'éolien...) et la forte complémentarité entre débat public en salle et débat public sur internet, chacun avec ses spécificités.

Suite aux discussions conduites avec plus de 65 acteurs pendant la préparation du débat public, ainsi qu'à la sollicitation des internautes pendant cette période, la CPDP a identifié deux questions-clés sur lesquelles elle a demandé aux participants de se prononcer. La première porte sur **l'opportunité du développement de l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde** et, le cas échéant, aux **conditions qui devraient s'imposer à ce développement au vu des différents usages de la mer**. La seconde question invite les participants à juger de la **réponse apportée par le projet de parc éolien des deux côtes aux enjeux et aux contraintes liés au développement de l'éolien en mer**.

Partisans et opposants au projet ont également débattu en ligne, les seconds s'étant par ailleurs plus largement fait entendre en réunion publique. On constate en effet une plus grande liberté d'expression sur internet et des

prises de position plus équilibrées qu'en salle. Ainsi, le débat public a pu donner lieu dans ses divers espaces à des échanges réels, souvent passionnés, mais également très argumentés. Finalement, si peu d'acteurs ont modifié leur position à l'issue du débat, celui-ci se sera déroulé dans une ambiance le plus souvent respectueuse. Bien qu'opposé au projet, M. le maire du Tréport a ainsi tenu à rappeler la nécessité de respecter les règles du débat public, ce qui aura contribué à la bonne tenue générale des discussions. A tout le moins, le débat aura finalement permis au public de mieux appréhender les enjeux liés au développement de l'éolien en mer et plus spécifiquement au projet porté par la Compagnie du Vent.

Plusieurs acteurs, qu'ils proviennent du monde associatif ou socio-économique, ont par ailleurs souligné le développement d'un réel travail collectif entre les participants des deux régions concernées par le projet, que ce soit au service d'une opposition ou d'un soutien.

Le débat étant aujourd'hui clos, la Compagnie du Vent dispose de trois mois, à compter de la publication de ce compte-rendu et du bilan dressé par le président de la CNDP, pour annoncer la suite qu'elle compte donner au projet, c'est-à-dire sa poursuite, son abandon ou sa modification.



1.2. Un contexte de débat critiqué, marqué par les incertitudes sur le calendrier, le cadre législatif, le nombre et la localisation de projets éoliens potentiels

Le périmètre du débat public, par définition relatif à un projet précis et non à un schéma général d'implantation de parcs éoliens, a entraîné de nombreuses interrogations sur la pertinence du débat et fait naître une série d'arguments opposés au projet des deux côtes.

Une inquiétude en effet partagée par de nombreux acteurs de la pêche et de participants préoccupés par la question du paysage porte sur le fort développement de l'éolien en mer, dont le projet des deux côtes ne serait qu'un précurseur. Pendant le débat, une concertation menée par les préfets sur demande du MEEDDM¹ a en effet conduit à définir, à partir des zones techniquement favorables, des zones propices au développement de l'éolien en mer sur lesquelles le ministère va lancer un appel d'offres à l'automne 2010. Ces appels d'offres concernent au total 600 éoliennes de 5 mégawatts, soit un total de 3 000 MW (la moitié des objectifs du Grenelle de l'Environnement) répartis entre la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée.

De ce fait, les acteurs hostiles au projet craignent non seulement la perte d'une zone de pêche et une dégradation du paysage côtier liée au parc, mais également une large reproduction de l'ensemble de ces nuisances et dommages sur l'ensemble du littoral de la Manche. Si, d'un point de vue technique, la région s'avère particulièrement appropriée au développement de l'éolien en mer, ces partici-

pants craignent donc qu'une grande partie des 6 000 mégawatts visés suite au Grenelle de l'Environnement soient implantés dans leur région.

Pour certains, le périmètre du présent débat public devait donc être remis en question, l'opportunité du développement de l'éolien en mer ne pouvant pas se justifier à l'aune d'un projet isolé mais bien au regard de l'ensemble des zones propices et aux différents projets qu'elles peuvent appeler. Il n'y aurait ainsi pas de sens à prendre comme base de discussion un parc de 140 éoliennes sur 72 km² sans mentionner la perspective d'implantation future d'autres parcs dans des zones voisines. Par ailleurs, le débat a souligné le risque pris par La Compagnie du Vent, qui a soumis au débat public un projet avant même que les zones propices ne soient définies : dans l'absolu, la zone pressentie pour le parc éolien des deux côtes n'est pas encore déclarée propice et, le cas échéant, rien ne garantit que l'entreprise comptera parmi les lauréats de l'appel d'offres lancé par l'État. Des opposants au projet estiment par conséquent que la saisine de la CNDP a été prématurée du fait de ces incertitudes et au moment où le vote par les députés de la loi dite Grenelle II n'avait pas encore eu lieu. A ce sujet, l'association Sans offshore à l'horizon a sollicité le 2 avril un report du débat dans l'attente d'un complément d'informations qui, s'il a été apporté par la suite, n'a pas levé l'ensemble des doutes de l'association quant au débat.

1. W, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

La CPDP a pu apporter à ces questions une réponse d'ordre juridique et une réponse portant sur le fond. Juridiquement, la CNDP ne peut intervenir qu'après avoir été saisie d'un projet par le maître d'ouvrage, qui est seul décisionnaire du moment de la saisine. Les délais dont elle dispose alors sont relativement contraints, la Commission nationale devant notamment décider ou non de l'organisation d'un débat public sous deux mois, sans faculté de déroger à cette règle. Quoi qu'elle puisse penser de la pertinence du moment choisi par le maître d'ouvrage, la CNDP ne peut donc agir qu'en réaction à une saisine. Cela explique d'une part la concomitance du présent débat public avec celui relatif à l'EPR, La Compagnie du Vent et EDF ayant saisi la CNDP à des dates proches, et d'autre part la mise en place de ce débat avant même la conclusion de la procédure de définition des zones propices au développement de l'éolien en mer. De même, il était impossible d'attendre la conclusion des travaux parlementaires pour ouvrir ce débat, quand bien même une telle attente eût été de nature à lever certaines inconnues. Pour autant d'autres acteurs, plutôt favorables à l'éolien en mer, soulignent que le débat public, malgré ses imperfections, a représenté une occasion concrète de traiter publiquement le sujet, dont chaque acteur devait se saisir pleinement.

Sur le fond, la Commission particulière du débat public a rappelé, comme elle l'avait déjà déclaré lors des réunions préparatoires avec les acteurs, que la solution idéale à ce problème aurait résidé dans la saisine de la CNDP par le MEEDDM sur la problématique générale du développement éolien sur chaque façade maritime. La CNDP a soutenu la position de la Commission particulière en recommandant officiellement au ministère, lors de la séance du 2 juin 2010, d'envisager une concertation globale. Si le ministère n'a pas pris position sur ce sujet jusqu'à maintenant, les projets éoliens ultérieurs n'en demeureront pas moins soumis à la saisine de la CNDP, si le seuil de 300 M € est dépassé.

La fin du débat a par ailleurs vu émerger un appel à suspendre le projet dans l'attente de la réalisation du Parc marin des trois estuaires, dont le mode de gouvernance partagée serait le mieux à même d'aboutir à une réflexion conciliant les divers usages de la mer².

2. Intervention de M. le maire de Mers-les-Bains à la réunion de clôture et contribution reçue du député Jérôme Bignon le même jour.

1.3. Controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française

UN OBJECTIF DU GRENELLE, DONT LA PERTINENCE A FAIT DÉBAT

Afin de lutter contre le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources fossiles, la diversification des sources énergétiques est l'un des champs d'action visés par l'Union Européenne et par la France. D'après les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, la part des énergies renouvelables dans la consommation électrique totale de la France devra ainsi atteindre 23 % en 2020.

Ce but a été précisé dans des textes législatifs et réglementaires, qui attribuent à l'éolien un objectif de production de 25 000 MW en 2020, dont 6 000 MW concernent l'éolien en mer. Selon ces prescriptions, l'éolien satisferait alors 10 % de la consommation électrique nationale.

Point de repère pour les participants au débat, cet objectif n'en a pas moins été contesté, certains le jugeant peu pertinent tandis que d'autres l'estiment secondaire par rapport à la recherche d'économies d'énergie.

Pour les promoteurs de cette technologie, la pertinence de l'éolien en mer se justifie avant tout par un régime des vents plus régulier et plus fort qu'à terre. De ce point de vue, la Manche est, avec le Languedoc-Roussillon, l'une des régions françaises les plus favorables. La technique est relativement performante, même si des gains peuvent encore être atteints en matière de captation de l'énergie.

Le parc éolien des deux côtes serait raccordé au réseau électrique national par le poste de Penly sans que cela n'impose d'investissement supplémentaire à RTE (Réseau de transport électrique, gestionnaire du réseau national à haute et très haute tension). Le raccordement entre le parc et ce poste serait à la charge de La Compagnie du Vent, qui a déjà réservé auprès de RTE la possibilité de se raccorder au réseau à hauteur de 700 MW.

1.3.1 La contribution contestée de l'éolien à la réduction des gaz à effet de serre

Des participants contestent la contribution de l'énergie éolienne à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en France. D'une part, l'électricité française étant avant tout d'origine nucléaire et donc non productrice de CO₂, la plupart des émissions sont le fait des transports et ne trouvent donc pas leur solution dans le développement de l'éolien (au cours du débat, certains participants ont jugé que, certes moins producteur de CO₂, le nucléaire n'en souffrait pas moins de défauts tout aussi néfastes). D'autre part, une controverse s'est établie au cours du débat concernant l'obligation ou non d'adjoindre la production d'un mégawatt d'origine thermique pour chaque



mégawatt d'origine éolienne, afin de compenser les fluctuations de production. Source d'énergie intermittente par nature, le vent pose certaines questions en matière de prédictibilité et d'équilibre de la production. Certains participants soulignent ainsi que les éoliennes ne tournent à plein rendement que l'équivalent de 5 mois par an, rendant leur productivité réelle sujette à caution (avec un taux d'efficacité de 42 %, à comparer avec les 85 % du nucléaire). Pour autant, RTE se dit en mesure d'assurer l'équilibre permanent entre l'offre et la demande d'électricité en se basant sur le système IPES (insertion de la production éolienne et photovoltaïque sur le système électrique), qui lui permet de prévoir la production éolienne sur la journée en cours et celle du lendemain afin d'intégrer cette source d'énergie à sa gestion des marges et des réserves.

Sur la question de la nécessité de joindre à l'éolien une puissance thermique RTE a apporté un net démenti : sur un réseau intégré de la taille du réseau français, les aléas liés à la production d'un parc de 700 MW peuvent être absorbés sans adjonction de moyens de secours thermiques. L'entreprise ajoute que la multiplicité et la diversité d'implantation des éoliennes sur le territoire favorise un équilibre général de cette production. Finalement, pour un parc éolien total de 20 000 MW, l'intermittence de la production éolienne reste noyée dans l'ensemble des aléas que doit gérer RTE. Pour autant, cet argument reste contesté tout au long du débat.

1.3.2 Un surcoût logique pour les uns, injuste pour les autres

Comme toute technologie émergente, la production d'énergie éolienne implique, du moins dans un premier temps, un surcoût par rapport aux sources d'énergie déjà établies. Conformément aux objectifs qu'il s'assigne en matière environnementale, l'État doit donc intégrer ce surcoût dans le tarif de rachat de l'électricité d'origine renouvelable. Ainsi, pour l'éolien maritime, ce tarif de rachat est fixé à 0,13 €/kWh pendant 10 ans (le tarif devenant ensuite dégressif), alors que le coût de production des énergies conventionnelles est d'environ 0,04 €/kWh. Cet écart se répercute ensuite sur le consommateur, une partie de la CSPE (la contribution au service public de l'électricité, apparaissant sur les factures d'électricité des usagers) étant en effet consacrée à ce remboursement à EDF. Pour certains acteurs, cela n'a rien d'aberrant au sens où toute énergie innovante a besoin d'être subventionnée à son lancement, comme l'a été le nucléaire en son temps. Pour d'autres au contraire, une telle contribution du consommateur ne sert ici que les intérêts financiers du maître d'ouvrage, qui est un opérateur privé.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION ÉOLIENNE : DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

Pour l'instant, le tarif de rachat de l'énergie éolienne est fixé par l'arrêté ministériel DEVE0826217A du 17 novembre 2008, après avis de la commission de régulation de l'énergie. La situation évoluera à l'issue des appels d'offres relatifs à l'éolien en mer lancés en octobre 2010 par le MEEDDM, puisque chacun des candidats devra proposer un prix de revente à EDF de l'électricité produite, ce prix constituant l'un des critères de sélection.



1.3.3 L'éolien serait acceptable en substitution à des énergies polluantes, mais pas en addition à des fins d'exportation

La question de la maîtrise de la consommation énergétique, également une priorité du Grenelle de l'Environnement, est mise en avant par de nombreux participants et acteurs, qu'ils soient favorables ou opposés au projet des deux côtes. Si certains soulignent ainsi que le développement et la diversification des énergies renouvelables doit aller de pair avec la réduction de la consommation, d'autres regrettent plus explicitement que l'électricité produite puisse représenter un surplus destiné à l'exportation et non une substitution à des énergies polluantes.

Dès lors, pour les opposants, le projet des deux côtes ne présente aucun caractère prioritaire d'autant que le pays, et plus particulièrement la Haute-Normandie, sont déjà exportateurs d'électricité. Pour eux, il serait au contraire opportun d'attendre l'émergence de nouvelles technologies (telles que les éoliennes flottantes ou les hydrauliques) qui permettraient des implantations moins impactantes pour les activités professionnelles de la mer comme pour les paysages. Ils notent par ailleurs que le Danemark et l'Allemagne, pourtant présentés comme étant en pointe dans le domaine de l'éolien, n'en sont pas moins de gros producteurs de gaz à effet de serre.

D'autres considèrent qu'à l'échelon européen, les kilowattheures éoliens produits en France évitent bien la production d'une énergie fossile correspondante en Europe, où la proportion d'électricité d'origine thermique reste très forte.

D'AUTRES AVIS SUR LE BESOIN OU NON DE CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE SUPPLÉMENTAIRE

Lors du débat public relatif à l'EPR de Penly, concomitant à celui-ci, une étude complémentaire commandée par la CNDP a conclu à l'absence de besoin de capacités de production énergétique supplémentaires en France³.

Cependant, lors de la réunion publique d'Abbeville, le représentant de RTE a indiqué que, si sur une année complète la France s'avère effectivement exportatrice d'électricité, elle ne doit pas moins faire face à des pénuries saisonnières et à des périodes de pointe qui l'amènent à en importer, puisque l'énergie ne se stocke pas.

1.3.4 De la construction au démantèlement, des craintes sur d'éventuels coûts énergétiques et environnementaux cachés

Présentées comme des énergies propres, les éoliennes recèlent pourtant des coûts énergétiques induits par la fabrication de leurs éléments, leur assemblage et leur installation, soulignent des participants. De plus, de nombreuses craintes se sont exprimées au cours du débat quant à leur démantèlement et au risque d'apparition d'une friche industrielle en cas de défaillance de l'opérateur.

La Compagnie du Vent estime que le coût énergétique lié à la construction et au démantèlement d'une éolienne est compensé dès la première année de fonctionnement.

Quant au démantèlement proprement dit, le maître d'ouvrage voit dans cette question un argument très favo-

3. Rapport « énergies demain », sur le site de la CPDP Penly 3 : www.debatpublic-penly3.org/docs/etudes-complementaires/rapport-energies-demain.pdf

nable à son projet puisque, en comparaison avec d'autres installations de production d'énergie, une éolienne se démonte très rapidement et constitue donc un équipement totalement réversible, dont les matériaux peuvent ensuite être revendus pour couvrir les coûts de démantèlement. En outre, comme tout exploitant de parc éolien, La Compagnie du Vent est légalement tenue de souscrire une garantie financière pour le démantèlement du parc, lequel devrait disposer d'une durée de vie de 30 ans⁴. D'un point de vue technique, des fondations sur béton gravitaire présenteraient l'avantage de pouvoir être totalement ôtées, alors que des fondations sur pieux en acier ne pourraient qu'être sciées à hauteur de la roche sous le sédiment.

Du fait du caractère privé du maître d'ouvrage, plusieurs participants ne sont pas convaincus par ces garanties, et s'inquiètent du devenir du parc si l'entreprise venait à disparaître ou à ne pas assumer ses responsabilités. Ils soulignent que La Compagnie du Vent n'a aucune expérience dans le domaine de l'installation d'éoliennes en mer. A ce sujet, La Compagnie du Vent rappelle la complémentarité de son expérience dans l'éolien et celle du groupe GDF Suez, auquel elle appartient, dans les installations en mer.

1.3.5 Des réticences à confier à un opérateur privé un projet d'intérêt général, des appels à un meilleur ancrage du projet dans son territoire

La référence à l'énergie nucléaire s'est avérée très présente dans ce débat public (notamment dans les espaces de discussion en ligne). Les partisans de l'éolien déclarent ainsi qu'une centrale nucléaire n'est ni moins inesthétique ni plus aisée à démanteler qu'une éolienne, laquelle consomme par ailleurs une énergie totalement gratuite et disponible sans produire de déchets. Les opposants au projet des deux côtes remarquent quant à eux que l'énergie nucléaire n'est pas productrice de CO₂, et que par l'implantation des centrales de Paluel et Penly la région a déjà suffisamment payé son tribut à la production nationale pour ne pas voir en outre s'implanter les projets éoliens. Ils affirment par ailleurs que le développement de l'éolien ne réduira en rien le recours au nucléaire. Il ne ferait qu'ajouter une possibilité de production d'énergie supplémentaire, au détriment de la mise en place, recommandée dans le Grenelle de l'Environnement, de dispositifs visant à réduire la consommation.

Témoin du sentiment de certains habitants de voir leur région subir un traitement de défaveur, de nombreuses interventions ont réclamé une répartition plus équitable de l'implantation des parcs éoliens, la Côte d'Azur étant

souvent citée. Ces questions ont permis de rappeler que la Méditerranée, profonde dès la proximité immédiate des côtes, est une zone techniquement moins favorable au développement de l'éolien, du moins tant que la technique des éoliennes flottantes n'est pas mature. Toujours est-il que des voix se sont élevées dans les réunions publiques pour réclamer davantage de présence des élus locaux, appelés par les opposants au projet à « défendre » le territoire face à ce qu'ils perçoivent comme une injustice.

Le caractère privé du maître d'ouvrage (La Compagnie du Vent est une filiale du groupe GDF Suez) a fait l'objet de nombreuses interrogations jusque dans les rangs des partisans de l'éolien en mer. Si le projet présente potentiellement un intérêt national, comme l'existence même de ce débat public en atteste, plusieurs participants ont douté que la recherche de profit propre à tout opérateur privé soit compatible avec l'intérêt général. Certains acteurs estiment que la question énergétique est trop stratégique pour pouvoir quitter le domaine régalién et craignent la mainmise d'intérêts privés sur la question, par définition publique, de la production d'énergie.

Chez les opposants au projet se rencontre ainsi le sentiment d'un sacrifice des habitants de la région au bénéfice exclusif d'intérêts privés ; sentiment de sacrifice d'autant plus fort que l'énergie serait selon eux destinée à l'exportation et non aux seuls consommateurs français.

Pour autant, certains acteurs économiques se sont montrés favorables à GDF Suez qui reste un groupe français, concurrencé sur ce secteur par des développeurs de projet étrangers. D'autres rappellent que le groupe est détenu à 35 % par l'État.

Certains des partisans de l'éolien en mer ont également appelé de leurs vœux davantage de garanties quant à l'intégration réelle des populations locales à la définition du projet. Des exemples de projets locaux (comme celui conduit par la commune de Montdidier), certes d'échelle plus limitée, ont ainsi été présentés, pour lesquels l'investissement public permet de réaliser une production éolienne utilisée localement et dont seul le surplus est destiné à la revente. Par ailleurs, plusieurs participants considèrent que l'intérêt général de ce projet privé serait mieux affirmé si les habitants et les collectivités territoriales étaient en mesure de participer à son investissement. Les notions d'investissement citoyen ou de contrats de fermage ont ainsi été soulevées, tandis que La Compagnie du Vent annonce étudier activement cette question.

4. A la fois du fait de la durée de vie du matériel, de 20 à 30 ans, et de la durée de la concession temporaire du domaine public maritime accordée à l'exploitant par l'État, de 30 ans également.

Quels effets sur la pêche et les autres activités
professionnelles de la mer ?

la compagnie
du vent
GDF SUEZ

00:31 | 2010 - Le Trepport

1.4. La plus grande partie des pêcheurs est opposée au projet et pose des conditions si celui-ci devait malgré tout se réaliser

Dès les premiers temps du débat public, la majorité des pêcheurs locaux ont manifesté une forte opposition au projet. Néanmoins, certains d'entre eux ont accepté de participer au voyage d'études organisé au Danemark qui leur a permis, outre de constater sur place la réalité d'un parc éolien, de dialoguer avec des pêcheurs locaux.

Au cours du débat, l'opposition du monde de la pêche s'est maintenue, un dialogue a pu néanmoins s'installer avec la Compagnie du Vent. Les pêcheurs ont ainsi estimé que si le parc éolien devait, malgré leur refus, leur être imposé, ils ne renonceraient cependant pas à un certain nombre d'exigences. En retour, la Compagnie du vent a formulé à mi-débat puis en clôture un certain nombre de propositions, qui n'ont cependant pas semblé convaincre les pêcheurs ni modifier leur opposition globale au projet.

1.4.1 Crainte d'une menace sur l'activité par la réduction des zones de pêche

La majorité des pêcheurs s'est déclarée vivement hostile au projet des deux côtes, notamment à propos de la variante « Large » présentée par le maître d'ouvrage (bien que d'autres pêcheurs aient dit y voir une opportunité de développement générant des emplois de marins spécialisés, pour la maintenance notamment). La suppression d'une zone de pêche au chalut de 72 km², les risques sur la sécurité induits notamment par la perturbation des systèmes de navigation ainsi que le bouleversement des zones de frayères et de migrations représentent les principales sources d'inquiétude exprimées.

L'exemple danois (voir encadré page 70) n'a pas contribué à rassurer les pêcheurs, notamment parce que l'activité de

pêche qui s'y déroule n'est pas comparable avec les spécificités de la Manche. Ainsi, les bateaux de la Manche sont plus petits que les armements danois et n'ont donc pas le même rayon d'action : suite à l'implantation d'un parc éolien sur une zone de pêche, les Danois ont donc plus de facilité à déplacer leur activité que n'en auraient ceux de la Manche, d'autant que l'intense circulation du rail ajoute à ces derniers une contrainte supplémentaire. Par ailleurs, le Danemark se caractérise par une très forte présence de la pêche minotière⁵, si différente de l'activité pratiquée par les professionnels des côtes normande et picarde qu'elle ne permet guère, selon ces derniers, de comparaison pertinente. Pourtant, l'importance de la concertation, soulignée par les interlocuteurs danois, a pu représenter un enseignement important de ce voyage. En effet, cette préoccupation représente la première exigence des comités national et régionaux des pêches vis-à-vis de ce projet, si celui-ci devait se réaliser malgré leur opposition. En effet, le parc éolien des deux côtes pourrait selon eux s'avérer tolérable aux conditions suivantes :

- concertation préalable sur l'implantation du parc et la localisation des éoliennes, la sécurité devant être la préoccupation majeure ;
- interdiction de toute pêche à l'intérieur du parc ;
- câbles de très bonne qualité systématiquement ensouillés et contrôlés ;
- immersion de récifs artificiels au cas par cas et toujours en concertation avec la pêche professionnelle ;

5. Activité de pêche dont les captures sont transformées en farine (pour l'élevage du porc et de la volaille essentiellement) mais aussi en huile et autres sous-produits (source : www.ifremer.fr)

- réalisation d'études en collaboration avec les professionnels de la pêche, portant sur les risques, les impacts socio-économiques et environnementaux, en amont du projet ;
- suivi de ces impacts, toujours en collaboration avec les professionnels de la pêche ;
- indemnisation du manque à gagner dû au chantier ;
- augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc ;
- reversement garanti d'une partie de la taxe aux organisations professionnelles en privilégiant les pêcheurs basés sur place et pêchant à l'année.

La Compagnie du Vent a constaté que certaines de ces questions ne relevaient pas de sa compétence, notamment celles liées aux quotas et à la taxe, qui s'adressent aux pouvoirs publics. Concernant les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc, qui sont du ressort d'une Grande commission nautique, elle s'est déclarée ouverte aux suggestions et prête à collaborer.

1.4.2 La sécurité des usagers de la mer, un élément majeur du débat

En matière de sécurité maritime, le maître d'ouvrage rappelle l'existence de normes strictes fondées sur l'accidentologie. Dans plusieurs pays européens, une probabilité d'un accident tous les 50 ans est réhabilitaire, une probabilité inférieure à un accident tous les 100 ans étant en revanche jugée acceptable. Ces facteurs expliquent la nécessité de s'écarter au maximum des routes majeures de circulation et soulignent le principal inconvénient de la version « Grand large », trop proche du rail. Pour certains participants, le risque reste néanmoins trop élevé, les éoliennes multipliant le risque de collision d'un bateau en perdition, pouvant potentiellement entraîner une marée noire qui, par répercussion, menacerait les systèmes de refroidissement des équipements nucléaires de Penly.

Concernant la sécurité, plusieurs participants se sont étonnés de la mise de ce projet à l'ordre du jour, alors que la préfecture maritime avait suspendu son instruction en 2006 du fait de la présence de mines, laquelle est toujours d'actualité. La Compagnie du Vent a rappelé à ce sujet travailler à minimiser les risques sur la base des normes les plus précautionneuses existantes. Elle a invité le public à hiérarchiser son appréciation des risques, la chute d'une pale d'éolienne n'ayant rien de comparable avec une marée noire ou la défaillance d'une centrale nucléaire. Certains opposants ont tout simplement refusé d'envisager le moindre risque pour les usagers de la mer, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Les réponses du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage a formulé à mi-débat des propositions en réponse aux souhaits des pêcheurs :

- préciser la zone d'implantation du parc, dont La Compagnie du Vent rappelle qu'elle couvre 5 % du territoire des pêcheurs du Tréport ;
- installer des récifs et herbiers artificiels pour favoriser le renouvellement de la ressource halieutique ;
- étudier avec les pêcheurs la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bateaux ;
- proposer aux pêcheurs qui le souhaitent des formations en vue d'une diversification de leur emploi.

La Compagnie du Vent a également envisagé de soutenir deux actions ressortissant aux prérogatives d'une Grande commission nautique :

- définir en concertation les modalités de gouvernance et de pêche dans le parc ;
- préciser l'organisation du parc, incluant notamment un chenal traversier ouvert au chalutage ;

Sur ce dernier point, les pêcheurs ont rappelé qu'un tel chenal représenterait un raccourci pour atteindre les zones situées derrière le parc éolien, mais ne pourrait en aucun cas constituer lui-même une zone de pêche. De la même manière, les pêcheurs présents à la réunion de clôture ont fait part de leur scepticisme quant à la nouvelle configuration du parc proposée à cette occasion par La Compagnie du Vent. Le parc serait ainsi décalé dans la direction Ouest-Sud-Ouest, à la fois pour éviter un détour des pêcheurs du Tréport pour gagner le large et pour éviter les ridens⁶ de Dieppe. Les câbles seraient ensouillés à une profondeur minimale de 1,5 m, et les éoliennes seraient dans le sens du courant. Toujours dans le but de favoriser le chalutage, les éoliennes seraient distantes les unes des autres de 600 mètres (qui est la distance prévue au projet initial mais considérée par le bureau d'études de La Compagnie du Vent comme suffisante pour chaluter), afin de permettre la manœuvre des bateaux (une zone de 50 mètres autour de chaque éolienne restant interdite). Cette nouvelle configuration réduirait, selon La Compagnie du Vent et en cas d'autorisation à chaluter dans le parc, la perte de zone de pêche à 1/1 000^{ème} seulement correspondant aux 50 m autour de chaque mât (contre 5 % dans la configuration précédente).

Ces propositions laissent les pêcheurs sceptiques : ils affirment leur refus de travailler au chalut à l'intérieur du parc. L'un de leurs représentants souligne que, même si une Grande commission nautique autorisait le chalutage dans le parc, le préfet maritime interdirait toute activité de pêche dans le parc au premier accident.

6. Dune sous-marine



1.5. L'impact paysager, objet de vifs échanges entre des positions personnelles très affirmées

L'impact du projet des deux côtes sur le paysage littoral est sans doute l'une des questions les plus complexes soulevées au cours de ce débat public, compte tenu à la fois de ses nombreux aspects subjectifs et de ses enjeux pour les riverains, pour qui le paysage représente un patrimoine inaliénable de la région. Le sentiment d'une concentration des moyens de production énergétique en Haute-Normandie et Picardie renforce l'impression chez les opposants au projet d'une région menacée et subissant un traitement de défaveur. La question paysagère s'est ainsi avérée le support d'oppositions au projet parmi les plus résolues. Pour autant, l'impact paysager d'un parc éolien situé à 14 km des côtes n'a pas fait consensus.

La première question a porté sur la visibilité ou non des éoliennes. Bien que La Compagnie du Vent assure, simulations photographiques à l'appui, que la visibilité de ces installations équivaut à celle d'une allumette d'un centimètre placée à un mètre de l'œil, plusieurs éléments lui ont été opposés :

- plusieurs des participants à la visite de parcs danois ont déclaré que, par temps clair, des éoliennes situées à 14 km du rivage sont nettement visibles depuis la côte ;
- plusieurs participants soulignent que la perception humaine d'une éolienne est bien plus évidente dans le paysage réel que sur un photomontage, l'œil étant « instinctivement » attiré par cet élément du paysage ;
- de même, la simulation du maître d'ouvrage a été critiquée en ce qu'elle est réalisée depuis le niveau de la mer et non depuis les falaises, d'où le parc serait

encore plus visible (une autre simulation prenant en compte ce point de vue a été proposée au cours du débat par La Compagnie du Vent, le 20 juillet à Mers-les-Bains)⁷ ;

- des habitants, se basant sur des éléments du paysage existants (clochers par exemple), confirment la forte visibilité d'un élément paysager situé à plusieurs kilomètres.

D'autres participants ont tenu à nuancer ces perceptions négatives, rappelant que ces jugements se fondent sur un temps clair qui est loin d'être la norme dans la région. Le maître d'ouvrage, par le biais du cabinet chargé des études paysagères, estime ainsi que le parc serait visible moins d'un jour sur deux depuis Mers-les-Bains, ce qui est contesté. L'alignement des éoliennes et leur couleur sont aussi selon La Compagnie du Vent des facteurs contribuant à la modification de l'impact visuel, selon les perceptions de chacun. Le maître d'ouvrage indique enfin que les éoliennes ne couvrent qu'un secteur limité de l'horizon (autour de 30 % suivant les communes) ; pour autant, cet argument convainc d'autant moins les opposants que ceux-ci craignent la multiplication des parcs éoliens autour du projet des deux côtes. Lors de la réunion de clôture, la Compagnie du Vent a proposé un recul du parc de sorte que les premières éoliennes soient placées à 15 km du rivage. Cette proposition n'a aucunement modifié les positions des participants opposés.

Au contraire, certaines voix ont demandé que, dans un souci de préservation du paysage, la variante « Grand Large » soit privilégiée, bien que la proximité du rail rende cette solution peu réalisable.

7. Les simulations visuelles de La Compagnie du Vent ayant fait l'objet de critiques répétées, le paysagiste Pascal Cribier a proposé de participer gracieusement à l'élaboration de nouveaux protocoles. La Compagnie du Vent a accepté cette collaboration qui s'est mise en place avant la fin du débat (cf. échange de courriers figurant sur le site du débat).



1.5.1 Pour de nombreux participants, la mer ne doit pas devenir un paysage industriel

Outre le débat sur la visibilité ou non des équipements, une discussion s'est également initiée sur le caractère néfaste ou non de cette visibilité sur le paysage. Les tenants d'une côte naturelle et préservée s'insurgent contre l'apparition à l'horizon d'éléments industriels qui masqueraient à jamais des couchers de soleil exceptionnels. Cette dégradation serait ainsi une catastrophe pour les habitants et les visiteurs, et justifie donc pour eux le rejet absolu du projet. Certains riverains de la Baie de Somme s'inquiètent plus spécifiquement de la confrontation entre ce projet et un patrimoine naturel exceptionnel. Certains participants craignent que la proximité du parc éolien ne prive à jamais la baie d'un classement, pourtant mérité selon eux, au patrimoine mondial de l'Unesco.

Au regard de ces appréciations, d'autres participants nuancent soit le caractère inesthétique des éoliennes, soit l'ampleur de leur impact sur le paysage. Il a ainsi été rappelé que la modification des paysages par l'activité industrielle a de tout temps été la source de fortes oppositions, comme le chemin de fer quant à lui tout à fait passé dans les mœurs. D'autres participants regrettent que les critiques paysagères portent sur les éoliennes alors que d'autres équipements comme les centrales nucléaires sont à la fois plus polluants et plus inesthétiques. A ce sujet, certains se félicitent que la production d'énergie ne soit pas cachée, tandis que d'autres préfèrent voir les éoliennes rassemblées dans un parc plutôt que disséminées comme c'est le cas à terre. La Compagnie du Vent insiste quant à elle sur la variation des perceptions visuelles, en fonction à la fois de l'observateur (sa culture, son rapport au lieu et à l'objet...) et de l'environnement (météo, heure de la journée...).

Pour La Compagnie du Vent comme pour d'autres participants du projet, le parc peut tout à fait s'intégrer dans le paysage, voire représenter un attrait supplémentaire pour la région et générer un nouveau tourisme.

1.5.2 Visibilité nocturne : crainte d'une pollution lumineuse inacceptable et demande d'une réglementation modérée

La visibilité nocturne des éoliennes a également fait l'objet de discussions complexes, la lutte contre la pollution lumineuse devant composer avec les exigences de la sécurité aérienne. Si pour certains opposants des clignotements incessants à 14 km des côtes sont intolérables (d'aucuns ont ainsi évoqué des « guirlandes de Noël »), d'autres participants préfèrent émettre des recommandations propres à limiter les nuisances. Puisque le balisage aéronautique consistera sans doute en un feu rouge à éclats placé sur la nacelle des mâts, ils demandent à tout le moins que ces feux soient synchronisés afin d'éviter un clignotement permanent. La Compagnie du Vent souhaite également que la direction générale de l'aviation civile fasse preuve de mesure dans les spécifications qu'elle édictera, à l'image des parcs danois où l'éclairage nocturne a été allégé.



1.6. Emploi et formation, l'attente de retombées locales avant tout

1.6.1 Des garanties demandées pour un réel développement d'une filière et d'emplois locaux

Le développement d'une filière éolienne et ses retombées en matière d'économie et d'emploi sont mis en avant par le maître d'ouvrage, et présentés par des acteurs socio-économiques régionaux comme une condition *sine qua non* d'acceptabilité du projet. Le développement de l'éolien terrestre en Picardie les incite en effet à confirmer le lien entre éolien et emploi local, comme en témoignent les 150 entreprises de ce secteur actives dans la région. Sur l'ensemble de la France, les objectifs du Grenelle en matière d'éolien en mer pourraient ainsi susciter la création de 6 000 emplois directs et 21 000 emplois induits (étude Syntex). A l'échelle de son projet, La Compagnie du Vent envisage la création de 650 à 900 emplois directs et 1 000 à 1 200 emplois induits pendant les trois à cinq années de la phase de construction, puis 50 emplois directs et 100 indirects pendant la phase d'exploitation, soit au minimum sur les trente années de la concession.

Si les entreprises normandes et picardes se montrent intéressées par ce projet et prêtes à y contribuer, il reste cependant à étendre les compétences locales au-delà de l'assemblage pour mettre en place une réelle filière consacrée à la fabrication. Or, les régions Haute-Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais seraient aptes à développer une telle filière pour peu que le nombre d'éoliennes à implanter soit suffisant, c'est-à-dire qu'il soit au minimum de 200 par an pendant 3 ans.

Dès lors, s'ils rejoignent le maître d'ouvrage pour évoquer de réelles perspectives d'emploi direct et indirect, pour la

construction comme pour la maintenance du parc, les acteurs économiques attendent cependant des garanties de la part de La Compagnie du Vent : pour que ce projet soit acceptable et permette de valoriser les réels savoir-faire locaux, les entreprises locales doivent être prioritairement sollicitées.

Par ailleurs, les capacités de ces régions sont réelles en termes de formation, concourant à la constitution d'un pôle de compétences de l'éolien. Ainsi, à Fécamp, un établissement forme d'ores et déjà 24 étudiants chaque année en partenariat avec des industriels ; les débouchés professionnels ne se démentent pas. L'institut consulaire de formation de Dieppe a également acquis le matériel utile à la formation d'apprentis, à la formation continue, ou encore à la reconversion de pêcheurs. L'université du Havre forme des ingénieurs « éoliens ». Enfin, le Conseil Régional de Picardie lance en septembre 2010 une nouvelle unité de formation à la maintenance de l'éolien.

1.6.2 Ne pas oublier les emplois détruits, déclarent d'autres participants

D'autres acteurs sont loin de partager cet optimisme et contestent la transposition des expériences étrangères dans ce domaine. Au regard des estimations de créations d'emplois, qu'ils jugent au demeurant relativement spéculatives, ils tiennent à mettre en perspective le nombre d'emplois supprimés du fait de l'implantation du parc : le secteur de la pêche se trouverait ainsi affecté par la suppression d'une zone de pêche tandis que les professionnels du tourisme pâtiraient de la baisse d'attractivité du territoire, à la fois par la baisse d'activité du port de pêche

du Tréport et par la dégradation paysagère liée au parc. Des doutes émergent également quant à la capacité des entreprises françaises en matière de fabrication d'éoliennes (à l'exception de certains composants spécifiques). D'autres soulignent que le porteur de projet émettra des appels d'offres à grande échelle et sélectionnera les offres financièrement plus avantageuses (en termes de coût et de qualité), qui seront sans doute le fait d'entreprises étrangères. Celles-ci s'avèrent en effet déjà opérationnelles et dotées d'un savoir-faire reconnu. Certains acteurs enfin estiment que les promesses d'emplois avancées par La Compagnie du Vent, pour autant qu'elles soient exactes, sont dérisoires au regard des atteintes à l'environnement que le projet engendrerait.

Les pêcheurs plus particulièrement réfutent l'idée de reconversion ou de subvention, réclamant avant tout de pouvoir vivre de leur activité. Le projet suscite ainsi de leur part de fortes inquiétudes pour le devenir des 250 marins et des 1 000 emplois à terre liés à la pêche côtière. En outre, ils ne pensent pas que le port du Tréport soit en capacité d'accueillir les activités liés à l'éolien : dans le meilleur des cas, seuls pourraient se proposer les ports normands plus grands comme Dieppe et Le Havre.

Le maître d'ouvrage, après avoir rappelé ses estimations en matière d'emploi projette ainsi les actions suivantes :

- privilégier dès que possible les compétences et savoir-faire locaux pour la construction et la maintenance ;
- créer un poste de coordinateur local entre les PME/PMI, les CCI et les collectivités, disposant d'une permanence à la pépinière de Gros-Jacques ;
- former localement les équipes de maintenance

1.6.3 Taxe spécifique : des imprécisions qui soulèvent des inquiétudes

La fiscalité des projets éoliens a fait l'objet d'importants débats et demandes d'éclaircissements. D'après le Code général des impôts, modifié par une loi promulguée au cours même du débat public, les exploitants de tels parcs éoliens en mer doivent verser une taxe annuelle (voir encadré). Pour le projet des deux côtes (dans sa variante « Large »), cette taxe s'élèverait à 12 879 euros par an et par mégawatt installé, soit au total 8,5 millions d'euros par an. L'existence comme les modalités de répartition de cette taxe appellent des réactions diverses parmi les participants.

Pour certains opposants, notamment attachés à la qualité paysagère de la côte, l'existence même de cette taxe prouve l'existence de nuisances générées par l'éolien. Ils appellent ainsi les élus locaux à refuser de « se laisser acheter » par la perspective de cette taxe. D'autres participants craignent d'ailleurs que les retombées fiscales promises

par le décret de 2008 ne s'évanouissent, une fois le parc construit, à la faveur d'une modification réglementaire.

Plus généralement, des doutes se sont exprimés quant à la répartition du produit de cette taxe, dont les modalités n'apparaissent pas encore clairement fixées à l'heure actuelle. Si la part communale a pu faire l'objet d'une estimation présentée par le maître d'ouvrage, la part départementale fait toujours l'objet d'interrogations que le débat public n'a pas permis de lever. La Compagnie du Vent a rappelé à cette occasion que cette question n'est pas de son ressort mais reste bien le fait du législateur et de l'administration fiscale. A l'issue du débat, et après les éléments nouveaux introduits par la loi du 27 juillet 2010, les interrogations restent ainsi les suivantes :

- des communes littorales peu peuplées regrettent que la part communale de la taxe soit affectée en fonction, outre de la distance à l'éolienne la plus proche, de la population communale et non de la longueur du trait de côte concerné : ceci les désavantage au profit de villes pourtant moins impactées par le projet ;
- concernant les retombées de cette taxe sur la pêche, le débat public a soulevé un certain nombre d'incertitudes, jusqu'à la loi du 27 juillet 2010. Si l'activité de la pêche bénéficiera désormais directement d'une partie du produit de la taxe, certains pêcheurs regrettent néanmoins que ces retombées s'exercent d'une part par le biais du CNPMM⁸ et non des acteurs locaux, et s'exercent d'autre part de manière indirecte, étant conditionnées à des projets dont les modalités de définition restent incertaines.
- Pour certains opposants au projet, la question de la taxe est secondaire au sens où elle constituerait un moyen « d'acheter » l'adhésion du public et des collectivités.

8. Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

LA NOUVELLE RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SUR L'ÉOLIEN EN MER

Suite au décret du 26 août 2008 et à la promulgation de la loi sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010⁹, le produit de la taxe sur l'éolien en mer se répartira désormais comme suit :

« 1. 50 % sont affectés aux communes littorales d'où des installations sont visibles. Il est tenu compte, dans la répartition de ce produit entre les communes, de la distance qui sépare les installations de l'un des points du territoire des communes concernées et de la population de ces dernières. Par exception, lorsque les installations sont visibles de plusieurs départements, la répartition est réalisée conjointement dans les départements concernés »

« 2. 35 % sont affectés au [CNP MEM] pour le financement de projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques. Ces projets sont présentés par les comités départementaux ou interdépartementaux ou les comités régionaux concernés par le développement de l'énergie éolienne en mer ainsi que par le comité national lorsque ces projets sont d'intérêt transrégional ; »

« 3. 15 % sont affectés, à l'échelle de la façade maritime, au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes. Les modalités de répartition, d'affectation et d'utilisation du produit de la taxe, la définition des catégories d'opérations éligibles et l'organisation du contrôle par l'État sont précisées par décret. »

1.7. Impacts sur les écosystèmes : critiques sur les études présentées et demande d'élaboration conjointe de nouveaux protocoles avec les professionnels

Les études présentées par La Compagnie du Vent sur ce sujet ont été remises en question tout au long du débat public par plusieurs spécialistes, des associations, des chasseurs et des pêcheurs. Les questions ornithologiques notamment ont fait l'objet d'échanges critiques : si un faible impact sur les oiseaux a été relevé au cours d'études dont le maître d'ouvrage souligne qu'elles comptent parmi les plus pointues jamais réalisées en France, plusieurs éléments contribuent à remettre en question ce constat :

- absence d'observation de certains oiseaux pourtant communs sur le périmètre d'étude, comme la bernache cravant ;
- observations en nombre insuffisant ;
- méthode jugée insatisfaisante, le suivi étant effectué par avion et radar et non par bateau ;

9. Article 91, modifiant les articles 1519 B et 1519 C du code général des impôts

- durée d'étude trop courte (plusieurs mois, alors qu'un suivi sur plusieurs années serait nécessaire).

Par ailleurs, sur ce sujet comme sur d'autres, les résultats d'études étrangères ont peu convaincu, leur étant souvent opposée la différence significative des contextes d'études (la Manche est un couloir migratoire majeur, ce qui n'est pas forcément le cas du Danemark à hauteur d'Esbjerg). De même, les acteurs soulignent que les impacts ne peuvent pas être prévus de la même façon selon que l'on envisage le parc isolément ou au contraire un ensemble de parcs éoliens qui pourrait représenter un « mur » néfaste aux oiseaux, d'autant plus que l'Angleterre a des objectifs éoliens encore plus ambitieux que la France. Ainsi, le détournement des trajectoires de migrations serait un impact plus dommageable que la mortalité elle-même. Or ces trajectoires de migration sont méconnues. Pour autant, certains ont tenu à évoquer les éoliennes en tant que « *hachoirs à oiseaux* », la faiblesse du nombre de volatiles retrouvés morts au pied des éoliennes terrestres s'expliquant selon eux par un défaut des protocoles d'études.

Dès lors, La Compagnie du Vent s'est engagée à mener des études complémentaires approfondies, dont les protocoles seront élaborés conjointement avec les professionnels. Pour ce faire, le maître d'ouvrage suggère la création d'un comité de suivi à l'image d'un groupement d'intérêt scientifique, dont la présidence serait tournante comme c'est le cas pour l'exploitation des granulats en Manche-Est. Cependant, les chasseurs et associations de chasse ayant participé à la réunion de clôture ont indiqué que le projet leur semblait inacceptable à l'issue du débat public, compte tenu de l'insuffisance des études conduites jusqu'ici¹⁰.

Par ailleurs, les impacts d'un parc éolien sur le milieu sous-marin ont été évoqués, parmi lesquels le panache turbide né des travaux représente le principal risque de dommage. Le benthos¹¹ peut ainsi se trouver modifié pour une durée maximale de dix ans, bien que ce bouleversement ne dépasse pas le pied de chaque éolienne et puisse parfois s'avérer plus court. Au sujet de l'enrochement, des experts notent que si un développement de certaines espèces peut bien en être attendu, un tel accroissement de matière organique peut en retour perturber certaines espèces de poissons. La Compagnie du Vent déclare sur ce point privilégier une implantation sur pieux d'acier plutôt que sur du béton gravitaire.

Dans ce domaine également, le manque de connaissances sur les milieux sous-marins est souligné.

Enfin, la modification du paysage par le bouleversement du trait de côte a également été soulevée : certains re-

10. Dans la lettre du député M. Jérôme Bignon citée précédemment, il est d'ailleurs proposé que le Parc naturel marin se charge du suivi de telles études dans le cadre d'une gouvernance partagée.

11. Le benthos est l'ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité du fond des mers (par opposition au pélagique)

doutent ainsi que le parc éolien contrarie les phénomènes hydro-sédimentaires littoraux qui façonnent la Baie de Somme. La Compagnie du Vent, se fondant sur ses études, considère qu'une telle crainte ne se justifie pas.

1.8. Tourisme, immobilier et loisirs, entre craintes et opportunités

1.8.1 Baisse d'activité ou nouvel élan touristique ?

Le tourisme sur la côte et en Baie de Somme étant indissociablement lié au paysage, l'appréciation de l'impact positif ou négatif du projet des deux côtes dépend donc étroitement de la question précédente.

La municipalité du Tréport et un grand nombre des professionnels du tourisme de la commune s'inquiètent ainsi fortement des conséquences du projet sur cette activité, c'est-à-dire :

- les conséquences directes, liées à la dégradation du caractère naturel et préservé d'un paysage, et donc une moindre attractivité pour les touristes ;
- les conséquences indirectes, liées à une réduction de l'activité du port de pêche, qui est l'un des principaux arguments touristiques de la ville.

En Baie de Somme, terre de tourisme « vert », la crainte qu'un paysage « dénaturé » ne détourne les visiteurs de ce territoire est également soulevée.

A l'inverse, certains participants estiment que l'arrivée des éoliennes peut susciter une curiosité touristique, entraînant un surcroît de fréquentation dont l'ampleur et la pérennité (au-delà d'un « effet de mode ») sont cependant discutées. La Compagnie du Vent se déclare prête à accompagner un tel développement touristique, le parc pouvant selon elle être le support de nouvelles activités en terre comme en mer ; l'éolien serait ainsi une vitrine idéale pour l'éco-tourisme.

Au cours du débat public, des questions portant plus précisément sur les activités maritimes de loisir ont été soulevées. Les professionnels de ce secteur s'interrogent notamment sur la possibilité d'exercer des activités de plaisance ou de pêche de loisir à l'intérieur du parc, et le cas échéant sur les problèmes de sécurité qui en découleraient. Au-delà d'une plaisance côtière peu affectée, les plaisanciers-pêcheurs pourraient toutefois être incités à approcher les éoliennes au risque d'enfreindre les règles de sécurité. La plaisance au large verrait quant à elle les risques de collision accrus par mauvais temps.

1.8.2 La peur d'une baisse de l'immobilier

Enfin, plusieurs riverains ou agents immobiliers des communes côtières ont fait part de leur inquiétude quant à une dégradation du marché immobilier que ne manquerait pas, selon eux, de susciter l'arrivée du parc éolien. Certains disent avoir déjà constaté les prémices d'une telle baisse depuis l'annonce du projet. Des propriétaires s'indignent également de devoir supporter deux fois le coût du parc, d'abord par la CSPE puis par la perte de valeur de leur bien. D'autres arguments ont été présentés pour apaiser ces craintes, sans pour autant emporter conviction. La Compagnie du Vent a ainsi fait état d'une étude réalisée aux États-Unis portant sur 7 500 transactions immobilières, laquelle réfute tout effet négatif de l'éolien dans ce domaine. La présentation de cette étude a cependant fait l'objet de nombreuses critiques, ses détracteurs estimant que son périmètre représente un territoire totalement différent de celui du projet des deux côtes. D'autres acteurs ont quant à eux pris l'exemple de l'implantation de la centrale nucléaire de Penly il y a 30 ans, qui avait suscité des inquiétudes similaires et finalement infondées.

En réponse à ces craintes, La Compagnie du Vent a proposé de réaliser un état zéro (avant la construction du parc) du marché de l'immobilier local et de réitérer cette démarche une fois le projet construit, afin d'estimer l'impact réel du parc sans toutefois s'engager à une quelconque indemnisation.

EXEMPLE DANOIS, LARGEMENT SOLlicitÉ AU COURS DU DÉBAT MAIS SA TRANSPosition AU LITTORAL NORMAND-PICARD CONTESTÉE

Pays présenté comme précurseur dans le domaine de l'éolien en mer, le Danemark a représenté, en l'absence d'exemple français, la principale référence extérieure invoquée non seulement dans les documents du maître d'ouvrage mais aussi au cours du débat public, notamment les parcs éoliens d'Horns Rev I & II situés au large du port d'Esbjerg. Plusieurs intervenants danois ont ainsi été invités à faire part de leur expérience de l'installation de ces parcs éoliens à quatre des cinq tables rondes thématiques¹².

Le 8 juin, la CPDP a invité des représentants de chacun des quatre collèges d'acteurs identifiés dans le débat (élus locaux, pêcheurs, acteurs économiques et associations) à participer à un voyage d'études au Danemark, qui a permis aux participants de se forger une opinion sur les parcs éoliens en mer et de dialoguer avec un certain nombre d'acteurs locaux. Plusieurs participants à ce voyage ont, dans les réunions publiques ultérieures, confirmé la visibilité par temps clair des éoliennes situées à 14 km de la côte. D'autre part, les discussions avec les interlocuteurs locaux ont souvent conforté les participants dans leurs différentes opinions, les aspects positifs confirmant pour les uns les avantages d'un parc éolien tandis que, pour les autres, les spécificités de la situation danoise (d'un point de vue géographique aussi bien qu'en ce qui concerne les activités de pêche) montrent bien que l'exemple d'Horns Rev ne peut pas être transposé à la Manche : en effet, pour

12. M. Divers, pêcheur, à la réunion consacrée à la pêche ; M. Clemmensen, du port d'Esbjerg, à la réunion sur l'emploi et la formation ; M. Petersen, de l'université d'Aarhus, à la réunion consacrée aux impacts sur la faune et la flore ; M. Sorensen, photographe, à la réunion sur le paysage.

ces derniers, la Manche est une mer étroite et contrainte, alors que les parcs danois sont localisés dans des sites « ouverts », les types de pêche et la typologie des bateaux utilisés sont différents, tout comme la ressource halieutique elle-même.

1.9. Les propositions du maître d'ouvrage

La Compagnie du Vent a réagi aux inquiétudes du public et en particulier des pêcheurs. À mi-débat, elle a formulé 12 propositions (cf. annexe 3.b) :

- 3 concernant le développement économique et l'emploi
- 6 concernant la pêche
- 1 concernant le tourisme
- 2 concernant la faune et la chasse

En fin de débat, La compagnie du Vent a fait deux propositions complémentaires (cf. annexe 3.c) :

- l'une destinée à ouvrir le parc éolien à tous types de pêche, y compris le chalutage (sous réserve de la décision de la Grande commission nautique) : en alignant les mâts dans le sens des courants, en enfouissant les câbles à plus d'1,5 m. Seul un périmètre de sécurité autour de chaque éolienne serait interdit à la navigation, ce qui réduirait la perte de zone de pêche à 1/1000^e du territoire de pêche des chalutiers du Tréport, au lieu de 5 % pour le projet « Large » initial.
- l'autre destinée à minimiser l'impact visuel en décalant le parc vers le sud-ouest et plus au large.

1.10. Les opinions des différentes catégories d'acteurs

1.10.1 La plus grande partie des pêcheurs inquiets et souvent opposés au projet

La plupart des pêcheurs ayant participé au débat, que ce soit à titre personnel ou par le biais de leurs représentants, se sont avérés très inquiets des conséquences de l'implantation du parc éolien sur leur activité. La réduction d'une importante zone de pêche, les risques éventuels sur la sécurité maritime ainsi que les impacts des installations sur les migrations et les frayères comptent parmi les principales craintes exprimées.

Malgré quelques avis divergents en faveur du projet, les principales opinions exprimées par les pêcheurs varient entre l'opposition et une forte réserve. Ainsi, le Comité national des pêches et les Comités régionaux de Haute-Normandie et de Picardie ont détaillé un certain nombre de conditions qu'ils jugeraient impératives si le projet devait malgré tout être réalisé. La coopérative des artisans-pêcheurs associés du Tréport (CAPA) ainsi que Monsieur Byhet, patron-pêcheur à la retraite, ont quant à eux manifesté une opposition résolue.

1.10.2 Les acteurs socio-économiques : un projet jugé porteur de développement et d'emplois

Les représentants du monde socio-économique ont exprimé leur intérêt pour un projet qu'ils jugent porteur de perspectives pour les régions concernées en matière de développement économique, d'emploi et de formation. Les capacités du territoire en matière d'éolien ont été plusieurs fois soulignées, pour mieux rappeler au maître d'ouvrage les attentes de ces acteurs concernant le recours de La Compagnie du Vent au tissu économique local ou du moins national. Plusieurs cahiers d'acteurs reprennent cette position : Dieppe Méca Energies et Gerdet, le syndicat mixte du port de Dieppe, le Havre Développement, la CCI Littoral normand-picard, les deux chambres régionales de commerce et d'industrie, les deux comités économiques et sociaux régionaux, et le cluster maritime français. Seul syndicat ayant contribué au débat, la CFDT soutient également le projet dans sa version « Large ».

Au cours des réunions, divers chefs d'entreprise (maintenance, navigation de services) ont également fait part de leurs espoirs quant à l'implantation du parc éolien, de même que le SER, syndicat des énergies renouvelables.

Bien qu'il s'agisse d'une agence publique et non d'un acteur socio-économique, nous nous permettons de citer également ici l'ADEME, auteur d'un cahier d'acteur soutenant le développement de l'éolien en mer.

1.10.3 Les collectivités territoriales : des positions variées

La région Haute-Normandie soutient le projet et se dit prête à l'accompagner dans le cadre de ses compétences, tout comme le Conseil régional de Picardie qui met l'accent sur le nécessaire engagement du maître d'ouvrage à faire bénéficier le territoire des retombées du projet. Par ailleurs, les élus des groupes Europe-Ecologie des deux conseils régionaux soutiennent le projet, en accompagnant cependant leur soutien d'un certain nombre de conditions parmi lesquelles l'engagement d'une réflexion de fond sur

la politique énergétique et un effort accru d'implication des citoyens.

Le Conseil général de Seine-Maritime partage un point de vue similaire, attirant plus précisément l'attention des participants sur l'anticipation des conséquences du développement de la filière en termes de besoins de logements et de services publics. Également favorable au projet pour ses bénéfices environnementaux et économiques, le département de la Somme insiste sur la maîtrise des impacts environnementaux et la nécessité d'une articulation correcte avec la pêche et le tourisme.

A un échelon plus local, les avis exprimés sont extrêmement divergents, puisque certaines collectivités expriment leur soutien tandis que d'autres le rejettent fermement. La ville du Tréport (à l'avis de laquelle vient s'appuyer le cahier d'acteur de la conseillère municipale Mme Bilon) considère ce projet très néfaste, pour un bénéfice selon elle on ne peut plus discuté. De même, la ville de Mers-les-Bains (ainsi que le député de la Somme Jérôme Bignon) jugent nécessaire de suspendre le projet dans l'attente de la réalisation du Parc marin des trois estuaires. En outre, la ville de Saint-Valery-sur-Somme s'est prononcée contre le projet dans sa version « Large » et plutôt en faveur de son option « Grand large », tandis que le conseil municipal de Fort-Mahon-Plage a voté une délibération défavorable au projet.

A l'inverse, la Communauté de communes de la Bresle maritime estime que les avantages de ce projet pourraient en supplanter les impacts, puisqu'il favoriserait un développement économique d'un territoire prêt à accueillir les nouvelles activités liées au parc. De même, la Communauté de communes du Petit Caux a voté une délibération en faveur du projet.

A noter que le Club des collectivités éoliennes (Cléo) au sein de l'association Amorce s'est positionné en faveur du projet dans sa version « Large ». Par ailleurs, plusieurs élus locaux se sont exprimés à titre individuel, laissant apparaître des opinions diverses.

Enfin, bien que votée après la clôture du débat public, la délibération du syndicat mixte Baie de Somme / Grand littoral picard mérite d'être mentionnée dans le présent compte-rendu. Ses élus se prononcent majoritairement pour le projet sous certaines conditions.

1.10.4 Les associations : soutien des énergies renouvelables pour les unes, préservation du paysage et du cadre de vie pour les autres

Le débat public a vu intervenir à la fois des associations environnementales généralistes et des associations plus locales, d'où une diversité des positions exprimées.

Les associations affichant ainsi une préoccupation écologique se sont en majorité prononcées en faveur du projet, assortissant cependant leur soutien à diverses conditions. L'association Négawatt souhaite ainsi que le parc des deux côtes se réalise au plus vite, tandis que l'association Picardie Nature, du réseau France-Nature-Environnement, demande qu'une attention significative soit portée à la préservation de la biodiversité. Sortir du Nucléaire 27/76 souligne également la nécessité des énergies renouvelables (soutenu en ce sens par le collectif « Stop EPR ni à Penly ni ailleurs », appelant cependant à un mode de gouvernance du parc éolien qui associe l'ensemble des acteurs locaux.

A noter que certains chasseurs et la ligue de protection des oiseaux ont partagé des points de vue proches, quant à la nécessité pour le maître d'ouvrage de mieux prendre en compte l'enjeu ornithologique qu'il ne l'a fait dans ses études préalables.

Au contraire, la FED (Fédération Environnement Durable) considère que les éoliennes induisent davantage de nuisances écologiques que de progrès, et s'oppose par conséquent au projet. Si la Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France a également fait état de ses doutes vis-à-vis de l'éolien en général, elle a néanmoins signifié qu'à tout prendre, l'éolien maritime lui semble préférable à l'éolien terrestre pour peu qu'il respecte un certain nombre de conditions.

Plusieurs associations locales ont également rédigé des cahiers d'acteurs témoignant de leur opposition à un projet considéré comme destructeur. C'est ainsi le cas de l'association Sans offshore à l'horizon, mais aussi d'un groupe d'habitants et de représentants associatifs (cahier d'acteur n°29). Au cours des réunions publiques, plusieurs habitants et commerçants ont partagé leur point de vue, bien que quelques voix d'habitants favorables au projet se fussent également fait entendre au cours du débat. Les oppositions au projet se sont traduites par la remise à la CPDP par l'association SOS Horizon, lors de la réunion de clôture, d'une pétition rassemblant 5 600 signatures (dont 1500 signatures par écrit émanant de riverains, les autres étant recueillies en ligne). L'association Cayeux Citoyens (sur internet), l'association des propriétaires de Mers-les-Bains, l'association syndicale du Bois de Cise et l'association de Criel-sur-Mer se sont montrées également actives dans leur opposition au projet, en réunion ou sur internet.



PARTIE 2



**LES ENSEIGNEMENTS
PAR MODE DE PARTICIPATION**

2. LES ENSEIGNEMENTS PAR MODE DE PARTICIPATION

2.1. Enseignements de chacune des 12 réunions publiques

→ Les enseignements de la réunion d'ouverture

LE TRÉPORT, 4 mai 2010

Ce texte résume les enseignements de la réunion d'ouverture du débat public sur le projet de parc éolien en mer. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 20 mai 2010.

La réunion a accueilli 220 participants : élus, institutionnels, représentants des pêcheurs, habitants, membres d'associations. 239 internautes ont suivi tout ou partie du débat.

Cette réunion est cadencée en deux temps suivis de débats :

- Présentation du cadre législatif et réglementaire de l'éolien en mer
- Présentation de son projet par La Compagnie du Vent

Le Maire du Tréport, Alain Longuent, souhaite la bienvenue aux nombreux participants. Il redit l'opposition farouche de sa ville à ce projet. Soucieux de la démocratie et de la bonne tenue de ce débat, il met à disposition les moyens d'accueil du Tréport.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat. Il indique le dispositif d'information mis en place et demande aux participants de signaler à la Commission toute faille dans la distribution en boîtes aux lettres afin de corriger d'éventuels manques.

La temporalité du débat

Alors que l'Assemblée Nationale débat du Grenelle II, certains participants estiment prématuré le débat sur le projet des deux côtes ; d'autres, tel Planète Eolienne, qu'il arrive à point nommé pour éclairer celui des députés. Le président de la Commission rappelle que tous les délais de la loi de février 2002 sont strictement respectés dans l'organisation de ce débat public.

Des objectifs de développement durable

Les perspectives de consommation et de production d'énergie sont présentées par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et des scénarios

alternatifs sont exposés par le CLER (Comité de Liaison des Énergies Renouvelables) ; ces deux présentations ne font pas l'objet d'un véritable échange avec le public.

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer présente le contexte dans lequel doit s'inscrire l'effort français : porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, programmer les investissements nécessaires à la production de 6 000 MW par l'éolien en mer d'ici 2020.

Ses ingénieurs ont expliqué que :

- La concertation sur les zones propices à l'éolien en mer était sur le point d'aboutir : à ce jour, on peut seulement dire que la Manche est une zone techniquement favorable ; une nouvelle consultation de tous les acteurs permettra de transformer ces zones techniquement favorables en zones propices, le cas échéant.
- Dans ces choix, la sécurité maritime est prioritaire.
- Les nouveaux appels d'offre – prévus à la fin de 2010 – porteront à la fois sur les conditions techniques et sur les conditions économiques des projets, notamment le coût de vente du kilowattheure.
- Pour que puisse se développer une filière industrielle de l'éolien et donner aux industries une réelle visibilité, l'État a programmé les investissements en plusieurs tranches annuelles (la 1^{ère} sera de 2 500 MW).
- La loi prévoit la constitution de garanties financières qui couvrent le démantèlement total de chaque éolienne.

Le Directeur du CLER insiste sur l'intérêt économique des énergies renouvelables qui créent localement de l'emploi et des ressources, contrairement aux énergies fossiles importées.

La fiscalité représente 12 879 € par MW installé (soit pour ce projet dans sa version « Large » 8,5 millions d'€) dont la moitié va aux communes concernées par l'impact visuel du projet, l'autre moitié étant gérée par le Conseil Général du département de raccordement au bénéfice des activités de pêche et de plaisance.

Un projet soutenu par les institutions régionales

La Région Picardie et la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard encouragent le projet des deux côtes dans le cadre d'un développement économi-

que qui permette aux entreprises de se diversifier et apporte des retombées bénéfiques en terme d'emploi et de développement, à condition de respecter les enjeux et de veiller à la concertation entre toutes les parties. Le Conseil Économique et Social Régional tient à veiller à la sauvegarde du paysage et à la sécurité des habitants. Estimant qu'il est trop tard pour s'opposer à l'éolien, le CESR considère au contraire qu'il doit apporter matière à former, entreprendre et développer.

... mais redouté par les habitants

Les habitants craignent pour la mer, pour leur paysage : « quand des éoliennes s'installent chez vous, c'est l'horreur ». Ils craignent pour le tourisme qui les fait vivre, pour leur port de pêche, demandent pourquoi installer dans la même région éoliennes et centrales nucléaires. Plusieurs refusent l'idée que les éoliennes puissent leur amener de nouveaux touristes. Une autre participante estime que « si l'on prévoit d'indemniser les métiers de la mer, c'est qu'on savait qu'on allait leur nuire ».

Certaines associations ont plusieurs fois dénoncé l'émission de CO₂ des centrales thermiques qui assurent le relais des éoliennes quand manque le vent. Certains participants craignent même que ces émissions augmentent avec le nombre d'éoliennes.

Au plan économique, le coût de rachat de l'énergie produite par l'éolien en mer est jugé trop cher ; certains regrettent que seuls les groupes privés se lancent dans l'aventure et que les projets ne soient pas mis en œuvre par des entreprises publiques.

Des pêcheurs ont largement fait entendre leur désaccord – « les éoliennes à terre arrivent à saturation, alors on va les mettre en mer » – et leurs inquiétudes :

- crainte de voir ce parc des deux côtes suivi par d'autres et de nombreuses éoliennes transformer la Manche en forêt de mâts, donc de récifs : si 4 500 des 6 000 MW prévus sont produits dans la Manche, cela représente près de 1 000 éoliennes
- crainte de voir le territoire de pêche réduit, la navigation interdite aux abords des mâts et donc l'exode de la flottille de pêche
- crainte que les champs magnétiques perturbent les migrations des bancs de poissons, leur reproduction, et empêchent de capter tout SOS marin dans cette zone
- crainte pour la sécurité des bateaux et des hommes
- crainte de voir la manne fiscale détruire une tradition de pêche millénaire
- crainte que les pêcheurs ne perçoivent guère d'indemnisation : « la DG XIV et la DG XVI (des communautés européennes) disent qu'indemniser seulement des pêcheurs serait discriminatoire »

- crainte d'une vaste friche d'éoliennes abandonnées dans 20 ans.

Par ailleurs, un pêcheur signale que la coquille Saint-Jacques se situe plus en amont du projet. Un autre estime que le projet des deux côtes ne le gêne pas.

Une responsable de la FED (Fédération Environnement Durable) s'exclame : « on n'est pas là pour débattre, on est là pour dénoncer ! ».

Le projet de La Compagnie du Vent

La Compagnie du Vent rappelle qu'elle a aujourd'hui construit des éoliennes produisant 256 MW, soit la consommation d'une ville de 300 000 habitants. Ses ingénieurs insistent sur l'intérêt de l'éolien en mer où le vent, plus fréquent, permet aux machines de produire à 90 % du temps. Ils évoquent aussi le projet d'une usine de production de mâts éoliens à proximité de la Manche.

Alors que les zones propices ne sont pas encore définitivement arrêtées, La Compagnie du Vent est accusée de prendre une longueur d'avance sur ses concurrents, même si, comme l'indique le représentant de l'État, elle risque aussi de voir son projet simplement non éligible.

Écologie Sans Frontière s'étonne du procès d'intention qui est fait au projet et demande quelles dispositions réglementaires et financières permettront enfin le développement de cette filière industrielle.

→ Les enseignements de la table ronde thématique n°1

ABBEVILLE, 6 mai 2010

Ce texte résume les enseignements de la première table ronde du débat public, le 6 mai 2010. Il a été soumis à commentaires des internautes jusqu'au 27 mai.

La réunion a rassemblé une centaine de participants, élus, institutionnels, représentants des pêcheurs, associatifs et grand public. Elle a été suivie en direct sur internet par 287 internautes (en moyenne 3/4 heure) dont 83 % de France et 17 % d'autres pays d'Europe.

Cette réunion est cadencée en deux temps suivis de débats :

- Présentation du fonctionnement de l'éolien en mer, son efficacité énergétique et sa place dans les énergies renouvelables
- Présentation de son projet par La Compagnie du Vent

Le Maire d'Abbeville, Nicolas Dumont, accueille les participants. Il rappelle les enjeux environnementaux de ce projet, le nécessaire respect des écosystèmes et de la sécurité des marins.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat dont le thème est, ce soir :

Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde ?

Cette table ronde a pour objectif d'apporter des éclairages sur le fonctionnement de l'éolien en mer, sa place dans les énergies renouvelables, d'entendre la position des acteurs nationaux et de débattre avec La Compagnie du Vent après présentation de son projet de parc éolien en mer des deux côtes.

Le fonctionnement de l'éolien en mer est exposé par Brayima Dakyo, professeur à l'Université du Havre. On y apprend notamment que le type de l'éolienne est le même sur terre et sur mer, seule la structure du support change.

Aux questions sur le rendement réel de l'éolien en mer, le Pr Dakyo répond que le coefficient de puissance de la machine peut encore être amélioré tandis que l'énergie incidente – le vent – restera la même.

Catherine Boutin, déléguée de la Fédération Environnement Durable, indique que les éoliennes auraient besoin d'alimentation électrique pour tourner. Le Pr Dakyo précise que si les éoliennes asynchrones ont besoin de courant pour démarrer, elles continuent de tourner même si le vent descend en dessous de 20 km/h.

A la question des vibrations qui se transmettraient au mât et sous l'eau, le Pr Dakyo répond que des amortisseurs de vibration sont installés là où des vibrations sont détectées. Sur la question de la vitesse de rotation en bout de pale, La Compagnie du Vent répond que, grâce aux multiplicateurs, les machines tournent plus lentement, soit environ 200 km/h en bout de pale.

Quelle est la place de l'éolien en mer parmi les énergies renouvelables ?

Jean-Louis Bal de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), compare les énergies renouvelables et conclut qu'en raison des faibles marges de manœuvre, chaque source d'énergie renouvelable doit être exploitée.

Eric Dyevre (CRE, Commission de Régulation de l'Energie) explique quels mécanismes ont été élaborés pour inciter au développement de la production d'énergie renouvelable face au prix moyen de l'énergie en France, aux taux de change et aux coûts d'exploitation. Quatre critères valorisent un projet : la qualité de l'air, la lutte contre l'effet de serre, l'indépendance énergétique, la compétitivité nationale. Une nouvelle filière appelle nécessairement une rentabilité supérieure. Les surcoûts tarifaires sont financés par la CSPE (contribution au service public d'électricité) qui couvre la différence entre le coût du marché et le coût de rachat de l'électricité par EDF. Le tarif d'achat est actuellement de 0,13 €/kWh pendant 10 ans puis entre 0,13 et 0,03 € selon les lieux d'exploitation.

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, exploite le réseau de haute et très haute tension afin d'ajuster production et consommation. Il est précisé que le raccordement du parc des deux côtes est possible sur le poste de raccordement de Penly dont le potentiel est 7 fois supérieur. Un participant exprime la crainte d'interférence entre la source de courant de l'EPR et celle de l'éolienne. RTE confirme que les installations peuvent fonctionner en toute sécurité, que tout est vérifié avant la mise en service des installations. Aujourd'hui on raccorde une production plurielle car les impératifs techniques et réglementaires du cahier des charges y veillent.

La régulation entre les sources d'énergie est affaire d'anticipation (météo, maintenance...) et de gestion des aléas (panne, nébulosité...). Un élu oppose que le vent est souvent trop fort en Manche, ce qui nécessite un potentiel de réserve important. RTE répond qu'il n'y a pas besoin d'installer de MW thermique pour un MW éolien car la variation de la production éolienne est lente, donc facile à

prévoir. En outre, les implantations éoliennes sont réparties dans les 3 zones de vent différenciées que compte la France. Compte tenu de leur fonctionnement, il faut environ un millier d'éoliennes de 5 MW chacune pour remplacer une centrale comme l'EPR de Penly.

Un participant demande qui paie le câble de raccordement de la production au réseau. RTE précise que c'est l'industriel qui paie le câble jusqu'au poste électrique et qu'ensuite c'est le service public.

Un élu d'une station balnéaire demande si des projets de cette nature sont envisagés face à Cannes, Monaco, etc. La Compagnie du Vent précise qu'en raison des grands fonds (1 000 mètres au lieu de 10 en Manche), il y a en Bretagne et en PACA des projets d'éolien flottant, mais qu'ils sont au stade de la recherche et pas encore à maturité industrielle.

Réaction des associations nationales

Cette 2^e partie de la réunion donne la parole à des acteurs nationaux, alternant opposants et favorables au projet.

Gérard Montassine, représentant le Comité National des Pêches, exprime son profond rejet du projet éolien en mer des deux côtes pour ses conséquences en termes de dégradation, de modification des habitats marins et de perte de zones de pêche. Il réclame une concertation et des études préliminaires très en amont et expose les conditions techniques d'acceptabilité du projet : minimiser les périmètres d'interdiction de pêche, ensouiller (enterrer) des câbles de qualité, immerger les récifs artificiels, préciser les compensations financières ou autres.

Eléonore Duée, déléguée du CLEO (réseau de collectivités locales éoliennes), rappelle l'intérêt de la diversification économique qu'apportent les éoliennes et que les éoliennes en mer sont plus puissantes (5 MW) donc plus intéressantes que les terrestres (2 MW).

Fabrice Cassin, représentant du SER (syndicat des énergies renouvelables) démontre que, s'il faut produire de l'énergie, il faut produire de l'énergie verte. Les chantiers navals seraient intéressés par une reconversion vers l'éolien. Il rappelle la nécessité de concilier des intérêts contradictoires, ce qui est le rôle éminent de l'Etat.

Xavier Grioche, délégué de la FED (fédération environnement durable) déplore que ces projets éoliens servent surtout à satisfaire les lobbies européens, alors que la France exporte 10 % de sa production d'électricité, dont 94 % ne génère pas de gaz à effet de serre. Il rappelle qu'une éolienne ne génère par an que l'équivalent de 5 mois de production à pleine puissance, en raison de l'intermittence du vent.

Le dialogue s'engage avec la salle

Après la présentation du projet par La Compagnie du Vent, un échange avec le public s'engage.

Le responsable du port de Saint-Valery précise qu'il n'est pas contre l'éolien en mer mais qu'il est inquiet pour la navigation de plaisance. Il signale l'importante clientèle belge et néerlandaise qui navigue régulièrement le long de ces côtes avec en général 2 escales en Picardie et Normandie. Il demande ce qui est prévu en cas de brouillard et de nuit. La Compagnie du Vent détaille le balisage et les informations nautiques qui sont prévues et renvoie au rapport anglais « Eolien et radar » qui sera mis en ligne sur le site du débat.

Gilbert Mathon, vice-président du Conseil Général indique que littoral picard attire 10 millions de touristes/an, ce qui est une chance pour la région qu'il faut protéger, et résume : « l'éolien, oui, mais pas chez nous ! ».

Nicolas Lottin, président de l'Association des Chasseurs de la Baie de Somme, craint que les éoliennes tuent plus d'oiseaux qu'une marée noire. Les études de La Compagnie du Vent sur les migrations d'oiseaux seront présentées lors de la table ronde du 27 mai à Saint-Valery. Sur terre, les études constatent une mortalité de 0 à 5 oiseaux par éolienne et par an.

Une représentante du collectif Stop EPR rappelle que la première chose à faire est de ne pas consommer.

Un marin pêcheur oppose à cette implantation la présence dans les fonds de 10 mètres du petit poisson qui nourrit le turbot.

Un élu local craint que le maître d'ouvrage, étant une société privée, ne disparaisse avant le démantèlement des éoliennes, voire avant que des réserves suffisantes ne soient constituées. La Compagnie du Vent précise que le démontage est anticipé dans les options de construction, notamment sur la fondation gravitaire. L'expérience récente de démontage d'une éolienne à terre a démontré que le démantèlement est largement couvert par la seule revente des matériaux. La Compagnie du Vent rappelle que l'obligation d'exploiter serait donnée pour 20 ans minimum mais que son ambition est de le faire sur 30 ans : « En tant qu'entreprise, notre intérêt est d'exploiter indéfiniment une réserve inépuisable : le vent, avec un parc en bon état ».

→ Les enseignements de la table ronde thématique n°2

LE TRÉPORT, 11 mai 2010

Ce texte donne les principaux enseignements de la réunion thématique au Tréport, le 11 mai 2010. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 11 juin.

Le thème était les effets du projet des deux côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer.

Cette table ronde a été cadencée en plusieurs temps suivis de débats avec le public :

- Quels problèmes et quelles solutions pour la sécurité maritime à prévoir autour du parc, s'il est réalisé,
- Impact sur la pêche
- Exemple danois
- Autres usages de la mer
- Ensuite La Compagnie du Vent a présenté son projet sous l'angle de la pêche.

Quels problèmes et quelles solutions pour la sécurité maritime à prévoir autour du parc, s'il est réalisé ?

- Le détroit large de 18 à 53 milles entre la France et l'Angleterre est extrêmement fréquenté, comme l'a souligné Daniel Le Direach, adjoint au préfet maritime pour l'action de l'État en mer (600 navires sur le rail et 130 traversées par jour, des projets d'extraction de granulats marins, en moyenne 2 500 bateaux de plaisance/jour). Il souligne en outre la présence de 4 grands gisements halieutiques, de centrales nucléaires, d'importants courants et des myriades d'épaves et de mines historiques.
- Radars : s'agissant des radars fixes à terre (CROSS par exemple), une éolienne ne peut être plantée à moins de 20 milles de ces radars. Pour les problèmes liés à la visibilité entre deux navires l'expérience dans les pays qui ont des éoliennes en mer sera prise en compte.
- Sauvetage dans les champs d'éoliennes : c'est un sujet sérieusement pris en compte par la préfecture mais encore au stade de la réflexion.
- Responsabilité : en cas d'accident du navire, le représentant du préfet indique que le responsable est le commandant du navire.
- Navigation : pour le représentant du préfet, la navigation entre les éoliennes serait possible mais pas le mouillage ; les sujets liés à la sécurité sont de la compétence exclusive du préfet après consultation de la Grande commission nautique.

- Mines : les experts de la Préfecture étudient avec les experts de La Compagnie du Vent un protocole.

Impacts sur la pêche

L'importance et la variété des espèces, de leurs zones de vie ou de migration au large des deux côtes sont soulignées par Jean-Paul Delpech, spécialiste en ressource halieutique à l'Ifremer.

La gêne pour la pêche serait réelle, selon les pêcheurs, puisque la majorité des bateaux ont moins de 12 mètres et qu'ils pratiquent un type de pêche (chalutage) qui sera directement impacté par le projet s'il est réalisé.

L'importance de l'activité pêche autour de port du Tréport et plus généralement en Haute Normandie est indiquée par Alexis Maheut, président du comité régional des pêches de Haute-Normandie, qui en donne les chiffres et précise que pour 1 emploi en mer il y a 3 emplois à terre.

De nombreuses craintes et questions sont exprimées dans le débat :

a. Impact sur ressources et zones de pêche

- perte de 73 km² de zone de pêche que Natura 2000 va aussi réduire, crainte de parcs additionnels
- en cas de pollution, les premiers touchés sont les pêcheurs
- risques de perturbation des migrations des bancs de poissons
- gêne pour les poissons pendant la construction et le démantèlement des éoliennes
- risque de modification du fond de mer, avec des conséquences pour le frai
- risque d'ouverture de la zone à la pêche amateur
- crainte de destruction des frayères, ainsi que de modification des volumes de reproduction qui se conjuguerait à la difficile relation avec l'Union Européenne pour les quotas : quelle assurance auraient les pêcheurs de voir leurs quotas augmenter si les cabillauds devenaient plus nombreux en mer ?
- crainte de la multiplication des parcs éoliens sur la zone
- vives critiques du dossier du maître d'ouvrage adressée par Gérard Montassine, président du comité régional des pêches du Nord Pas de Calais, pour la partie pêche et zone de frai
- le maître d'ouvrage indique qu'il a proposé le lancement de chalutages scientifiques en collaboration avec les comités régionaux. Sans réponse de leur part, il a décidé de lancer ces chalutages sur la base de protocoles d'études validés par l'Ifremer.

b. Pêche autorisée dans parc

- l'usage des engins traînants dans la zone des câbles sous-marins sera-t-il possible ?

c. Risques de navigation et sécurité

- craintes par temps de brouillard
- champs magnétiques et perturbations du système de surveillance
- dérive possible de bateaux depuis le chenal
- en cas d'accident, le maître d'ouvrage sera-t-il responsable ?

d. Indemnités éventuelles

- imprécision des textes qui n'indiquent pas précisément ce qui concerne la pêche alors que celle-ci est la première concernée (Philippe Marzolf indique que la question a été posée au Conseil Général de Seine Maritime).

Gérard Montassine, au nom du comité régional de la pêche du Nord-Pas de Calais, conteste les protocoles d'étude auxquels ne sont pas associés les pêcheurs qui seuls connaissent bien la ressource. Il indique qu'il est prêt à engager avec la Compagnie du Vent un débat sur le protocole. La Compagnie du Vent donne son accord pour partager protocoles et résultats des premières campagnes et envisager la suite avec les comités régionaux.

Enseignements de l'exemple danois (présenté par Tony Divers, pêcheur)

- Deux parcs ont été successivement construits : un net changement d'attitude a été constaté entre le premier parc, qui s'est construit sans information (inquiétude pour les filets, interdiction de pêcher au dessus des câbles...) et le second qui a été accompagné par de nombreuses réunions, par une lettre hebdomadaire et a été beaucoup mieux accepté.
- Câbles : pour le deuxième parc les câbles ont été ensouillés à 1,50 mètre de profondeur ; les pêcheurs doivent prévenir si un filet accroche un câble et sont remboursés des dégâts.
- Le dédommagement pour réduction de la surface de pêche a été d'1 000 000 € pour le 1^{er} parc et de 3 500 000 € pour le second, montants versés en une seule fois.
- La flottille compte des bateaux de 20 mètres et d'autres plus importants. La taille moyenne des bateaux a augmenté. La production de pêche n'a pas baissé. Il n'y a pas eu au Danemark de faillite de bateaux de pêche suite à l'implantation des parcs.
- Il est possible de pêcher au filet dormant à l'intérieur du parc éolien mais pas au chalut.

- Il n'y a pas eu d'accident mais des dispositions ont été prises : un remorqueur à 14 km est disponible 24h/24h.
- La flotte de pêche est passée de 60 navires en 2000 à 30 en 2010. Selon Tony Divers, une des causes a été la délocalisation d'une fabrique minotière.

La différence entre le projet français et les réalisations danoises, et donc la difficulté d'établir une comparaison, sont soulignées.

Pour des intervenants pêcheurs, la réduction de la flottille de pêche est la conséquence directe des parcs éoliens.

Autres usages professionnels de la mer

a. Navigation

- La navigation, comme le souligne Éric Mornas, l'un des 5 pilotes hauturiers en France, est difficile en Manche et Mer du Nord ; y ajouter des obstacles non-naturels crée d'autres difficultés : sortir du port du Tréport obligera à contourner le parc éolien ; à Amsterdam, un chenal a été laissé libre au milieu du champ éolien.
- Si les pilotes n'ont pas remarqué d'interférences radar-éoliennes, il reste que les mâts font masse à l'écran et masquent le navire qui passerait derrière le parc.
- Une distance minimum de 5 milles est à respecter entre le rail et le champ d'éoliennes s'il est construit pour permettre des manœuvres d'évitement.

b. Extraction de granulats (sables et graviers)

- Laetitia Paporé, représentante de l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats) expose l'intérêt de l'expérimentation assortie d'études scientifiques voulue par l'État et mise en œuvre pour connaître l'incidence de nouvelles extractions sur les autres usagers de la mer et en déduire de bonnes pratiques.
- Elle démontre les conséquences positives de la création d'un GIS (groupement d'intérêt scientifique) pour le suivi des impacts des extractions de granulats marins ; un dialogue permanent est instauré.

Présentation de son projet par La Compagnie du Vent sous l'angle de la pêche

a. Pour La Compagnie du Vent :

- L'objectif est d'éloigner le parc éolien des routes de grande circulation. Le balisage et le renforcement des moyens locaux de secours (SNSM) sont prévus dans le projet ainsi qu'un balisage spécifique pendant la construction. Elle constate qu'en Europe aucun accident majeur n'a été répertorié dans les champs éoliens.
- La Compagnie du Vent envisage d'ensouiller les câbles à une profondeur déterminée en fonction du sédiment et des usages.
- La Compagnie du Vent souhaite établir, en concertation, la cartographie des zones pour préciser les modalités de gouvernance d'un espace partagé du domaine public.
- Elle propose de mettre en place des récifs artificiels pour la faune aquatique, puisque leur efficacité est démontrée dans les autres pays d'Europe.
- La Compagnie du Vent précise que les observations réalisées sur les parcs éoliens étrangers montrent que le poisson ne fuit pas les éoliennes et qu'au contraire, les fondations sont colonisées.
- Elle estime que l'activité éolienne sera une source de diversification pour les pêcheurs : navettes, pilotes, balisage, visites techniques et touristiques...
- Elle indique que la taxe représente 4,2 millions d'euros par an pendant la durée de vie du parc, répartis sur les différentes activités de la mer selon les critères définis par la loi.

b. Les réactions du public sont nombreuses

Réserves vis-à-vis du projet, notamment sur les thématiques suivantes :

- l'impact sur les paysages
- lien fort entre pêche et tourisme
- pourquoi en Haute Normandie et pas ailleurs ? Le territoire a « déjà donné »
- préférence pour les éoliennes sur terre et pour le photovoltaïque
- concentration d'intérêts : pour certains participants, il y a risque de la mainmise de groupes industriels privés puissants sur l'énergie
- imprécision de l'affectation de la ressource des taxes, puisque leur répartition notamment concernant les pêcheurs n'est pas connue
- solidité des matériels : on rappelle la chute de pales d'une éolienne au Portel. Qu'advient-il en mer ? La Compagnie du Vent indique qu'elle cherche les machines les plus fiables possibles, que les constructeurs ont maintenant une grande technicité et qu'elle n'a eu aucun accident sur ses 200 éoliennes installées

Des attentes en termes d'emploi :

- Développement économique et emploi, jugé par un patron de PME, armateur de navires de service, comme une opportunité de développement majeure, avec des emplois de marins spécialisés, bien rémunérés. Il demande à La Compagnie du Vent de privilégier les navires français avec des marins locaux
- Croissance forte de l'emploi lié à l'éolien attesté par un technicien de maintenance d'éoliennes à terre qui parle de la société où il travaille

→ Les enseignements de la table ronde thématique n°3

DIEPPE, 17 mai 2010

Ce texte résume les enseignements de la troisième table ronde du débat public, le 17 mai 2010. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 11 juin.

La réunion a rassemblé près de 150 participants, élus, institutionnels, pêcheurs et habitants, associatifs. Elle a été suivie en direct par 417 internautes, 87 % de France, 13 % du reste de l'Europe.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat dont le thème est, ce soir : **Quelles seraient les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions si le projet des deux côtes se réalisait ?**

Le maire de Dieppe, M. Jumel, dans son accueil, souligne que l'énergie n'est pas un bien comme un autre et qu'un grand nombre d'habitants de la planète en sont privés. Il souhaite que le projet soit lié aux réalités locales, notamment aux difficultés de la pêche et du tourisme.

La table ronde est cadencée en 3 temps suivis d'échanges avec le public :

- Retombées économiques et filières industrielles
- Emplois induits et formations nécessaires
- Précisions du projet de La Compagnie du Vent sous l'angle de l'emploi

Gérard Bilon, président de l'Association Sans Offshore à l'Horizon, et Alexis Maheut, président du comité régional des pêches de Haute-Normandie, déplorent qu'on parle des emplois induits et pas des emplois directs, ni des emplois perdus. Ils s'inquiètent en effet des emplois qui disparaîtraient à cause de la réduction de la zone de pêche, même si d'autres emplois seraient susceptibles de se créer, pour des métiers différents.

Les exposés et les débats voient s'opposer différents arguments sur l'emploi.

Des acteurs économiques prêts à saisir les opportunités

Monsieur Castel (Chambre de commerce et d'industrie littoral normand picard) entend démontrer que, contrairement à certaines affirmations, l'éolien est générateur d'emplois : aujourd'hui, 2 600 éoliennes terrestres sont installées, générant 10 000 emplois ; l'objectif de 25 000 MW fixé par le Grenelle de l'environnement (dont 6 000 MW en mer) devrait être source de 60 000 emplois.

Pour exemple, une éolienne à terre équivaut à 12,5 emplois en fabrication, 1,2 à l'installation, 1,3 pour les études, 0,4 pour la maintenance, soit 15,4 emplois (source MEEDM). Il indique qu'aujourd'hui 150 entreprises sont actives dans l'éolien et présente l'exemple d'un constructeur d'éoliennes intégrant à hauteur de 65 % des fournitures françaises, 55 % de la mécanique française et 74 % de maintenance française.

Pour lui, l'éolien en mer oblige à franchir un nouveau cap industriel : il s'agit de fabriquer et pas seulement d'assembler. Il faut 200 éoliennes/an pour justifier la création de cette nouvelle filière.

Mr Castel et Gérard Mercher (Le Havre Développement) se rejoignent pour estimer en outre que cette filière peut être mise en place dans la région : 84 entreprises de Normandie, Picardie et Nord Pas-de-Calais sont intéressées par le projet. La Compagnie du Vent indique que 50 entreprises locales ont été déjà contactées pour les différentes phases de la vie du projet. Il ressort que le projet mobiliserait de 650 à 900 emplois directs locaux en hypothèse basse pour la construction du parc et de 1 100 à 1 200 emplois indirects. Elle indique en outre que la maintenance créerait 50 emplois directs locaux et une centaine d'emplois indirects.

Les différentes étapes de la vie du projet sont concernées :

- la phase d'études préalables mobiliserait une vingtaine d'emplois locaux
- la phase de construction : Le Havre, port industriel d'embarquement pour tous les sites de la Manche est équipé pour accueillir les éléments. « On préfère que l'activité portuaire se fasse au Havre, en Normandie, plutôt qu'à Brême ou au Danemark » explique le directeur du Havre Développement
- l'installation : les fondations (qui représentent 40 % du coût total) génèrent beaucoup d'emplois (500 à Bremerhaven) ; il faut ajouter 3 emplois indirects par emploi direct.

La maintenance enfin assure des emplois à long terme sur les ports situés au plus proche des éoliennes.

Gerard Mercher admet que les entreprises étrangères sont « parties plus tôt » mais se dit certain qu'il n'est pas trop tard pour les entreprises françaises pour se mettre en ligne.

Saisir les opportunités : des exemples en France et en Europe

- L'entreprise de montage Enercon comptait 10 personnes en 2002, 230 aujourd'hui, toutes françaises. Les employés d'Enercon indiquent que s'ils ont été formés au départ par les Allemands, aujourd'hui il n'y a que des Français qui installent.
- A Brême (Allemagne), 500 emplois ont été créés pour les fondations, au total 3 000 emplois directs (soit 9 000 emplois indirects)
- A Esbjerg (Danemark), la pêche était essentiellement destinée aux huiles et farines de poisson, elle déclinait depuis 20/25 ans, par difficulté de recruter des jeunes. Il reste aujourd'hui des pêcheurs pour la consommation humaine qui pêchent sur des bateaux plus gros. Le gaz et le pétrole ont assuré la relève de la pêche minotière, aujourd'hui c'est l'éolien qui a déjà créé 2 000 à 3 000 emplois sur les 8 000 de l'industrie offshore, assurant la croissance même pendant les années de crise 2008-09. Il n'y a eu aucun accident maritime depuis l'installation du premier parc en mer en 2002.
- 55 embarquements sont intervenus pour la construction du parc Horns Rev 2, 500 emplois en phase de construction (grues, transport, chargement, santé, environnement) plus les emplois indirects : hôtels, restaurants, taxis, location de véhicules
- Un pêcheur danois a dû vendre son bateau devenu trop vieux : il l'a remplacé par un bateau de transport de personnes. Aujourd'hui, il a 7 bateaux, dont 3 ont été construits à Esbjerg
- Catherine Quignon-Le Tyrant, maire de Montdidier (6 500 habitants) rapporte l'expérience qu'elle a initiée sur sa commune et qui lui a assuré emploi et autonomie énergétique : 4 éoliennes ont été implantées par la ville : 2 suffisent à couvrir les besoins de toute la ville, les deux autres permettent à la municipalité de percevoir des redevances. « Les agriculteurs n'en voulaient pas, aujourd'hui ils en veulent plus ». Le terrassement, le raccordement électrique et la maintenance sont l'œuvre d'entreprises locales. « Notre choix c'est d'avoir du boulot ici, pour les artisans et les hommes... Le chômage : il faut trouver des réponses pour demain »

Des pêcheurs qui souhaitent maintenir leur activité et des habitants qui expriment leurs craintes

Les opinions exprimées disent combien les pêcheurs tiennent à maintenir leur activité en l'état : ils veulent rester pêcheurs et non pas devenir navigants, ils opposent l'argent des affaires à leur métier, trouvent, comme certains habitants, que leur région a déjà beaucoup sacrifié à la production énergétique régionale et nationale (nucléaire, éolienne à terre) et craignent que le projet éolien en mer des deux côtes ne « fasse jurisprudence ».

- Alexis Maheut réfute les arguments avancés sur la capacité de l'éolien à créer des emplois ; il affirme que les composants des éoliennes sont chinois, les transport néerlandais et que, sur ce projet, les bateaux ne seront pas français, les ouvriers non plus. Pour lui ce projet ne générera aucun emploi local. S'il se dit conscient de l'avantage français sur la Grande-Bretagne, où il n'y a pas de concertation, il s'inquiète des impacts de ce parc.
- « Mes parents étaient agriculteurs », dit un patron-pêcheur, « ils ont été expulsés pour une centrale nucléaire... ». il redoute d'être à son tour « expulsé » de son métier par le parc éolien.
- Mr Le Bail (CAPA) pose la question : « la pêche fait vivre 250 marins et 1 000 personnes à terre : la zone concernée par le projet représente 80 % de la zone couverte par les pêcheurs dont la flotte est constituée à 90 % par de petits navires qui pratiquent les arts traînants. Que fait-on de ces hommes ? ». La Compagnie du Vent rappelle que le projet des deux côtes ne couvre qu'une faible partie de la zone 29F1 où pêche la flottille normande.
- Un maire précise que les habitants de sa commune ne veulent « ni d'une usine ni d'une éolienne devant chez eux »
- Plusieurs participants estiment que la région a « déjà donné » et que les « autres régions » peuvent aussi faire un effort.
- L'image d'éoliennes en mer proposée par La Compagnie du Vent est contestée. La Compagnie du vent précise que les simulations paysagères réalisées en France à terre et au Danemark en mer, avec des outils sophistiqués, ont permis de vérifier que ces anticipations s'avéraient exactes
- Les granulats nécessaires à la fabrication du béton sont aussi extraits en mer : c'est encore une contrainte pour les pêcheurs
- Certains refusent de voir des intérêts privés gérer la vie collective et notamment l'énergie : « On parle d'emploi, mais au nom du paysage qui est en train de changer, on parle surtout de capitalisme vert ».

D'autres réactions

- Un Dieppois se dit plus choqué par Penly que par les éoliennes : « une éolienne ne fera jamais un carnage comme Tchernobyl »
- Le vice-président de l'association Energie Partagée veut créer une société coopérative autour des énergies renouvelables. Il estime qu'en termes d'emplois/ Kw l'éolien est plus performant que le nucléaire et demande au maître d'ouvrage s'il a envisagé un actionariat citoyen.

Des formateurs déjà à l'œuvre

A partir des compétences qui existent déjà sur place, plus de la formation, il est possible de créer un véritable pôle de compétences sur l'éolien en Picardie, assurent tour à tour Brayima Dakyo, professeur à l'université du Havre et Olivier Gontier (institut consulaire de formation – CCI de Dieppe).

A Fécamp, un équipement regroupe l'Université du Havre, le lycée de Fécamp, une plate forme technologique et un laboratoire de recherche pour former 24 étudiants de niveau bac+3 (licence) en partenariat avec des industriels, qui ont tous trouvé du travail à la sortie jusqu'à maintenant. « Je ne suis pas certain que tous les enfants de pêcheurs aient vocation à devenir pêcheurs » dit le Pr Dakyo qui propose de combiner les compétences de marin avec l'électricité ou le génie civil.

A Dieppe, l'Institut Consulaire de Formation a également acquis des matériels de formation pour :

- les apprentis du CFA énergétique
- 2 bacs pro sur le froid et la maintenance énergétique
- compléter la formation des salariés à la demande des entreprises
- répondre aux besoins d'intégrer rapidement de nouvelles technologies (montage, réglage...)

Olivier Gontier a identifié des formations anticipant le projet des deux côtes et certaines permettent la conversion des pêcheurs.

→ Les enseignements de la table ronde thématique n°4

ST-VALERY-SUR-SOMME, 27 mai 2010

Ce texte résume les enseignements de la quatrième table ronde du débat public, le 27 mai 2010. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 25 juin.

La réunion a rassemblé plus de 200 participants, élus, institutionnels, pêcheurs et habitants, associatifs. Elle a été suivie en direct par 358 internautes.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat dont le thème porte ce soir sur : les incidences de l'implantation du projet des deux côtes sur la faune et la flore sous-marines, les oiseaux, la chasse.

Une première table ronde aborde les conséquences du projet sur la faune et la flore sous-marines et les oiseaux, la seconde la compatibilité du projet avec le parc naturel marin et les conséquences éventuelles pour les chasseurs.

Faune et flore : des études d'impact qui ne font pas l'unanimité

La Compagnie du Vent a réalisé un certain nombre d'études benthiques, d'études sur la ressource halieutique, sur l'avifaune, ainsi que sur les veaux marins, dans la zone d'implantation du projet des deux côtes. Les résultats de ces études indiquent que :

- le projet aurait peu d'impact sur la faune locale ;
- il n'affecterait pas les principales zones de pêche de la coquille ni les nourriceries ;
- de nombreuses espèces ne seraient pas concernées par le projet ;
- d'autres espèces (Fous de Bassan) ne seraient que peu menacées ;
- les veaux marins ne traverseraient pas la zone d'implantation.

Ces résultats soulèvent un certain nombre de réserves et de critiques de la part de différents acteurs.

François Sueur, ornithologue, qui a eu accès aux études d'impact réalisées par La Compagnie du Vent sur les oiseaux et les mammifères marins, relève des **manques d'approfondissement** de certaines études, comme celles réalisées sur le marsouin commun et le globicéphale noir, ainsi que des lacunes méthodologiques (sur les veaux marins par exemple) et un rapport scientifique qui manque de clarté.

Un élu du Conseil régional de Picardie, également chasseur, conteste l'absence des Bernaches cravant, ainsi que d'autres oiseaux migrateurs, dans les études de La Compagnie du Vent. Ce décalage entre l'observation d'une faible quantité d'oiseaux migrateurs par les études de La Compagnie du Vent et celle des chasseurs qui « vivent » sur le terrain est confirmé par le témoignage de plusieurs chasseurs et pêcheurs. Certains l'expliquent par le choix d'une **mauvaise méthodologie** (l'avion comme moyen d'observation est en effet jugé beaucoup trop rapide). Ce qui fait dire à un représentant de la FED que « bizarrement, pour chaque implantation, il n'y a rien à cet endroit ! ». Les chasseurs rappellent que la Manche est un couloir migratoire majeur. Chasseurs, pêcheurs et experts s'accordent à juger nécessaire d'approfondir les études menées.

Jean-Mathieu Kolb (La Compagnie du Vent) rappelle la mise en place d'un comité de suivi pour lequel une présidence tournante a été proposée. Il rejoint la préoccupation exprimée par Nicolas Lottin (chasseurs de la Baie de Somme) de bâtir un projet viable et raisonné. La Compagnie du Vent s'engage à mener de nouvelles études, en réponse aux attentes exprimées par les acteurs et à établir, avec les professionnels, un protocole d'études sur les oiseaux.

Le GEMEL attire l'attention sur le fait que le principal impact proviendra du **panache turbide** provoqué par les travaux d'installation : le retour à la normale est prévisible à 10 ans. Pendant l'exploitation du parc éolien, l'introduction d'un substrat dur – favorable à la fixation de moules – peut avoir un impact sur les différentes espèces présentes sur la zone. C'est pourquoi il recommande d'exercer un **suivi constant** de l'évolution de la faune sur le secteur, en couplant différentes études. La nécessité de **varier les méthodes d'observation** est également avancée par la Ligue de Protection des Oiseaux.

Un membre de l'Association pour la sauvegarde de la baie de Somme s'inquiète de **l'impact de la pollution lumineuse** sur les oiseaux migratoires.

Les associations de protection de l'environnement créent la surprise

La Ligue de protection des oiseaux se déclare **favorable** au projet à la condition de mener des études plus poussées ; ces compléments d'études sont même une condition sine qua non pour le représentant de la chasse en Baie de Somme.

Picardie Nature, quant à elle, n'émet pas d'opposition de principe à l'éolien, tout en s'interrogeant sur les critères de définition d'un risque moyen sur les espèces pélagiques. Elle s'interroge surtout sur les modalités d'attribution des compensations financières, s'oppose à l'indemnisation de la plaisance et préférerait que ces compensations alimentent des projets de développement durable.

Cette position des associations, plutôt favorable à l'implantation de parcs éoliens en mer, surprend et agace certains participants ; Catherine Boutin déplore cette attitude qu'elle trouve « scandaleuse », alors « qu'il s'agit de véritables hachoirs à oiseaux », Eric Kraemer ne « peut pas accepter qu'une association de défense de l'environnement se prononce pour l'éolien ». La LPO répond qu'une éolienne bien installée n'est pas un hachoir à oiseaux.

Les exemples étrangers

Ib Petersen, éminent spécialiste à l'université de Aarhus au Danemark, explique que le gouvernement a mis en place un groupe d'études écologiques, composé d'industriels énergétiques, d'instances gouvernementales en charge de la protection de l'environnement et de représentants de la société civile, afin de mener des études d'impact. Les résultats ont conduit le gouvernement à implanter un important parc d'éoliennes. Les études de suivi démontrent un impact limité : la majorité des oiseaux contourne le parc (47 oiseaux sur 250 000 sont victimes de collisions), certaines espèces quittent la zone et reviennent au bout de 6 ans (macreuse noire), d'autres, en petit nombre, disparaissent définitivement de la zone.

Mickaël Haustant, chargé de mission scientifique à l'Ambassade de France à Londres, rappelle les objectifs très ambitieux de la Grande-Bretagne : baisse de 80 % des GES à l'horizon 2050, une part de 15 % d'énergies renouvelables d'ici 2020 dont 42 % en éolien en mer. Au total 336 turbines sont installées pour une puissance de 1000 MW et 9 zones ont été identifiées de 6 à 62 milles de la côte, jusqu'à 50m de profondeur pour installer 32 GW. Plusieurs appels d'offres ont déjà été lancés par le gouvernement qui élabore le cahier des charges.

La transposition du modèle danois au modèle normand est parfois contestée, mais Mr Petersen affirme que le flux d'oiseaux migratoires est aussi important au Danemark qu'en France.

Des craintes et des réticences...

... sont exprimées au cours de cette réunion, en complément des sujets spécifiquement abordés (faune, flore, chasse) :

1. Une crainte majeure d'une prolifération de projets implantés sans coordination et concentrés sur cette zone jugée la plus propice ;
2. L'indignation devant ce que certains appellent la « mainmise des spéculateurs » sur le littoral français, d'autres un tour de passe-passe pour enrichir des entreprises privées aux frais des contribuables français (au moyen de la CSPE), alors que cette énergie ne serait destinée qu'à l'exportation à bas prix – ce à quoi La Compagnie du Vent répond qu'en 2009 la France a importé de l'électricité pendant 57 jours ; d'autres expriment seulement leur inquiétude de confier la production d'énergie à des intérêts privés ;
3. L'inquiétude par rapport aux risques environnementaux et aux risques de collision entre pétroliers et éoliennes ;
4. L'inquiétude par rapport aux pertes d'emplois pour les pêcheurs qui voient réduire leur zone de pêche ;
5. Un sentiment d'injustice : les emplois seraient créés à Dieppe et au Tréport et la moitié de la redevance serait versée à la seule Haute-Normandie alors que le projet impacte aussi la Somme. Les enseignements de la table ronde thématique n°5.

→ Les enseignements de la table ronde thématique n°5

CAYEUX, 3 juin 2010

Ce texte résume les enseignements de la cinquième table ronde qui s'est tenue à Cayeux le 3 juin 2010. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 25 juin 2010.

La réunion a rassemblé 160 personnes, habitants, élus, institutionnels, marins et associatifs. Elle a intéressé 567 internautes.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat dont le thème porte ce soir sur : **l'impact de l'implantation du projet des deux côtes sur les paysages, les enjeux pour le tourisme et l'incidence sur les activités de loisirs de la mer.**

La Compagnie du Vent présente son étude sur l'impact visuel du parc. Elle expose que, vue de 14 km, une éolienne de 150 m aurait la taille apparente d'une allumette de 1cm tenue à 1 m de l'œil. La visibilité varie avec l'orientation des pales au vent, avec l'heure du jour, la couleur de l'arrière-plan, la transparence de l'air et l'agencement du parc... Elle présente des photos-montages du parc vu de Cayeux. Une internaute déplore que cette simulation n'ait pas été faite depuis les falaises du Tréport, à 100 m de haut. On demande une simulation de nuit. Le CET-MEF qui gère les phares et balises et la DGAC (direction générale de l'aviation civile) précisent les obligations de balisage maritime (feux de portée jaunes de 5 milles au coins du champ et un maximum de 2 milles entre deux éoliennes éclairées sur les côtés) et aéronautique (feux à éclat rouges sur chaque éolienne) de jour et de nuit.

Une première table ronde aborde les conséquences du projet sur les paysages de jour et de nuit, la seconde l'impact sur le tourisme, le trait de côte et les activités de loisirs.

Bent Sorensen, photographe danois, présente quelques unes de ses photos d'éoliennes danoises, de jour et de nuit, de la plage ou des falaises.

Mais **le paysage est cher au cœur des habitants et des professionnels du tourisme.** Les simulations faites par La Compagnie du Vent sont contestées.

Gérard Bilon, président de l'association Sans OffShore à l'horizon, estime que le vent, fréquent, fait disparaître le brouillard jusqu'à 8 milles des côtes, rendant une grande partie du parc visible 300 jours/an. « Une allumette de 1 cm, ce n'est pas grand chose, mais 140 c'est une boîte d'allumettes ! Ce ne serait plus une mer, mais une usine, un aéroport ! ».

Pour Pascal Cribier, paysagiste résidant à Varengeville, « la mer est le symbole de la liberté, et tout d'abord celle du regard qui embrasse l'horizon... La mer est le lieu du mouvement. L'immobilité en mer est symbole de problèmes... Dans le mouvement vital et généralisé de la mer, l'éolienne bouge en restant immobile ».

Le président de l'association de défense de la Baie de Somme rappelle combien les éléments paysagers ont été importants pour obtenir le label UNESCO de plus belle baie du monde que la Somme partage avec seulement 30 autres sites. Comment voir encore le rayon vert ? Le soleil se coucher sur la ligne d'horizon ? Il demande qu'on trouve d'autres solutions sans pollution visuelle : déplacer le parc éolien, choisir d'autres types de turbines etc.

« Clairement, casser ainsi le paysage sera irréversible » dit un Varengevillois.

Un acteur du tourisme rappelle que, par beau temps, on voit Berck à 30 km, et par très beau temps les falaises du Boulonnais « qu'on ne nous raconte pas d'histoires, on les verra vos éoliennes ». LCV répond qu'elle n'a jamais prétendu le contraire.

Le **trait de côte** picard a beaucoup varié en raison des aménagements portuaires et industriels de Normandie, du dragage du Tréport rejeté en mer qui se dépose face à Cayeux, et de l'exploitation des galets. Aussi un élu cayolais se demande ce que deviendront les sédiments dans 20 ans, après modification de l'ensablement et comment les éoliennes seront recyclées. La Compagnie du Vent estime, sur la base d'études qu'elle a menées, que les processus hydro-sédimentaires littoraux ne seront pas modifiés. Xavier Grioche, de la Fédération Environnement Durable, rappelle que 3 autres opérateurs ont aussi des projets, ce qui fera 300 éoliennes.

Le tourisme fait vivre 1 personne sur 6

Le vice président du Conseil Général de la Somme chargé du tourisme rappelle que c'est parce qu'elle a été protégée que la côte picarde connaît le succès. Le tourisme représente 7 % du PIB en France, à la différence du Danemark. C'est l'authenticité du site qui attire 10 millions de touristes sur cette côte qui n'a pas connu la crise en 2008 ni en 2009. Toutefois, il pense que le parc éolien pourrait générer une activité touristique spécifique.

La Compagnie du Vent propose que l'éolien en mer soit le point d'appui vers un nouveau tourisme et rappelle que la taxe doit rapporter 240 millions d'euros sur 30 ans, dont la moitié pour la pêche et la plaisance.

Yves Boinet, habitant d'Ault, met en garde : la chute d'1 % du tourisme coûterait plus que ne rapporteraient les éoliennes.

Un habitant de Cayeux reproche à La Compagnie du Vent de ne pas contribuer suffisamment à l'envol économique de la région ni à améliorer le sort des habitants (problème d'érosion maritime par exemple).

La **voile** côtière navigue à moins de 2 milles des côtes mais les **pêcheurs plaisanciers** sont plus inquiets pour les naissains et les flux migratoires de la zone ciblée. Quant à la **voile hauturière**, elle a pour paradis l'axe Dieppe-Boulogne jusqu'alors vierge. Le président du club nautique du Hourdel craint qu'on ajoute « 3 kg de réglementations » et qu'on rende plus difficiles d'accès les routes de fuite vers Dieppe ou Le Tréport en cas de mauvais temps.

La responsable d'une agence immobilière déplore les prémices d'une baisse de l'**immobilier** depuis l'annonce du parc éolien : « on n'a pas envie que la mer devienne une zone industrielle ». La Compagnie du Vent avance une étude réalisée aux Etats-Unis qui conclue à l'absence d'impact de champs éoliens terrestres sur l'immobilier.

Mais certains se réjouissent que les éoliennes viennent prendre le relais d'activités en déclin telles que la verrerie ou la pêche ou considèrent qu'intégrer les éoliennes est une question de volontarisme dans la promotion du tourisme. Un habitant de Saint-Valery préfère les voir groupées au large que saupoudrées sur tout le territoire et les préfère aux immeubles construits sur le littoral mais vides 10 mois sur 12.

Un élu vert européen apporte son soutien au parc mais reproche que les éoliennes soient aux mains des grandes compagnies ; il souhaite un investissement citoyen dans un syndicat mixte interrégional. La Compagnie du Vent se montre ouverte à l'étude de cette proposition.

D'autres contestent chiffres et études, car incompatibles avec ceux des autres projets actuels.

Jean-Mathieu Kolb, de La Compagnie du Vent, souligne qu'il est impossible de présenter des années d'études en 3 minutes mais invite à les consulter sur internet ou au bureau de la CPDP.

Un blogger cayolais considère que le travail de réflexion commence et espère que les élus sauront aider les habitants à choisir quel tourisme ils veulent « Tant qu'on n'y voit pas clair, on refuse ».

Philippe Marzolf clôt le débat en annonçant que la veille de la réunion, le 2 juin, la CNDP, Commission nationale du débat public, a décidé d'appeler l'attention du Ministère de l'Environnement sur l'intérêt qu'il y aurait à organiser, une fois les zones propices définies, un débat public sur les options générales du développement de l'éolien en mer pour chaque façade maritime.

→ Les enseignements de la réunion de proximité n°1

CRIEL-SUR-MER, 22 juin 2010

Ce texte résume les enseignements de la septième réunion publique qui s'est tenue à Criel-sur-Mer le 22 juin 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 19 juillet 2010.

La réunion a rassemblé 30 personnes, habitants et résidents secondaires, associatifs.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente la Commission, rappelle les principes et les objectifs du débat. Les membres de la Commission résument les premiers enseignements qu'ils tirent des six premières réunions. Philippe Marzolf ouvre le débat et précise que la Commission tiendra compte des réactions à ces enseignements.

Réaction du public aux enseignements de la CPDP

Mr Bilon, président de l'association SOS Horizon estime que, d'une façon générale, la présentation est très favorable au promoteur du projet de parc éolien et que, selon lui, l'écoute de la CPDP est très sélective.

Plusieurs points, de l'avis de participants, n'apparaissent pas dans les enseignements ou bien sont insuffisamment mis en lumière, ou encore sont erronés :

- La présence des **mines**, qui a entraîné l'arrêt de l'instruction du projet en 2006, et qui représente toujours un danger
- La **sécurité** : la présence d'un parc éolien augmenterait les risques de navigation déjà inquiétants sur cette zone très fréquentée et cet argument n'apparaît pas fortement dans les enseignements
- L'énergie éolienne n'est pas une énergie de base, c'est une **énergie d'appoint**¹
- L'**opposition au projet** est insuffisamment relayée dans les enseignements, selon plusieurs participants.

Les propositions de La Compagnie du Vent

Suite aux enseignements qu'elle tire des réunions du débat public et des échanges qu'elle a poursuivis avec les acteurs, La Compagnie du Vent présente 12 propositions :

- pour le **développement économique et l'emploi** (1 600 à 1 900 emplois directs et indirects pendant la phase de construction – 3 ans – et 150 emplois directs et indirects pour la maintenance sur 30 ans)
 - favoriser l'emploi local en priorité

- créer un poste de coordinateur local entre les PME/PMI, les CCI et les collectivités
- former localement les équipes de maintenance

• pour la pêche

- préciser avec les représentants des pêcheurs la zone d'implantation et l'agencement du parc
- définir avec eux les modalités de gouvernance et de pêche
- mettre en place des récifs artificiels pour favoriser le renouvellement de la ressource
- proposer aux pêcheurs qui le souhaitent une diversification dans leur emploi
- étudier l'usage de bioénergie pour réduire la facture énergétique des pêcheurs
- apporter aux pêcheurs, au moyen de la taxe spécifique, un revenu compensatoire (jusqu'à 4,2 M €/an pendant la durée de vie du parc)

• pour le tourisme et la plaisance

- établir des avant-projets d'accompagnement pour le tourisme et la plaisance

• pour la faune et la chasse

- compléter le programme d'études d'impact et de suivi
- constituer une instance partenariale pour la gouvernance et le suivi du projet.

Les différents sujets abordés

Le risque de multiplication de parcs éoliens sur la zone et leurs impacts

Jean-Marie Byhet, élu tréportais, pêcheur à la retraite et seul représentant des pêcheurs à cette réunion, alerte sur le nombre d'éoliennes susceptibles d'être installées dans la zone (parcs en projets) : 1 000, 1 100 éoliennes qui représenteraient 750 km² de zones de pêche en moins de Courseulles au Touquet. « Toute la Manche Est va être couverte d'éoliennes. Il y en aura partout ».

Un habitant du Tréport juge les études réalisées comme de la « désinformation, de l'intox » et refuse le projet pour l'impact visuel qu'il aurait. Le maire adjoint de Mers-les-Bains, qui a participé au voyage au Danemark organisé pour les acteurs, évoque pour le parc situé à 14 km une luminosité et une couleur d'éoliennes « choquante » de jour, et une « guirlande de Noël qui gigote sur la ligne d'horizon » de nuit, tout en reconnaissant que cet impact n'est réel que quelques jours par an au Danemark. Il précise que l'impact est moins choquant pour le parc situé à 25 km. Ce qui fait dire à une habitante du Bois de Cise que le projet serait plus acceptable s'il était implanté beaucoup plus loin

1. Sur ce point, le président de la CPDP rappelle que RTE a confirmé lors de la table ronde sur ce thème à Abbeville, que l'énergie éolienne est une énergie dont on sait équilibrer la production : elle ne nécessite pas de complément thermique.

(« je les veux bien à 25 km »), comme en Allemagne où une ferme éolienne vient d'être implantée à 80 km.

La Compagnie du Vent répond que le coût du projet – pour le promoteur et donc au final pour le consommateur – serait alors beaucoup plus élevé.

Le scénario Large est « moins cher, certes, mais dévastateur » pour Jean-Marie Byhet, qui rappelle que la zone convoitée pour le projet est le lieu où « tous nos petits poissons vont pour se nourrir ». « Vous massacrez les fonds marins » lance un participant.

Une participante suggère plutôt de favoriser l'isolation des logements, une autre de mettre des petites éoliennes sur les toits des immeubles plutôt qu'un tel projet, trop gros, trop cher... ce qui fait bondir un habitant de Mers-les-Bains qui ne reconnaît qu'un seul impact : celui sur la pêche.

Deux agents immobiliers s'alarment d'une baisse des prix de l'immobilier de 20 à 30 % qui serait déjà apparente à l'annonce d'un projet de parc éolien. Ils demandent comment La Compagnie du Vent compte compenser cette perte de patrimoine pour ces jeunes qui ont emprunté pour acheter et qui devront aller ailleurs pour chercher du travail.

Sur la question des impacts sur les fonds marins, La Compagnie du Vent répond que la méthode de moindre impact consiste à planter les éoliennes dans le fond marin. Elle admet qu'il y a un impact important au moment des travaux au pied des éoliennes mais précise qu'il y a ensuite une recolonisation du benthos à cet endroit.

Sur la question des impacts sur la pêche, elle précise que tous les câbles seront ensouillés à une profondeur qui dépendra de la nature du fond marin ; comme c'est le cas pour le dernier parc implanté au Danemark (Horns Rev 2), la profondeur de l'ensouillage peut éventuellement permettre aux pêcheurs de pratiquer les arts traînants.

Sur la question des impacts visuels de nuit, La Compagnie du Vent souhaite que la DGAC applique la réglementation européenne « intelligemment », afin d'alléger l'impact visuel nocturne (comme sur le dernier parc danois, où le balisage au milieu du parc a été allégé).

Sur la question des impacts sur l'immobilier, elle avance une étude réalisée aux Etats-Unis à proximité de parcs éoliens terrestres qui n'a observé aucune incidence statistique sur 7 500 actes de vente.

La sécurité

Plusieurs participants rappellent que la préfecture maritime avait déjà suspendu l'instruction du projet en 2006 et ils ne comprennent pas que la cause (les mines) étant toujours présente, le projet soit aujourd'hui remis à l'ordre du jour. Pour eux, le risque d'accident serait accru de manière inacceptable pour un pétrolier ou un chalutier navigant sur la zone.

La Compagnie du Vent répond qu'elle travaille à minimiser les risques au maximum et qu'elle prend en compte, dans l'élaboration de son projet, les normes de sécurité internationales les plus précautionneuses. Elle appelle également à hiérarchiser les niveaux de risque : il ne faut « pas comparer une pale qui tombe avec une marée noire ou un accident de centrale nucléaire ».

Le coût, jugé élevé, pour les consommateurs et le regret qu'il s'agisse d'un investissement privé

« Pourquoi un investissement privé ? On peut se demander pourquoi le public ne le fait pas ! » s'exclame un participant. Un autre s'étonne que l'on parle d'utilité publique alors que c'est un groupe privé qui porte le projet. Et de conclure « tout ça n'est qu'une question d'argent ». Plusieurs participants craignent que l'électricité devienne de plus en plus chère.

La Compagnie du Vent répond qu'elle prend des risques pour soutenir son projet, en engageant des études chères, alors qu'elle n'est pas certaine d'être retenue sur appel d'offres. Elle explique qu'elle verserait une redevance d'environ 3 M €/an à l'État au titre de l'occupation du domaine public maritime.

Elle précise que c'est le consommateur – et non le contribuable – qui finance le démarrage de la filière au travers de la CSPE. La contribution au service public de l'électricité représente environ 5 % du montant de nos factures EDF. 4 % de cette contribution finance le développement de la filière éolienne (96 % de la CSPE allant au financement de la continuité territoriale, de la précarité énergétique et à la cogénération), soit un surcoût de 5,37 € par an sur la facture d'électricité d'un foyer consommant 2 500 kw par an – source Ademe). Elle ajoute que le coût de l'éolien ne créera pas de surprise pendant 20, 30 ou 50 ans puisque le combustible est inépuisable et gratuit. Le tarif d'achat de l'éolien marin (0,13 € le kWh) se justifie, selon elle, pour créer la filière industrielle.

Pour une partie du public, si le projet doit se faire, autant qu'il soit le moins impactant possible

Certains participants ont le sentiment que les « dés sont jetés », que « le projet est vendu en haut lieu » et que « les pions sont déjà en place ». « Qui pense qu'on n'aura pas les éoliennes chez nous ? » demande Jean-Marie Byhet. « Si le projet doit se faire, il faut qu'il soit le moins impactant possible » répond une habitante du bois de Cise qui suggère que les opposants au projet s'unissent dans une action commune pour « se défendre ».

Plusieurs participants dénoncent la précipitation dans laquelle brusquement tout le monde s'engouffre pour promouvoir ce projet (« où est l'urgence ? »), alors que « la France est la plus propre de l'Europe » et que « le Grenelle c'est pour 2020, on a le temps ».

La Compagnie du Vent répond que l'horizon 2020 est proche pour un promoteur, car il faut une dizaine d'années pour développer un projet éolien en mer.

La France exporte-t-elle ou importe-t-elle de l'électricité ?

Pour la deuxième fois (après la réunion d'ouverture le 4 mai), le président de SOS Horizons s'oppose à La Compagnie du Vent, en affirmant que EDF « exporte encore 10 % de son électricité » alors que le porteur du projet assure que la France importe de plus en plus chaque année (8 jours d'électricité en 2008 et 57 jours en 2009).

→ Les enseignements de la réunion de proximité n°2

ST-MARTIN-EN-CAMPAGNE, 29 juin 2010

Ce texte résume les enseignements de la huitième réunion publique qui s'est tenue à Saint-Martin-en-Campagne le 29 juin 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 23 juillet 2010.

La réunion a rassemblé 30 personnes, habitants, élus et associatifs.

Alain Brisac, membre de la CPDP, présente les excuses du président Philippe Marzolf, retenu ce soir et présente la Commission. Il rappelle les principes et les objectifs du débat et résume les enseignements apportés par les premières réunions du débat public.

Réaction du public aux enseignements de la CPDP

Guillaume Blavette, du collectif « Stop EPR ni à Penly ni Ailleurs » déplore que ce débat public et celui de Penly 3 n'aient pu être rapprochés : il craint en effet que le parc éolien n'entraîne la construction de nouvelles lignes haute tension. Il apprécie la capacité de ce débat à prendre en compte les remarques des intervenants.

M. Martin, vice-président de la Communauté de communes du Petit Caux, souligne qu'on entend surtout les opposants au projet. Il estime que le débat a permis à ceux qui l'ont suivi d'apprendre beaucoup sur leur région, notamment sur une grande inconnue : la mer.

Gérard Bilon, président de 'SOS Horizon', a pris note de ce que les points manquant aux enseignements précédents ont été ajoutés mais souhaite qu'on insiste plus sur la sécurité et déplore que le schéma régional éolien vienne en discussion après la définition des zones techniquement favorables à l'implantation de l'éolien en mer.

La Compagnie du Vent présente ses propositions pour le projet sur le développement économique et l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, les paysages, la faune et la flore, et la chasse.

Centrale nucléaire et éoliennes

Alain Brisac précise que la centrale de Penly et le parc éolien sont sous la responsabilité de 2 maîtres d'ouvrage distincts, engagés chacun dans une procédure de débat public. La CPDP 'Eolien en mer' avait souhaité qu'il y ait au moins une réunion en commun ; cela n'a pu se faire pour des raisons techniques. La présente réunion se tient justement à St-Martin-en-Campagne, notamment pour tenir compte du voisinage de la centrale de Penly.

Au sujet du raccordement du parc éolien au réseau, Alain Brisac rappelle que RTE, lors de la table ronde d'Abbeville

le 6 mai, a confirmé que le poste de raccordement EDF était suffisant pour accueillir la production du parc éolien et qu'il n'était pas nécessaire de créer de ligne haute tension supplémentaire.

En matière de sécurité sur le rail, selon Gérard Bilon (SOS Horizon), si un bateau connaît une avarie et se trouvait dérouté sur le parc éolien, cela accroîtrait le risque de marée noire et impacterait le refroidissement des réacteurs de Penly. Pour Pascal Cribier, chaque mât devient un récif.

Normes

De façon générale, Gérard Bilon récuse les chiffres de La Compagnie du Vent. Autre Tréportais, M. Nicolas ajoute : « on nous noie dans des chiffres pas possibles ».

La Compagnie du Vent expose la méthodologie employée pour ses études, notamment celles sur la sécurité. Confiées à Sonovision ITEP, société d'étude reconnue Tiers-Expert par le Ministère de l'Environnement, elles sont étayées par les normes européennes les plus prudentes, qui ont été appliquées pour les 1 000 éoliennes installées à ce jour en Europe. Ces normes sont celles reconnues par la Préfecture maritime pour évaluer tout projet en mer. Elles imposent des simulations d'accident basées sur une succession d'hypothèses défavorables, sans prendre en compte l'intervention de moyens de secours. Le résultat de ces simulations aboutit à une probabilité d'accident qui doit être inférieure à 1 tous les 100 ans ; cette hypothèse est donc la plus pessimiste. Le projet Large respecte ces normes, à l'inverse du projet Grand Large.

La Manche étant une mer très fréquentée, on a anticipé la nécessité de faire une étude de risque maritime.

Développement économique et emploi

La Communauté de communes du Petit Caux a délibéré favorablement à ce projet ; pour son vice-président, « l'activité crée l'activité ». Professeur en lycée professionnel à Dieppe, Guillaume Blavette signale que des jeunes ont envie de formation aux métiers de l'éolien. M. Defoy, maire de St-Martin-en-Campagne, aimerait savoir où seront fabriquées ces éoliennes. M. Martin ajoute que « pour qui n'a pas de boulot, l'horizon est bouché ».

La Compagnie du Vent confirme vouloir travailler avec les spécificités de chaque ville – Dieppe, Le Tréport, Le Havre, Amiens et même St Nazaire sont citées – grâce à l'interlocuteur unique qu'elle projette d'embaucher et accueille toute proposition pour optimiser les retombées locales.

Elle précise que c'est pour l'assemblage des nacelles des éoliennes (aujourd'hui réalisé à l'étranger) qu'il est nécessaire de prévoir 200 éoliennes/an pendant 3 ans pour lancer une nouvelle filière industrielle. Pour les autres aspects de leur construction (mâts, fondations, ...) le seuil est moindre.

La Compagnie du vent expose que le projet représente :

- 1 600 à 1 900 emplois indirects pour la construction pendant 3 ans dont 650 à 900 emplois directs
- plus 150 emplois pérennes pour la maintenance dont 50 emplois directs

Pêche

La Compagnie du Vent estime que la zone d'implantation du projet « Large » représente 5 % du territoire de pêche des chalutiers du Tréport.

Un participant demande si l'on pourrait espacer davantage les éoliennes pour minimiser leur impact visuel ; mais ceci aurait pour effet d'agrandir la zone réglementée pour la pêche et aussi d'augmenter les risques de collision par des navires. La Compagnie du Vent répond que le choix sera fait de toutes façons par la Grande Commission Maritime.

Immobilier

M. Martin rappelle la crainte de chute des prix de l'immobilier qui s'est répandue « voici 30 ans à l'annonce de la première centrale nucléaire, certains ayant même vendu leur maison. Aujourd'hui l'immobilier grimpe en flèche et n'a pas connu de baisse ».

Paysage

Pour Pascal Cribier, architecte-paysagiste, « mettre des éoliennes, c'est gâcher le paysage, c'est ajouter des mégawatts qui ne feront qu'accroître notre consommation » sans se substituer aux énergies fossiles. Il trouve étonnant que « l'on cherche à faire croire que tout va bien » mais une éolienne « n'est pas un moulin » et les gens n'en veulent pas. Il pointe « l'arrogance absolue » des porteurs du projet. Face aux simulations, il s'écrie « on les voit ! ». La Compagnie du Vent confirme n'avoir jamais dit qu'on ne les verrait pas. Elle donne les références du logiciel de simulation paysagère utilisé et commente celles réalisées depuis Criel-sur-Mer et St-Martin-en-Campagne. Elle précise que de nombreuses simulations seront réalisées dans le cadre de l'étude d'impact et invite à formuler des demandes de simulations paysagères.

Pierre Lagandré, DGA de La Compagnie du Vent, insiste sur l'aspect réversible d'une éolienne, qui pourra être démontée, sans impact sur les générations futures. Il accueillera toute proposition pour améliorer l'impact visuel – notamment pour le poste électrique en mer.

M. Blavette rappelle qu'aux générations précédentes, on avait refusé le chemin de fer parce qu'il polluerait le paysage mais que l'éolien séduit plus qu'on ne veut bien le dire.

Le vice-président de la Communauté de communes du Petit Caux confirme : « tout le monde n'est pas contre l'éolien. En 2006, nous avons accueilli les 1^{ères} éoliennes terrestres, on serait heureux d'accueillir les 1^{ères} éoliennes marines. »

→ Les enseignements de la réunion de proximité n°3

AULT, 1^{er} juillet 2010

Ce texte résume les enseignements de la neuvième réunion publique qui s'est tenue à Ault le 1^{er} juillet 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 23 juillet 2010.

La réunion a rassemblé près de 100 personnes, habitants, élus et associatifs.

Chantal Sayaret, membre de la CPDP, présente les excuses du président Philippe Marzolf, retenu ce soir et présente la Commission. Elle rappelle les principes et les objectifs du débat et présente avec Alain Brisac les enseignements apportés par les premières réunions du débat public.

Réactions du public aux enseignements de la CPDP

Deux intervenants jugent trop longue la présentation de la CPDP, au détriment du public.

Gérard Latteux déclare qu'il « sait bien que tout est signé » : la CPDP rappelle, au contraire, l'utilité de ce débat public très en amont de toute décision. Le maître d'ouvrage décidera ensuite du principe et des conditions de poursuite du projet ; le gouvernement in fine lancera à l'automne les appels d'offre pour sélectionner les opérateurs.

Christophe Vallet, association Cise protection, déplore que la Commission n'ait pas prévu de financer des études pour les opposants au projet. La CPDP rappelle ici la possibilité de commander une étude complémentaire, financée par la CNDP au cours du débat.

La Compagnie du Vent présente les propositions de son projet pour le développement économique et l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, les paysages, la faune et la chasse. Et le débat s'instaure.

Rentabilité, investissement et compensation financière

Un habitant d'Ault s'insurge contre ce projet qui ne vaut que pour « le fric », tandis que Madame Sueur, maire d'Ault, demande « pourquoi la commune n'en profiterait pas si le projet vient à terme ? ». D'autres ajoutent : « si La Compagnie du Vent nous donne une carotte, c'est avec notre argent », « dans ce débat, il y a ceux qui aiment leur environnement et d'autres qui parlent surtout d'argent ». Une commerçante du Tréport souligne que le projet ne fera pas baisser les impôts et qu'il fera augmenter le coût de l'électricité.

Une participante demande **quelle rentabilité** espère le maître d'ouvrage si ce parc voit le jour. La Compagnie du Vent répond qu'effectivement elle a beaucoup investi,

sans garantie : comme toute entreprise, elle travaille dans un objectif de bénéfice.

Une habitante du Crotoy demande quel est le **coût énergétique** d'une éolienne ? La Compagnie du Vent estime qu'il faut moins d'un an pour qu'une éolienne marine « rembourse » sa construction et son démantèlement.

Combien coûte-t-elle à EDF ? Pour La Compagnie du Vent, le **surcoût de l'éolien marin** est de 0,05 € par kWh par rapport à l'éolien terrestre (prix d'achat de l'éolien terrestre = 8,2 €/kWh – prix d'achat de l'éolien en mer = 13 €/kWh). Combien coûte-t-elle aux particuliers : en 2020, selon l'ADEME, la réalisation de l'ensemble des objectifs éoliens du Grenelle coûterait entre 5 et 26 €/an par foyer selon les niveaux de consommation.

Dominique Olivier, responsable national CFDT en charge des EnR (énergies renouvelables), souhaite un **investissement citoyen** au capital de l'entreprise qui gèrera le parc. Des habitants aussi demandent une 'compagnie de fermage' où les collectivités locales puissent investir. La Compagnie du Vent répond être en plein travail sur cette question.

La **répartition de l'indemnisation** de 4,2 millions d'€ pour les communes inquiète les Picards qui craignent d'en voir la plus grosse partie attribuée à la Normandie. Ils demandent une meilleure répartition selon des critères équitables. Elle est aujourd'hui calculée suivant la distance à l'éolienne la plus proche et le nombre d'habitants. Un participant demande que Jérôme Bignon présente le tableau de répartition de cette partie dédiée aux communes.

Impact visuel

Plusieurs personnes font référence au **coucher du soleil**, à la vue exceptionnelle depuis les falaises d'Ault : le cabinet d'études de La Compagnie du Vent présente un montage de photos depuis Ault et précise que seuls 29 % de l'horizon seront concernés par le parc éolien. Lise-Line Lavoine, commerçante du Tréport, s'écrit : « vous créez un problème là où il n'y en a pas ! ».

Francis Olocco, aultois, pointe « l'hypocrisie : de ce côté de la route nationale, on est riche et on protège notre **trait de côte** ; de l'autre côté, il y a les pauvres avec les éoliennes et les lignes à haute tension » et ajoute : « tout le monde veut de l'éolien, mais surtout pas chez lui ». Il rappelle que le parc en projet doit produire de l'électricité pour 900 000 personnes qui n'ont pas tous vue sur la falaise.

Jacqueline Cornet, dont la famille est propriétaire à Mers-les-Bains depuis 1926, souhaite que les études d'impact tiennent compte des **7 parcs éoliens en projet** en Manche (ce qui ferait de la Manche « une forêt de mâts ») et que l'on prenne en considération le secteur sauvegardé des 600 villas de Mers (et pas seulement les falaises d'Étretat ou la Baie de Somme).

Les éoliennes marines seront trop loin pour représenter, dans le paysage, un **symbole d'énergie renouvelable** – comme un phare peut être un symbole de danger ou d'espoir pour les bateaux –, estime le géographe Jean-Marc Hoelblich (Commission des sites). « Ce n'est plus un signal, c'est un espace industriel ». Et il conclue en se demandant si « on doit vraiment mettre ces masses d'éoliennes qui n'auront aucune signification mais impacteront le paysage ».

Un habitant du Tréport rappelle que, dans ses prévisions d'impact visuel, La Compagnie du Vent ne tient pas compte de la **hauteur de la falaise** – et donc du point de vue ; il renouvelle son invitation à venir voir les falaises du Tréport depuis Cayeux : « on voit très bien, très loin, sans jumelles ».

Pêche

Gérard Montassine, représentant du comité régional des pêches du Nord-Pas-de-Calais, déclare que les différents comités de pêche feront en sorte **que toute pêche soit interdite dans les parcs éoliens** s'ils voient le jour. Il constate que les pêcheurs des ports normands sont « visés par la moitié des parcs éoliens marins » prévus par le Grenelle de l'environnement et recommande de se mobiliser et « se retrousser les manches », comme ont fait les Bretons, « sinon on va souffrir ».

Il conteste l'affirmation du maître d'ouvrage pour qui le prix des matériaux suffirait à couvrir le démantèlement d'une éolienne. La Compagnie du Vent rappelle que, de surcroît, la réserve financière couvrant le démantèlement est versée dès la construction.

Emploi

Un participant pointe l'absence d'expérience en mer de La Compagnie du Vent et doute qu'elle favorise effectivement l'emploi local : pour lui, en effet, La Compagnie du Vent ira « légitimement » chercher les compétences qui lui manquent là où elles sont, c'est-à-dire en Allemagne et au Danemark ; La Compagnie du Vent répond qu'elle a trouvé dans le groupe GDF Suez des compétences de gazier en mer qui complètent les siennes.

Mme Sueur estime qu'Ault est au cœur d'un bassin d'emploi très fragile d'où la nécessité de « développer de nouvelles filières pour l'équilibre de notre territoire. »

Autres sujets

Un chasseur rappelle qu'en Manche se croisent toutes les migrations d'oiseaux. Il conteste les **comptages d'oiseaux** morts en raison des courants marins qui déplacent les corps de 15 kilomètres par heure. Un participant rappelle que les chasseurs tuent beaucoup plus d'oiseaux par an que les éoliennes.

Si l'éolienne est démontable, restent ses fondations : il est demandé ce que deviendront les tonnes de **béton** des fondations. La Compagnie du Vent dit privilégié, en l'état actuel du dossier, des fondations en acier (plutôt que du béton gravitaire).

Une commerçante du Tréport rappelle qu'il y a déjà trois centrales nucléaires et un centre de déchets dans la région et suggère que l'on mette les éoliennes ailleurs...

Avis favorables

Plusieurs personnes ont exposé les raisons de leur soutien au projet de parc éolien des deux côtes.

Mme Sueur, maire d'Ault, rappelle qu'avant les dernières élections municipales de 2008, un **sondage** a été réalisé dans sa commune pour connaître l'avis des Aultois si un projet d'éoliennes se présentait : 68 % étaient favorables, 24 % sans opinion et 8 % opposés.

Francis Olocco, artiste d'Ault, se déclare chaud partisan des éoliennes alors qu'il fut animateur du mouvement contre le nucléaire à Penly voici 30 ans. Il prédit que dans quelques années **les éoliennes seront admirées** comme de l'art contemporain. « Je voudrais qu'on sorte de cette litanie d'égoïstes qui n'a pas de sens. »

Yves Ruellan, en tant que chef d'entreprise, soutient le projet de La Compagnie du Vent – **seule société française** d'éolien marin – parce qu'elle paiera ses impôts en France : « si ce projet doit avoir lieu, vous aurez notre soutien ».

Le représentant CFDT précise que son syndicat soutient l'éolien en France parce qu'on doit mettre en œuvre le compromis auquel on s'est engagé pour préserver le climat et la biodiversité car la détérioration du climat engendrerait des guerres dues aux migrations. Malgré ses adhérents pêcheurs ou camionneurs, la CFDT (qui lutte contre le nucléaire depuis 1975) souhaite profiter du débat public pour « identifier et minorer les inconvénients de l'éolien et **repérer les avantages pour les faire grossir** ».

Partisans ou adversaires du parc éolien en mer déplorent l'absence de leur **député**, Jérôme Bignon, également président de l'Agence des aires marines protégées, et souhaitent connaître sa position.

→ Les enseignements de la réunion de proximité n°4

FORT-MAHON, 6 juillet 2010

Ce texte résume les enseignements de la dixième réunion publique qui s'est tenue à Fort Mahon le 6 juillet 2010. Il est soumis aux commentaires jusqu'au 29 juillet 2010.

La réunion a rassemblé près de 50 personnes, habitants, élus et associatifs.

M. Tison, maire de Fort Mahon, ouvre la réunion en précisant que son conseil municipal est opposé au projet éolien en mer pour son impact visuel. « On nous dit que c'est une énergie propre, ce n'est pas si sûr ». Pour lui, il y a d'autres moyens d'utiliser la mer que d'y mettre des éoliennes.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public présente la Commission et rappelle les principes et les objectifs du débat. Il résume les enseignements apportés par les neuf premières réunions.

Réactions du public à la présentation par la CPDP des enseignements des réunions précédentes

Xavier Grioche, de la FED, association opposée aux éoliennes, reconnaît que globalement la présentation des enseignements reflète bien les débats mais qu'on oublie de dire que la population est opposée au projet. Le président de la CPDP répond qu'on ne peut dire que les gens sont défavorables s'ils sont absents.

Jean-Marie Boulard, propriétaire à Fort Mahon, trouve que la population a été mal informée et trop tard ; il demande d'organiser une autre réunion. Le président de la CPDP rappelle que le Journal du débat n°1 et les newsletters diffusent l'information depuis avril. Il précise – après vérification – que 1 632 journaux ont été distribués dans les boîtes aux lettres de la ville et des affiches posées en ville.

Yves Grioche, de la FED, conteste les explications données par RTE le 6 mai à la réunion publique d'Abbeville et demande une confirmation écrite.

M. Pierron, habitant de Fort Mahon, ingénieur thermicien retraité, s'insurge : « Messieurs, que vous soyez contre, je l'admets... mais je n'admets pas que vous n'apportiez aucun contre projet qui produise autant grâce aux énergies renouvelables. »

La Compagnie du Vent présente ses propositions pour le développement économique et l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, les paysages, la faune et la chasse.

Impact visuel

La démonstration, par La Compagnie du Vent, que les éoliennes à 14 km apparaîtraient comme une allumette posée à un mètre de l'œil (soit 1 cm de hauteur) est encore une fois contestée. La Compagnie du Vent confirme, comme elle l'a toujours fait, que le parc sera visible, dans des proportions différentes selon les conditions atmosphériques et la perception de chacun. Les études qu'elle a menées précisent qu'à Fort Mahon, le parc éolien pourrait être visible en moyenne 1 jour sur 7 (compte tenu de la distance et de la transparence de l'air enregistrée par Météo France depuis 5 ans) et sur 6 % des 180° de l'horizon.

Fondations

Mme Chu demande si tant de béton ne modifiera pas la nature. La Compagnie du Vent étudie actuellement une solution de pieux d'acier, qu'elle privilégie. Le milieu marin colonise très rapidement les fondations (cf. les épaves). Il a été observé que les poissons ne restent autour des récifs que pendant 20 % du temps et au Japon, selon la forme de ces structures, on a pu privilégier certaines espèces.

Mme Verdier s'inquiète de ce qui restera des fondations après 30 ans et du démontage des éoliennes : La Compagnie du Vent présente les 3 solutions de fondation possibles et précise que le béton est prévu pour être retiré à échéance tandis que l'acier est scié à hauteur de la roche sous le sédiment. Tout ou partie de la nacelle peut être changé, le socle et le mât pourront rester jusqu'à la fin de la concession.

Une question est posée sur le niveau sonore des travaux de fondation. La Compagnie du Vent a identifié cet impact lors du battage des pieux, notamment pour les cétacés, et engagé une étude pour le réduire. Il est précisé que les unités de mesure sonore utilisées sous la mer ne sont pas les décibels usuels.

L'État et l'implantation des parcs

M. Gimenez, habitant de Rue, déclare que l'État devrait « remonter » au niveau européen pour étudier les impacts de l'ensemble des projets (anglais et autres). Il s'interroge sur le nombre total de parcs à terme en Manche et en mer du Nord, et leur impact final sur les migrations des oiseaux.

Fabrice Gosselin annonce qu'un collectif de 27 000 pêcheurs est prêt à monter à Paris pour affirmer son refus des éoliennes. Philippe Marzolf rappelle que la CNDP avait demandé un débat global Manche Mer du Nord. Il précise qu'il va demander un rendez-vous à Monsieur Borloo pour lui présenter les conclusions du débat.

Paul Neau, cabinet d'étude ABIES pour La Compagnie du Vent, affirme que M. Borloo sera tenu, de par sa double casquette énergie et environnement, de prendre des me-

sures pour limiter les impacts des parcs éoliens sur la biodiversité, tout en gardant l'objectif des 6 000 MW issus de l'éolien en mer à l'horizon 2020.

En réponse aux participants qui affirment que leurs côtes seront les seules à subir les parcs éoliens en mer, Paul Neau précise que 2/3 des projets se situent entre la Vendée et la Mer du nord, et le dernier tiers en Aquitaine et Méditerranée. Philippe Marzolf précise que ce sont là les zones dites « techniquement favorables ».

Une certaine confusion apparaissant entre les différentes phases de réalisation du projet, Philippe Marzolf rappelle que le débat public se situe en amont de toute concrétisation d'un projet et précise les étapes qui suivront ce débat :

- la CPDP publie son compte-rendu dans les 2 mois suivant la fin du débat, soit à l'automne 2010
- l'appel d'offres sera lancé fin 2010
- les réponses rendues pour juin 2011
- les opérateurs choisis font ensuite un dossier qui donne lieu à autorisation
- l'enquête publique se tiendra en 2011/2012.

Études

Un employé d'EDF remet en cause la fiabilité des études commanditées par La Compagnie du Vent, filiale de GDF Suez. La Compagnie du Vent précise que les protocoles retenus sont les plus rigoureux actuellement appliqués dans les pays d'Europe ayant déjà des éoliennes en mer.

Tourisme et immobilier

Jean-Marie Boulard, président de l'Office du Tourisme de Fort Mahon, déclare : « nous avons une seule industrie, c'est le tourisme. On n'a que la nature à vendre. Si on nous *bousille* le paysage, il y aura un impact économique ».

M. Guillaumin, propriétaire à Fort Mahon, vient pour voir des oiseaux, pas des éoliennes et déplore qu'il aura à les payer 2 fois : par la CESP sur sa facture d'électricité et par la perte de valeur de son bien immobilier.

Plusieurs participants disent avoir constaté une baisse conséquente de l'immobilier depuis l'annonce d'un projet de parc éolien en mer et redoutent ce phénomène pour les jeunes qui s'installent.

L'exemple américain proposé par La Compagnie du Vent, qui ne montre pas de baisse statistique du prix de l'immobilier aux alentours de parc terrestre, est fortement réfuté. Cette étude menée aux USA est la seule connue qui ait été menée de façon scientifique.

Coût

Le surcoût dû à l'éolien en mer est également source d'inquiétude pour plusieurs participants. M. Lebeuf, agent EDF, annonce une sur-facturation de 30 à 40 %.

Oiseaux

M. Jeninez demande que l'on prenne en compte l'ensemble des projets de parcs éoliens et redoute les impacts migratoires d'environ 300 éoliennes au large de la Normandie sans compter les éoliennes anglaises.

Eric Kraemer, adjoint au maire de Fort Mahon et président de l'association de chasse de la Baie d'Authie rappelle que la Manche est un couloir où passent de forts courants migratoires et qui recèle de nombreux vestiges de l'Histoire. Le parc, pour lui, est incompatible avec le berceau de la biodiversité que représente ce territoire.

Pour M. Boulard, ce qui serait inquiétant, ce n'est pas la mortalité, marginale, des oiseaux à cause des pales d'éoliennes, mais que les oiseaux changent leur parcours migratoire à cause des éoliennes et qu'ils ne reviennent plus dans le parc du Marquenterre.

Mme Hennevin remarque qu'en Europe, « la mer n'est nulle part aussi étroite que chez nous ».

Fabrice Gosselin, délégué CPNT du Pas de Calais, donne les chiffres d'une étude faite au large de l'Ecosse par une biologiste hollandaise, qui dénombre 140 000 oiseaux morts par an.

La Compagnie du Vent rappelle que ce sont des ornithologues des associations locales qui ont fait les études. Elle explique que l'impact sera variable selon les espèces, mais que la vue étant le sens le plus développé chez les oiseaux, les études ont montré qu'ils les évitent.

Sécurité

Jean-Marie Boulard redoute les risques d'accident que provoquerait l'implantation « d'autant de mâts ».

La Compagnie du Vent explique les simulations qu'elle est tenue de faire dans le cadre des études d'impact. Les scénarios d'accident sont simulés en tenant compte des conditions les moins favorables (en termes de données climatologiques, absence de moyens de secours etc.) ; elle indique que face à Rotterdam, aux Pays-Bas, et au Kent, en Grande Bretagne, il n'y a pas eu, à ce jour, d'accident à cause des éoliennes.

Philippe Marzolf rappelle que les pêcheurs se sont prononcés contre la pêche à l'intérieur du parc.

Jean-Mathieur Kolb répète que La Compagnie du Vent souhaite réfléchir, avec les pêcheurs, à la mise en place d'un chenal pour éviter d'avoir à contourner le parc.

→ Les enseignements de la réunion de proximité n°5

MERS-LES-BAINS, 20 juillet 2010

Ce texte résume les enseignements que la CPDP tire de la onzième réunion publique qui s'est tenue à Mers-les-Bains le 20 juillet 2010. Il est soumis aux commentaires jusqu'au 13 août 2010.

La réunion a rassemblé près de 150 personnes, habitants, vacanciers, élus et associatifs.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public présente la Commission et rappelle les principes et les objectifs du débat. Il résume les enseignements apportés par les dix premières réunions.

Réactions du public aux enseignements de la CPDP

M. Valette compare la CPDP à l'instance qui a géré la grippe H1N1 « financée par les laboratoires : y a-t-il des gens qui auront un droit de regard sur votre rapport ? ». Plusieurs intervenants déplorent que la CPDP donne trop de place ou fassent de « jolies phrases » pour les arguments favorables ; d'autres estiment que les opposants assidus aux débats ne représentent pas la population.

Thierry Cramilly, association de protection de Varengeville, apprécie le débat mais déplore qu'il soit biaisé par le postulat que « l'éolien, c'est bien ».

Guillaume Blavette, STOP EPR, trouve qu'il n'y a pas de raison de remettre en cause les travaux de la CPDP et regrette que les populations ne se mobilisent pas plus sur l'impact de la centrale de Penly.

Christine Ellison, de Varengeville, demande pourquoi ce débat a lieu en même temps que celui de Penly et Antonia Hortu, du Bois de Cise, exprime le sentiment que ce débat sur l'éolien n'a lieu que pour détourner l'attention du débat sur le nucléaire autour de l'EPR de Penly.

Catherine Boutin, FED, estime que ce « débat n'a pas de sens » : les intérêts de La Compagnie du Vent (gagner de l'argent) divergent de ceux des participants (qui sont là pour défendre leurs emplois locaux, leur patrimoine et leurs paysages). Elle estime que ce sont les habitants qui payent et que c'est donc à eux de prendre les décisions pour leur territoire.

La Compagnie du Vent présente les propositions de son projet pour le développement économique et l'emploi, la pêche et les pêcheurs, les paysages, la faune et la chasse, le tourisme.

En l'attente d'une répartition officielle de l'indemnisation, La Compagnie du Vent présente une évaluation par commune de la moitié de cette indemnisation, en fonction des paramètres fixés par la Loi.

Les études précisent qu'à Mers, le parc éolien pourrait être visible en moyenne 1 jour sur 2 (compte tenu de la distance et de la transparence de l'air enregistrée par Météo France depuis 5 ans) et sur 28 % des 180° de l'horizon.

Craintes

Selon Stéphanie de Barbuat, les habitants de Mers et Le Tréport – et de la côte plus largement – aimeraient que rien ne change : « ma famille vient en vacances à Mers depuis 1870 ». Ils expriment leur inquiétude devant les transformations qu'apporterait le parc éolien dans leur qualité de vie et leur économie : la pêche, le tourisme, leur paysage marin. « Mon cœur se glace à l'idée que la nature humaine va installer des machines électriques... qui demain sèmeront la mort, tuant des hommes, des animaux et peut être l'économie » s'exclame Liseline Lavoine, commerçante au Tréport. « Est-ce qu'on peut – nous – dire oui ou non ? » interroge M. Laurent du Tréport, sceptique sur le poids des populations dans la décision. Cependant, Francis Olocco se dit « troublé par leur égoïsme ».

Certains demandent un référendum. Le président de la CPDP précise que le résultat serait intéressant à joindre aux enseignements du débat, mais qu'un référendum n'est pas du ressort des communes et n'aurait donc aucune valeur juridique.

D'autres, de façon plus pragmatique, demandent à La Compagnie du Vent de s'engager sur les points qu'elle a énoncés : l'emploi local, la préservation du littoral (le trait de côte) ou ce qui les préoccupe : l'immobilier, la faune.

D'autres enfin, se disent beaucoup plus inquiets par l'ajout d'un EPR à Penly que par le projet des deux côtes. Madame Hortu, habitante du Bois de Cise, prédit que, de toutes façons, « on aura les deux : centrale nucléaire et éoliennes ».

Opportunité de l'éolien en mer

Guillaume Blavette, de l'association Stop EPR, estime « urgent de changer de modèle énergétique : il est temps de valoriser des énergies propres, on crève de cet archaïsme énergétique ». Il énumère les altérations apportées au paysage par les centrales nucléaires, la prévalence de maladies dues au pétrole au Havre et à Rouen et appelle de ses vœux l'installation d'éoliennes.

Mais M. Couttolenc, touriste, se demande si vraiment on manque d'énergie dans cette région ? F. Olocco est pour une production locale d'électricité afin d'éviter le transport. « Mettez du voltaïque, pas de l'éolien » s'exclame Carmen Bilon. Gérard Bilon rappelle que la Seine Maritime produit 50 TWh/an et que le parc éolien n'ajouterait que 2 TWh. La Compagnie du Vent précise que la puissance installée des éoliennes en Europe est de 75 000 MW, soit l'équivalent, en termes de production d'électricité, d'environ 20 réacteurs nucléaires. Et Nicolas Lottin, président de la fédération des chasseurs en Baie de Somme et élu au Conseil Général de la Somme, de conclure : « faire de l'énergie avec du vent, ce n'est pas idiot. Mais il faut trouver une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire : je ne peux pas accepter qu'on soit moins importants que les gens de l'Île de Ré », rejoignant ainsi un sentiment assez partagé d'iniquité de traitement selon les régions. Pour Thierry Cramilly, l'éolien est « très demandeur d'espace pour une faible production ».

Environnement

L'association Picardie Nature craint aujourd'hui la multiplicité des projets Jean-Marie Byhet, pêcheur retraité, rappelle : « la Manche Est, c'est un goulot : 1 100 éolienne de Courseules au Touquet, c'est un entonnoir ». Philippe Marzolf rappelle les termes du Grenelle de l'environnement qui prévoit ce nombre d'éoliennes pour l'ensemble de la France et à l'horizon 2020, et non pas sur la seule Manche Est. Mme Cornet s'étonne : « comment les éoliennes peuvent-elles être autrement qu'en ligne ? », tandis que son voisin architecte de formation, craint que les éoliennes ne soient pas bien alignées pour tous les points de vue de la côte.

Paysage

« Nous ne voulons pas que nos enfants paient à vie pour un paysage détruit » dit Xavier Péres, estivant à Mers. Nicolas Lottin estime qu'au soleil, on verra bien les éoliennes ; c'est aussi l'avis de Jean-Marie Byhet, pêcheur à la retraite, et de M. Daniel David, directeur de recherche au CNRS. Francis Olocco préfère voir un parc s'installer « au large, que 2 éoliennes par-ci, 2 par-là » sur terre. M. Nicolas rappelle son invitation à La Compagnie du Vent à apprécier de sa maison la vue sur les maisons de Cayeux, distantes de 14 kilomètres et Pascal Cribier, paysagiste, propose ses services gracieux pour collaborer pendant l'été sur les aspects « impacts paysagers » du projet avec La Compagnie du Vent.

Emploi

Yves Ruellan, président d'un groupement d'employeurs, insiste : s'il y a appel d'offres, nous voulons que ce soit une compagnie française d'éolien qui ait ce marché, « sinon nos impôts partiront en Allemagne. Mais quand allons-nous écrire noir sur blanc que nous allons donner du travail aux gens d'ici ? »

Mme Cornet est plus sceptique : « La Compagnie du Vent propose de créer 2 000 emplois : il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui peuvent le faire ». « On craint que les éoliennes soient produites au Danemark et arrivent directement chez nous ». Cette crainte est partagée par Gérard Bilon, président de SOS à l'horizon : « Le Tréport est un port de marée, à sec 9 heures sur 24 », alors pourra-t-il assurer la maintenance du parc ?

Gérard Montassine dit qu'il « essaie de défendre les activités des jeunes ». Certains pêcheurs grondent : « parlez nous des emplois perdus ».

Finances

On a de nouveau beaucoup parlé d'argent à Mers : « c'est notre territoire qu'on est en train de vendre, avec l'argent de nos factures d'électricité ». Jacques Guerrier, résident à Mers, ajoute : « à travers les intérêts particuliers, on voit à qui profitera le projet. Ce sont les usagers d'EDF qui paieront et les actionnaires de GDF Suez qui encaisseront ». Stéphanie de Barbuant, résidant en vacances à Mers-les-Bains, dénonce « un projet financier et politique qui n'a rien d'écologique ».

Le surcoût de l'éolien continue de poser question. La Compagnie du Vent estime que le surcoût moyen de l'éolien est de 1 € par abonné et par an à ce jour, hors chauffage électrique et ajoute que, contrairement au financement d'autres sources énergétiques, « c'est le consommateur d'électricité qui paie et non pas le contribuable ».

La Compagnie du Vent est accusée de privilégier ce lieu d'implantation pour des raisons financières, parce que la

faible profondeur permet une implantation moins coûteuse. La production d'énergie ne devrait pas, pour beaucoup, être confiée à des intérêts privés : M. Thomire, représentant le maire de Mers-les-Bains, indique que le mécanisme des marchés publics a été supprimé pour l'éolien, ce qui se traduit par la transposition de ces marchés des adjudicateurs publics à des groupes privés.

Malgré les dispositions législatives, l'inquiétude sur la répartition de la taxe est réelle : « un décret, ça se change ; le décret peut changer quand les éoliennes seront installées » et les habitants craignent que l'Etat (ou la Région) soit amené à reprendre la taxe pour lui.

Immobilier

L'étude américaine produite par La Compagnie du Vent est critiquée :

- par Mme Cornet : « ce n'est vraiment pas adapté à la Baie de Somme, vous avez bien compris notre territoire »
- par Gilles Beauvisage, agent immobilier à Mers-les-Bains, qui remet en cause la validité de la comparaison et celle des auteurs de l'étude - La Compagnie du Vent s'engage à fournir l'étude à M. Beauvisage.

Francis Olocco rappelle que la valeur de l'immobilier a été « multipliée de façon scandaleuse sur la côte ». Il se prononce pour le projet et dénonce la non-représentativité des participants aux réunions, alors que la population n'est pas contre.

Invité à conclure la réunion, l'adjoint au maire de Mers, précise que son conseil municipal a décidé d'attendre la fin du débat public pour se prononcer, afin que chacun puisse se forger son opinion. En tant qu'élu, il se prononce contre le projet et le développement de l'éolien en mer en l'absence d'études d'impact sur le littoral.

→ Les enseignements de la réunion de clôture

LE TRÉPORT, 7 septembre 2010

Ce texte résume les enseignements de la réunion de clôture qui s'est tenue au Tréport le 7 septembre 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 17 septembre 2010.

La réunion a rassemblé 339 personnes, habitants, élus et associatifs. Plus de 1 300 internautes ont accédé à la retransmission du débat sur internet.

La réunion de clôture a permis à la Commission particulière du débat public, au maître d'ouvrage et aux participants de présenter les enseignements qu'ils ont retirés de ces quatre mois de débat. Les interventions des 27 acteurs invités à s'exprimer en tribune et de la dizaine de personnes ayant pris la parole depuis la salle ont ainsi contribué à rappeler les diverses positions établies pendant le débat public, davantage qu'à commenter ou éventuellement corriger les enseignements présentés par la CPDP (quelques points ont été néanmoins précisés et ils seront intégrés dans le compte-rendu final du débat). Si certains participants ont exprimé leurs doutes sur la réelle utilité du débat public, Philippe Marzolf estime que, sans forcément avoir modifié les opinions des uns et des autres, les discussions ont en tout cas permis à chacun d'étayer sa position par un niveau d'argumentation élevé. Cependant, le fait que le débat se déroule dans un contexte encore incertain (définition des zones propices et appels d'offres qui s'ensuivent, laissant toujours craindre chez certains la multiplication de projets similaires en Manche-Est) a de nouveau été déploré par certains participants.

Plusieurs acteurs ont par ailleurs, qu'ils proviennent du monde associatif ou socio-économique, également souligné le développement d'un réel travail collectif entre les participants des deux régions concernées par le projet, au service d'une opposition pour les uns et d'un soutien pour les autres.

La Compagnie du Vent a rappelé les propositions effectuées à mi-débat et a présenté deux nouvelles mesures qu'elle juge à même d'intégrer les principales attentes entendues en matière de pêche et d'impact paysager.

La première de ces mesures consiste en une modification de l'implantation du parc, destinée selon le maître d'ouvrage à le rendre plus compatible avec la pêche et notamment le chalutage. Le parc serait ainsi décalé dans la direction Ouest-Sud-Ouest, à la fois pour éviter un détour des pêcheurs du Tréport pour gagner le large et pour éviter les ridens de Dieppe. Les câbles seraient ensouillés à une profondeur minimale de 1,5 m et les éoliennes seraient alignées dans le sens du courant. Toujours dans le but de favoriser le chalutage, les éoliennes seraient distantes les

unes des autres de 600 mètres et leur disposition permettrait la manœuvre des bateaux (une zone de 50 mètres autour de chaque éolienne restant interdite). Ces propositions n'ont pas reçu d'écho favorable des pêcheurs s'étant exprimés à la réunion ; ceux-ci demeurent sceptiques, pour ne pas dire tout à fait opposés, quant à la possibilité réelle de chaluter à l'intérieur du parc, la décision finale revenant à la Grande commission nautique compétente en la matière. Compte tenu de la diversité et de la variabilité des courants de cette zone, l'alignement des éoliennes a été jugé d'un effet très minime par certains participants.

L'autre proposition émise par la Compagnie du Vent en fin de débat réside dans un recul du projet à une distance moyenne de 18 km des côtes afin de diminuer sa visibilité depuis la terre. Le parc serait également resserré afin de diminuer l'angle de visibilité depuis le Tréport (selon les données présentées, le parc occuperait dès lors 21,7 % du panorama depuis le Tréport au lieu de 28 % initialement. Pour autant, cette proposition n'a pas modifié la position des opposants au projet quant à l'impact paysager du parc, toujours jugé très négatif et donc en tous points inacceptable. Le représentant de l'association SOS à l'horizon, M. Bilon, a ainsi remis à la CPDP une pétition rassemblant 5 600 signatures contre le projet. De manière plus générale, les opposants au projet, quel que soit le motif principal de leur refus (impacts sur la pêche ou le paysage, éolien considéré comme une énergie non pertinente, etc.) se sont déclarés déçus par les réponses apportées par le maître d'ouvrage au cours du débat.

Les acteurs du débat public sont ensuite intervenus pour rappeler à tour de rôle leur position à l'issue du débat public. Il convient de signaler la présence à la réunion de clôture d'un nombre significatif d'élus de diverses collectivités (maires et conseillers municipaux, conseillers généraux, conseillers régionaux dont le président de la région Haute-Normandie M. Le Vern), dont le public avait parfois déploré la discrétion au cours de réunions précédentes. Les positions des diverses collectivités représentées ont varié de l'opposition absolue (le maire du Tréport M. Longuent et des représentants d'autres municipalités côtières) à un soutien affirmé (les régions et départements, rejoints par certaines intercommunalités). Néanmoins, un tel soutien reste le plus souvent assorti de conditions, parmi lesquelles principalement la garantie de retombées économiques locales et une implication accrue des collectivités voire des citoyens. Même chez les partisans du projet, des garanties sont ainsi attendues sur la compatibilité de celui-ci avec l'intérêt général et non de seuls intérêts financiers.

A noter également concernant les élus locaux l'intervention du maire de Mers-les-Bains, se référant également à une contribution de M. le député Bignon transmise à la CPDP. Compte tenu des réflexions en cours en vue de la création du parc marin des Trois Estuaires, le projet de la Compagnie du Vent leur paraît ainsi prématuré ; il ne

leur paraît pas à même, en l'état actuel, de concilier les usagers de la mer et de garantir l'absence d'impacts environnementaux. Ils demandent par conséquent au maître d'ouvrage d'attendre la création de ce parc avant de poursuivre l'étude du projet : rassemblant divers acteurs de la mer, ce parc serait alors l'entité idoine pour envisager l'implantation éventuelle d'un parc éolien en minimisant les impacts sur la pêche et l'écosystème.

Chez les chasseurs, les critiques liées aux études relatives entre autres à l'avifaune, jugées insuffisantes, ont conduit certains de leurs représentants à arrêter une position de refus du projet. M. Pion, président de la fédération de la Somme, a ainsi indiqué que son association rejoignait le collectif anti-éolien. Les autres chasseurs s'étant exprimés pendant la réunion ont confirmé leur opposition.

Les acteurs socio-économiques ont réitéré quant à eux leurs espoirs vis-à-vis du projet, et surtout leurs attentes de retombées économiques réelles sur un territoire dont ils jugent le potentiel important en matière d'emploi et de formation. D'autres partisans du projet insistent quant à eux sur la nécessité de diversifier les sources d'énergie, voire de rendre les énergies renouvelables à même de remplacer des sources polluantes parmi lesquelles le nucléaire a été souvent cité : à l'argument de participants selon lequel la production électrique française génère peu de CO₂, les partisans de l'éolien ont cité les limites des ressources en uranium et la production de déchets d'impact fort et durable.

La réunion de clôture a ainsi fait l'objet d'interventions traduisant des attentes et des espoirs aussi bien que des craintes et des rejets, non seulement vis-à-vis du projet des deux côtes mais aussi, plus généralement, de l'éolien en Manche. A ce titre, la réunion finale aura été fidèle à l'image d'un débat aussi argumenté que passionné.

La suite du débat :

- 10 septembre 2010, clôture du débat public
- 19 octobre 2010, publication du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP
- avant le 18 janvier 2011, décision du maître d'ouvrage sur le principe et les conditions de poursuite de son projet

La CPDP tient à remercier tous les participants au débat public qui ont permis à chacun de s'informer, d'échanger et de confronter ses arguments dans le respect des autres.

2.2. Enseignements des 6 espaces de discussion en ligne

2.2.1 Projet des deux côtes

Le projet de parc éolien en mer des deux côtes a fait l'objet d'échanges parfois vifs entre ses défenseurs et opposants au sein des différents espaces de discussion.

Les défenseurs du projet

Ceux qui soutiennent le projet soulignent qu'il s'agit d'un « premier pas important » dans l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement d'une capacité de production de 6 000 MW en 2020 à partir d'éoliennes en mer. Le fait qu'il s'agisse d'une source d'énergie propre et renouvelable (voir la section « énergie éolienne en mer »), la puissance du parc, sa réversibilité et la régularité des vents dans la zone considérée sont appréciés en faveur du projet.

Le projet des deux côtes serait un bon « compromis » pour assurer une production d'électricité la moins gênante possible, avec des impacts sur l'environnement et les activités de la mer qu'il faut maîtriser et réduire le plus possible (voir notamment les sections « Pêche et autres professions de la mer » et « Faune et flore »). Certains en appellent aux retours d'expérience étrangers, notamment danois, allemands et hollandais : l'impact visuel des parcs existants serait limité, ainsi que les conséquences sur la pêche et l'économie locale. Est fait notamment référence à un dossier du magazine *La Croix* consacré au parc danois Horns Rev I, situé à 14 km des côtes danoises, une configuration proche du scénario « Large » privilégié par La Compagnie du Vent.

Plusieurs rappellent que la priorité doit cependant être accordée à une réduction de notre consommation (sobriété) et à une meilleure efficacité énergétique. Il est regretté que ce parc ne vienne pas en substitution d'autres sources d'énergies, notamment fossiles : il pourrait notamment remettre en cause le développement de l'EPR de Penly, lui-même en débat public.

Les défenseurs du projet en appellent à la « responsabilité collective » des citoyens, il s'agirait pour eux d'un bon « choix pour le futur ». Ils s'étonnent des réactions hostiles au projet, à la « frilosité » de certains voire à leur « hypocrisie » ou encore leur « égoïsme ».

Plusieurs internautes se sont exprimés en faveur du projet au nom de différentes organisations :

- Le groupe des élus verts de Dieppe considère que la région Haute-Normandie est en surproduction et qu'elle doit développer les énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles. La primauté

doit néanmoins être accordée à la maîtrise de la consommation et à l'efficacité énergétique. L'impact sur la pêche mérite une attention particulière, ainsi que le besoin de développer un service public territorialisé de l'énergie.

- Le collectif « STOP EPR Ni à Penly, ni ailleurs » soutient le projet qui répond à une recherche d'activités durables dans la région. Il s'oppose au projet d'EPR à Penly.
- La Communauté de communes du Petit Caux a délibéré en faveur du projet, en invoquant les bénéfices pour l'environnement et les retombées pour les collectivités locales.
- La CFDT a participé au compromis du Grenelle de l'Environnement et donc à la définition de ses objectifs en termes d'énergies renouvelables. L'éolien en mer serait l'option la moins contraignante pour les populations. Il faudra néanmoins veiller à réduire les impacts du projet, en particulier sur les activités de la mer (pêche et plaisance) et les optimiser dans le sens de l'intérêt général.

Les opposants

A l'opposé, plusieurs voix s'élèvent fermement contre le projet. Les vertus de l'énergie éolienne sont contestées ; les impacts sur les activités de pêche, sur le tourisme, sur l'environnement et sur les paysages sont jugés préoccupants : « c'est bien, l'énergie renouvelable, mais pas à n'importe quel prix » (voir les sections suivantes).

Certains soulèvent que le projet comporte « beaucoup trop d'inconnues sur ses incidences énergétiques, humaines, environnementales pour que l'on puisse en débattre à l'échelle locale et régionale ». Le projet ne serait pas suffisamment préparé et manquerait de précision pour convaincre. Le principe de précaution est invoqué, au regard des risques d'accident en mer et de l'impact sur l'environnement non maîtrisé. La comparaison avec le Danemark ou d'autres pays européens est contestée : les contextes géographiques, sociaux, économiques sont différents.

Sachant que la France exporte une partie de sa production électrique, se doter de nouvelles capacités de production n'est pas jugé nécessaire, d'autant plus que la région Haute-Normandie est largement exportatrice d'énergie avec ses deux centrales nucléaires, que la population en subit déjà les nuisances et s'expose à des risques industriels importants.

Le coût important du projet (1,8 milliards d'euros) fait également l'objet de vives critiques. Le projet serait « tiré par le profit », EDF étant contraint de racheter l'énergie « à prix d'or », sur le dos du consommateur. Seuls les promoteurs y trouveraient un intérêt, en cherchant une région phare pour développer leurs projets éoliens en mer. Le fait

que le service public de l'électricité soit démantelé au profit du privé est regretté. A l'inverse, un participant cherche à nuancer ce constat en rappelant que La Compagnie du Vent est une filiale du groupe GDF Suez dont l'État est tout de même actionnaire à hauteur de 35 %.

Pour les opposants, le projet est donc jugé « inutile », « hypothétique » ; « on n'en veut pas ». Il s'agirait d'une « hérésie humaine en matière d'écologie ».

Des internautes se sont exprimés en défaveur du projet au nom de différentes organisations :

- l'association Sans Off-Shore (SOS) à l'Horizon
- la section Eu-Le Tréport du Parti Communiste Français (PCF)
- l'association syndicale autorisée du Bois de Cise
- l'association Cayeux-Citoyens
- la commune de Saint-Valery-sur-Somme
- l'Association de Protection de l'Environnement de Criel et du Pays d'Yères (APECYPY)
- la Fédération Environnement Durable (FED)

Le manque d'expérience de La Compagnie du Vent en ce qui concerne ce type de projet en mer soulève à plusieurs reprises de vives inquiétudes (avec des risques de dérapage budgétaire comparés à ceux de l'EPR), alors que d'autres sont prêts à leur accorder leur confiance : l'entreprise peut s'entourer de partenaires techniques expérimentés sur des projets similaires, notamment dans d'autres pays européens.

Plusieurs propositions émanent de part et d'autre :

- étudier des implantations maritimes voire terrestres dans d'autres régions de France (en Bretagne, sur la zone méditerranéenne, en région Parisienne)
- établir un plan de développement de l'éolien en mer en France, voire en partenariat avec nos voisins européens
- envisager le développement d'autres sources d'énergies plus intéressantes, y compris marines (ex. : hydroliennes)
- développer des solutions locales, à l'échelle des habitations individuelles ou des collectivités, et non de manière industrielle
- suivre l'exemple de Montdidier pour avoir un parc public, financé par la région et l'Europe, pour que les retombées économiques aillent directement aux acteurs concernés.

Madame la maire d'Ault propose en outre de revoir les modalités de répartition de la taxe spécifique sur l'éolien en mer (dont 50 % reviennent aux communes du littoral, en fonction de leur distance du parc et de leur population)

en intégrant le critère du linéaire côtier, afin que la répartition soit plus équitable.

Le bilan du débat divise. L'association SOS à l'horizon, la FED et d'autres internautes dénoncent une rupture entre les élus et responsables économiques, favorables au projet, et la population locale qui ne serait pas entendue par ses propres représentants. En toute fin de débat, ils voient l'infléchissement de la position de certains élus, comme Monsieur Bignon, député, et Monsieur Maquet, maire de Mers-les-Bains, comme un signe que le projet ne sera pas accepté. Des défenseurs du projet rétorquent que cette opposition n'est pas représentative des opinions des riverains et qu'elle s'est approprié le débat et a monopolisé la parole au cours des réunions publiques sans avoir apporté d'arguments suffisamment solides et chiffrés.

2.2.2 Énergie éolienne en mer

Les bienfaits et méfaits de l'énergie éolienne ne font pas l'unanimité. Le débat est houleux, à l'image du celui qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale au printemps 2010 au cours de la commission Ollier, comme le rappelle une internaute. Un technicien de maintenance industrielle dénonce des « rumeurs » en défaveur de cette source d'énergie, un autre internaute que les « gens [sont] souvent peu informés ou mal informés » alors que d'autres s'offusquent des « campagnes de désinformation » menées par certaines institutions comme l'ADEME. Certains regrettent qu'il n'y ait pas d'étude comparative des différentes sources d'énergie suffisamment complète, pour le bilan carbone par exemple.

Les partisans du projet soulignent les vertus de l'énergie éolienne, en particulier en mer :

- le développement d'un mix énergétique laissant une large place aux énergies renouvelables, y compris l'éolien, est une nécessité pour répondre à l'épuisement des ressources fossiles et pour réduire les émissions de GES
- l'éolien serait un « excellent appoint pour RTE » qui cherche à augmenter ses capacités de production pour faire face à une consommation toujours croissante de l'électricité tout en diminuant les importations parfois nécessaires les jours de pointe.
- il s'agit d'une énergie propre, qui ne génère pas de CO₂ ou d'autres déchets
- la ressource (le vent) est gratuite, alors que les ressources en pétrole ou uranium sont limitées, ont un coût amené à croître dans les prochaines décennies et que leurs conditions d'extraction et de transport représentent d'importants risques pour l'environnement (ex. : risques de marée noire ou de contamination)
- l'éolien est réversible : les éoliennes peuvent

être démantelées sans impact significatif sur l'environnement

- la France est bien placée pour tirer profit de cette ressource : elle dispose du second gisement de vent en Europe
- la rentabilité de l'éolien en mer est meilleure que celle de l'éolien terrestre : les vents sont plus forts et plus réguliers en mer qu'à terre. La production d'un parc éolien comme celui des deux côtes (700 MW pour le projet « Large ») n'est pas négligeable : elle permettrait selon un internaute d'alimenter plus d'un million de voitures électriques par an.

Cette position serait confortée par un récent sondage qui conclut que « 90 % des français sont favorables à l'énergie éolienne ». L'énergie éolienne conduirait à une amélioration de notre avenir et en particulier de « celui de nos enfants ».

Les opposants au projet contestent plusieurs points :

- La fabrication et l'installation des éoliennes dépendent du pétrole et génèrent du CO₂, le bilan carbone n'est donc pas nécessairement favorable. De même, elles nécessitent d'importantes quantités de béton dont la fabrication est énergivore.
- La ressource en vent étant variable, leur fonctionnement par intermittence impliquerait l'installation de centrales thermiques, largement polluantes, pour stabiliser la production. Les réseaux de transport de l'électricité ne seraient pas adaptés pour les accueillir. Ces éléments sont contestés par RTE² : l'aléa éolien n'est pas significatif par rapport à ceux des autres sources d'énergies et n'implique donc pas d'accroître les marges et réserves au niveau du réseau national ; l'insertion de 20 000 MW d'éolien dans le système électrique français (objectifs du Grenelle de l'environnement) est réalisable.
- La rentabilité de cette source d'énergie ne serait pas encore démontrée par rapport à d'autres sources d'énergie. Le rendement moyen n'excède pas 20 à 30 % de la puissance installée, les éoliennes s'arrêtent de fonctionner dès que le vent forcé.
- Le coût du démantèlement reste incertain et risque d'être porté par le contribuable en cas de défaillance de l'exploitant avant la fin de vie de l'installation (un internaute rappelant que ce coût est à la charge de l'exploitant)
- Le développement de la filière éolienne est largement subventionné, sur le dos du consommateur. Ces subventions sont accordées au détriment du financement de technologies plus propres. Une

augmentation de la facture d'électricité est à craindre dans les prochaines années.

- Le développement de l'éolien s'appuie sur des « lobbys puissants » qui créent une « bulle spéculative » qui profite à un petit nombre.

La comparaison avec l'énergie nucléaire divisée.

Pour certains :

- Les risques du nucléaire sont maîtrisés.
- Le coût du kWh nucléaire est beaucoup plus faible que celui du kWh éolien.
- Le bilan carbone du nucléaire est très positif, ce qui place la France dans les bons élèves européens en termes d'émissions de GES par rapport à sa production d'électricité, contrairement au Danemark ou à l'Allemagne qui ne sont pas nécessairement des exemples à suivre.

Les défenseurs de l'éolien contestent ces éléments :

- L'énergie nucléaire produit des déchets extrêmement dangereux, l'impact sur l'environnement de l'éolien est bien moindre.
- Le vieillissement du parc de centrales en France accroît les risques d'accident.
- Le bilan carbone n'est pas nécessairement si positif qu'on le dit : l'installation d'une centrale, la fabrication de ses composants, l'extraction et le transport du combustible génèrent des gaz à effet de serre.
- La dépendance de la France envers des pays tiers pour son approvisionnement en combustible (uranium), ses conditions d'extraction souvent décriées (en particulier au Niger) ainsi que les fluctuations de son coût créent des tensions sur le plan international, alors que l'éolien serait une « énergie de paix ».
- L'impact sur le paysage d'une centrale nucléaire n'est pas nul : elle serait aussi « laide » et « voyante ». Il en est de même pour les pylônes haute-tension.
- Le démantèlement d'une centrale est plus complexe et beaucoup plus dangereux que celui d'éoliennes, y compris en mer ; son coût risque d'être porté par le contribuable dans des proportions qui ne sont pas comparables à l'éolien (ex. : le coût de démantèlement de la centrale de Brennilis en Bretagne est porté à 485 millions d'euros, d'après le Canard Enchaîné du 28 juillet 2010).
- Le nucléaire français a lui aussi fait l'objet de subventions importantes depuis la seconde guerre mondiale. L'application du principe de précaution à cette époque n'aurait pas permis son développement.

Un article de Corinne Lepage est cité : cette dernière considère que les futures augmentations du tarif de l'électricité

2. Voir le document suivant : www.debatpublic-eolien-en-mer.org/docs/docs/contribution-rte.pdf

en France (25 % à 30 % dans les 5 ans à venir) sont la conséquence du tout nucléaire³.

Plusieurs s'accordent sur le fait que la France est déjà largement exportatrice d'électricité, ou tout au moins qu'elle dispose déjà d'une importante capacité de production. Il serait donc inutile de se doter de nouvelles infrastructures. Cela n'aurait un sens que si elles venaient se substituer à d'autres plus polluantes ou plus impactantes, notamment à des centrales nucléaires. Mais pour d'autres internautes, « les éoliennes ne sont pas construites dans l'objectif de supprimer la moindre centrale [...] alors opposer éolien et nucléaire n'a aucun sens ». L'éolien en mer serait même « le cheval de Troie de l'EPR » en débat à Penly.

D'autres regrettent que le projet des deux côtes réponde à une « demande d'énergie [qui] va continuer à croître » (dossier du maître d'ouvrage, page 13), alors que l'heure serait à la maîtrise de la consommation et à la « transition énergétique » vers des modes de production durables, décentralisés et mis en œuvre par les populations locales. L'intérêt des solutions coopératives, de type Enercoop, est souligné. Il s'agirait d'associer les acteurs locaux dans une démarche participative de réponse à leurs besoins locaux.

Plusieurs rappellent que d'autres énergies renouvelables comme le solaire ou la géothermie ont moins d'impacts que l'éolien et qu'elles correspondent mieux au concept de « développement durable ». C'est également le cas d'autres énergies marines, actuellement en développement, comme les hydroliennes (un internaute signale que l'ADEME a lancé un appel à manifestations d'intérêt sur cette technologie en 2009 en affectant 400 millions d'euros, ce qui témoigne d'investissements dans le domaine) et des technologies qui exploitent l'énergie marémotrice. Est également souligné le fait que l'installation d'éoliennes flottantes serait moins coûteuse et permettrait d'éloigner davantage le parc des deux côtes, réduisant ainsi l'impact visuel et la rentabilité du parc.

2.2.3 Pêche et autres professions de la mer

Les questions de sécurité sont soulevées à plusieurs reprises, alimentées par l'actualité (marée noire dans le golfe du Mexique).

Il est rappelé que la côte a déjà connu l'échouage de plusieurs bateaux, dont un cargo de gros tonnage. L'ajout de 140 éoliennes crée autant d'obstacles qui multiplient les risques d'accident, sachant que les moyens d'intervention sont limités (ex. : impossibilité de remorquer un navire de 300 000 tonnes par grosse mer). Sont évoqués le risque accru de marée noire et l'impact qu'elle pourrait avoir sur

la sécurité de la centrale nucléaire de Penly⁴. Pour certains, l'application du principe de précaution remet ainsi en cause la construction du parc ; d'autres, plus mesurés, souhaitent que toutes les dispositions soient prises pour ne pas encombrer le trafic et notamment le rail, « la route la plus fréquentée du monde » (600 navires par jour en moyenne).

La présence de mines dans les fonds marins inquiète : la mise en place des fondations et l'enfouissement des câbles pourraient les déterrer. Il est rappelé qu'un premier projet de La Compagnie du Vent a reçu un avis défavorable du Préfet maritime en 2006 pour cette raison.

Les risques de perturbations des radars sont abordés. Un internaute souligne cependant que des solutions technologiques semblent exister et que nous pouvons bénéficier dès aujourd'hui des retours d'expérience danois, anglais et allemands à ce sujet.

L'impact du projet sur l'activité de pêche professionnelle est au cœur des préoccupations. Plusieurs participants craignent que les pêcheurs soient les « grands perdants ». Leur profession est déjà menacée par l'augmentation du coût du gasoil, la raréfaction du poisson et les restrictions de quotas ; avec des réductions de leurs zones de pêche en plus, « on veut leur mort ! ».

Les études du maître d'ouvrage sont parfois remises en cause. L'impact sur les populations halieutiques et benthiques ne semble pas maîtrisé. Il est regretté que les usagers professionnels comme les pêcheurs ne soient pas impliqués dans son évaluation : ils ont une pratique quotidienne des lieux alors que les études se déroulent sur des périodes très courtes.

A l'opposé, plusieurs internautes craignent que les pêcheurs aient une vision à trop court terme. La raréfaction des ressources remet en cause le chalutage. Dès lors, la création d'un parc éolien pourrait être une opportunité : pour diversifier leurs activités (ex. : création d'activités touristiques en lien avec le parc) mais surtout en créant un « sanctuaire » de reproduction. L'ajout de récifs artificiels permettrait en effet de créer une réserve naturelle favorable à la régénération de la ressource halieutique. Un internaute suggère d'adjoindre au parc éolien des fermes aquacoles, mais le président de la coopérative des pêcheurs du Tréport lui répond que la zone considérée est trop exposée au vent pour que ce type de projet soit réalisable.

Enfin, certains soulignent que les revendications des professionnels de la mer ne semblent pas être prises en compte, que la population n'est pas écoutée.

3. www.actu-environnement.com/ae/news/cout_nucleaire_9904.php4

4. Cette question a été abordée plus spécifiquement dans le cadre du débat public sur l'EPR de Penly. L'Autorité de Sûreté Nucléaire et EDF ont répondu que le risque de colmatage du système de refroidissement par des hydrocarbures est considéré dans leurs dispositions de protection des installations. Voir la question #197 : www.debatpublic-penly3.org/participer/consultation_questions_reponses.html?pid=8

2.2.4 Emplois et formation

Pour certains, le développement de la filière éolienne en mer est une opportunité de croissance verte, qui permet de concilier développement durable et développement économique. Il pourrait s'agir d'une source d'emplois intéressante, que ce soit pour le développement, la construction, la maintenance ou l'exploitation des parcs. Les entreprises françaises sont susceptibles de se reconvertir ou tout au moins de se diversifier, à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'éolien terrestre (l'exemple de l'entreprise CEOLE est cité : spécialisée dans la forge, chaudronnerie et tôlerie, cette entreprise a créé 140 emplois depuis 2007 dans le domaine de la soudure de mâts d'éoliennes).

Pour ces internautes, les exemples étrangers sont probants : plusieurs milliers d'emplois ont déjà été créés au Danemark (voir pour cela le témoignage des acteurs économiques d'Esbjerg) ; l'Ecosse prévoit quant à elle la création de 5 000 emplois dans le secteur des énergies marines. La France pourra en bénéficier au même titre que ses voisins européens.

L'opportunité est d'autant plus intéressante au niveau local que la région de Dieppe est déjà rudement touchée par le chômage.

C'est ce constat partagé par les internautes qui fait craindre que le bilan ne soit pas nécessairement positif. Une internaute souligne que les « Villes Sœurs » (Eu, Le Tréport, Mers-les-Bains) vivent d'une économie locale modeste, en partie en difficulté (filière verre), de la pêche et du tourisme « dans une sorte de symbiose ». L'installation du parc pourrait remettre en cause cet équilibre fragile. Les emplois créés dans l'éolien compenseront-ils les emplois perdus dans ces secteurs de la pêche et du tourisme ? Un internaute mentionne par exemple sur son blog une étude italienne qui conclut qu'un emploi « vert » peut détruire 4,8 autres emplois⁵.

La section Eu-Le Tréport du PCF ne partage pas les conclusions du maître d'ouvrage sur le plan de l'emploi. Pour elle, les 1 500 à 1 900 emplois annoncés ne sont pas nécessairement créés localement et sont souvent temporaires et précaires. Le nombre d'emplois créés pour la maintenance du parc se limite à 150, alors que la pêche emploie au niveau local environ 1 000 personnes (emplois directs et induits) et le tourisme plusieurs centaines : une simple réduction de 10 % de ces effectifs rendrait le bilan du projet négatif.

Les résultats de l'étude du cabinet PriceWaterHouseCoopers, commandée par La Compagnie du Vent, sont contestés. Plusieurs doutent de l'idée que ces emplois puissent être créés en France. Les éoliennes seraient aujourd'hui fa-

briquées, installées et entretenues par des sociétés étrangères (notamment danoises, allemandes ou espagnoles). La France pourra-t-elle développer une filière concurrente dans ce contexte ? Quelles garanties peut apporter le maître d'ouvrage sur cette question alors qu'il passera probablement par des appels d'offres pour sélectionner ses fournisseurs et prestataires de service ? Une confiance mesurée est accordée à La Compagnie du Vent qui n'a pas d'objectif explicite de développement économique local.

De manière plus générale, le développement de l'éolien en mer avec obligation d'achat de l'énergie à un tarif jugé trop élevé risque d'augmenter le prix de l'électricité, ce qui va pénaliser les citoyens les plus faibles, mais aussi la compétitivité des entreprises, donc leur capacité à générer des emplois.

2.2.5 Faune et flore

La question des impacts du parc sur la faune marine, les oiseaux et le trait de côte a été soulevée à plusieurs reprises au sein des espaces de discussion.

Pour les défenseurs de l'énergie éolienne en mer, l'impact de cette source d'énergie (et plus généralement des énergies marines) sur la faune et la flore semble minime si on le compare à celui d'autres sources d'énergie. L'absence de déchets est un atout considérable, notamment par rapport au nucléaire. Sachant que les deux tiers de la planète sont constitués d'océans, nous disposons d'un gisement énergétique considérable qu'il serait souhaitable d'exploiter. Des solutions peuvent être trouvées pour en maîtriser l'impact.

L'impact sur la faune marine divise. Certains craignent d'importantes perturbations dues aux vibrations engendrées par la rotation des pales ou aux champs électromagnétiques générés, qui pourraient mener jusqu'à la disparition de la faune marine à proximité des éoliennes. D'autres soulignent les bénéfices de l'effet « récif » qui permet au contraire de stimuler le développement des ressources halieutiques. Un professionnel dans le secteur pétrolier témoigne : « la vie foisonne aux abords des plates-formes et les pêcheurs le savent ! ». Un autre internaute rappelle que d'autres activités professionnelles en mer sont polluantes : le secteur pêche utilise des milliers de tonnes de peinture, de produits anti-corrosion, de produits anti-fouling sur les coques des navires.

L'impact sur les oiseaux, en particulier les oiseaux migrants, est source d'inquiétude. La zone considérée est en effet un important passage migratoire qu'il s'agit de ne pas perturber. Est rappelée la proximité du parc du Marquenterre qui est une réserve ornithologique importante. Les études réalisées par le maître d'ouvrage sont jugées à et égard insuffisantes. Quelle garantie peut-on avoir que l'impact sur les comportements des oiseaux sera mineur ?

5. www.ipernity.com/blog/stangrof/256772

De manière plus générale, plusieurs internautes s'opposent sur le taux de mortalité des oiseaux liée à l'éolien terrestre. Pour certains, ce taux est inacceptable. D'autres invoquent des études de LPO qui montrent une faible mortalité des oiseaux dans les parcs éoliens du sud de la France. Une étude est citée : pour 10 000 oiseaux morts, moins d'un cas est dû à l'éolien, 1 360 à des lignes haute-tension, 5 820 à des immeubles et vitres⁶.

La perturbation des fonds marins qui pourrait durer 10 ans inquiète, au même titre que les modifications éventuelles du trait de côte alors que les communes mettent en place des plans de défense contre la mer et l'érosion des falaises. Est souligné le fait que l'installation de la centrale de Penly aurait eu un impact avec un déplacement des galets vers le nord, alors que les études du maître d'ouvrage n'en parlent pas.

La création d'un parc naturel marin en Manche orientale est à l'étude et pourrait se concrétiser en 2011. Il s'agit de mettre en place un nouvel outil de gestion en associant tous les usagers et professionnels de la mer dans la zone concernée.

La mission d'étude en charge de ce parc a recensé plusieurs projets d'installation d'éoliennes dans son secteur d'étude dont le projet des deux côtes. Sa contribution au débat public soulève plusieurs pistes de réflexion : le parc naturel marin pourrait offrir un cadre de gouvernance pertinent pour ces types de projet, dès l'amont du choix de leur implantation, pour anticiper les conséquences pour les usages, accompagner leur développement, assurer des évaluations environnementales indépendantes du maître d'ouvrage, etc. Son conseil de gestion et son équipe technique sont susceptibles d'apporter les compléments nécessaires aux études d'impact conduites par La Compagnie du Vent jugées pour l'instant trop partielles.

2.2.6 Paysages, tourisme et loisirs de mer

L'impact que pourrait avoir le parc éolien des deux côtes sur le plan visuel est âprement discuté : les éoliennes sont « belles et élégantes » pour les uns, telles des « danseuses du vent » ; elles sont de véritables « monstres d'acier » qui « dénaturent les paysages » pour les autres.

Les premiers considèrent qu'elles ne seront pas pénalisantes : elles n'auront que la taille d'une allumette et ne seront visibles que par temps clair. L'impact est bien moindre que celui des autres infrastructures d'électricité, des zones industrielles et commerciales ou même des panneaux publicitaires, car les éoliennes s'intégreront au paysage comme les mâts de bateaux à l'horizon dont on ne s'offusque pas. « De tous temps l'homme a modelé le paysage selon ses besoins », on ne peut vouloir toujours consommer plus

d'énergie et « rester dans un immobilisme mortifère » note une internaute. En se référant aux grands architectes et designer, un participant souligne que l'on peut tout à fait envisager de marier l'authentique (comme l'esplanade de Mers-les-Bains) avec le contemporain.

Les autres s'inquiètent de la taille des éoliennes, qui atteignent « quatre fois la hauteur d'un château d'eau » ou encore l'équivalent d'un « immeuble de 50 étages ». Le balisage pourrait générer un « clignotement nuit et jour ». L'impact serait d'autant plus notable que le parc s'insère dans un paysage sauvage, reconnu pour ses falaises de craie (par ailleurs déjà affectées par la centrale de Penly) offrant aux habitants et touristes une vue immuable sur la mer. C'est pour les opposants au projet un « endroit magnifique à préserver contre vents et marées », que l'on n'a pas le droit de « souiller », « même au nom de l'écologie ». D'autant plus que les terres sont déjà fortement impactées par la présence d'éoliennes terrestres, notamment dans la Somme.

La proximité du parc avec des espaces protégés (comme la baie de Somme, le hâble d'Ault, l'esplanade de Mers) suscite de vives inquiétudes. La reconnaissance de la baie de Somme comme une des plus belles baies du monde pourrait-elle être remise en cause ? Une représentante de la FED rappelle que le « club des plus belles baies du monde » a émis fin 2009 un avis négatif sur un plan éolien de 700 aérogénérateurs susceptible de dénaturer la baie de Santander. L'association des propriétaires de Mers-les-Bains souligne que la ville dispose d'un quartier classé d'architecture balnéaire, composé d'environ 600 villas du 19ème, qui n'est pas pris en compte dans les études du maître d'ouvrage, alors qu'une demande d'inscription au patrimoine de l'Unesco serait en cours. Un internaute en appelle à la Commission Ollier qui a formulé la nécessité, en ce qui concerne les parcs éoliens terrestres, de mieux protéger les sites remarquables.

Afin de limiter les nuisances paysagères, plusieurs soutiennent l'idée d'éloigner le parc de la côte, au moins à 20 milles de la côte. La variante « Grand Large » proposée par le maître d'ouvrage serait à privilégier. Un tel éloignement correspondrait à la distance que les allemands se sont imposé pour de tels ouvrages, et répondrait à la proposition d'amendement du député Gagnon (déposée le 29 avril dernier et rejetée) : « Toute implantation d'éolienne en mer est exclue dans la bande de vingt milles au large du rivage⁷ ». D'autres internautes signalent cependant que cette variante a un coût important, lié à la profondeur des fonds marins, et qu'elle représente un risque plus important pour la navigation car elle se rapproche du rail de navigation en Manche.

6. <http://energie-verte.blogspot.com/2007/01/eoliennes-et-oiseaux.html>

7. www.assemblee-nationale.fr/13/amendements/2449/244900877.asp

Plusieurs internautes s'empoignent sur leurs origines géographiques : les personnes qui sont favorables au projet seraient « généralement citadines », disent-ils, ou ne connaissent pas la région. Ce à quoi un internaute répond : « Je viendrai comme chaque année de Vendée avec ma famille. Et vous pouvez me croire, on a hâte de voir ça ». Un participant s'inquiète de ne pas avoir d'hommes politiques influents originaires de la région ou y possédant des résidences secondaires ; cela semble être le cas de la côte méditerranéenne qui ne souffrirait d'aucune centrale ni de projets éoliens similaires. On lui répond que les fonds sont trop profonds dans cette région, tout comme en Bretagne, et qu'il faut attendre le développement d'éoliennes flottantes pour y implanter des projets.

Un internaute souhaite conclure en rappelant que la perception du parc est nécessairement subjective : « à chacun de fonder son opinion ». Mais l'enjeu pourrait être de taille en ce qui concerne l'attrait touristique de la région et les emplois qu'il génère. Plusieurs touristes de la région Parisienne, de Vendée, de la Loire, de Hollande, etc., apportent ainsi des témoignages contrastés. « Les touristes s'enfuient ! », craignent certains. D'autres considèrent que le parc pourrait devenir une « curiosité » avec un impact bénéfique sur le plan touristique, et se déclarent « enthousiastes pour découvrir un parc éolien en mer français ! ». Un représentant de la CCI de Dieppe souligne que le tourisme industriel a connu un essor important ces dernières années. Un autre internaute cite l'exemple du pont de Millau : contesté avant sa construction par peur d'une défiguration du paysage et d'une diminution de la fréquentation, il est devenu un attrait touristique d'autant plus apprécié qu'il a diminué la pollution en ville.

Enfin, la question de l'immobilier est soulevée. Les propriétaires de maison avec vue sur la mer seront-ils indemnisés en cas de dévalorisation de leur bien ? Un propriétaire de Fort-Mahon craint une dévaluation de 20 à 40 %, en invoquant un retour d'expérience allemand. En réponse sont dénoncées des « envolées délirantes » de l'immobilier dans la région, notamment sur la côte, ces dernières années, qui ont affecté l'équilibre du tissu social local.

Les simulations visuelles proposées par La Compagnie du Vent sont diversement appréciées. « Photos tronquées » dénoncent certains, qui demandent des simulations faites par des « professionnels reconnus et neutres ». D'autres regrettent de ne pas avoir de simulation depuis le haut des falaises qui caractérisent la région. Est proposée une comparaison avec le clocher de l'église de Cayeux, haut d'environ 50 mètres, visible depuis le Tréport à une distance de 14 km, ce qui constituerait une bonne référence. Enfin, un internaute a proposé un photomontage, dont la rigueur est contestée.

2.2.7 Le débat public et son déroulement

Des messages portaient sur l'organisation du débat lui-même.

Plusieurs critiques s'adressent à la Commission. La distribution des brochures est jugée trop tardive. Au cours des réunions, les temps de parole ne seraient pas respectés et la répartition favoriserait des opposants au projet. Une participante craint globalement que le débat ne soit pas suffisamment accessible au grand public.

Plusieurs participants font preuve de suspicion quant à l'intérêt du débat : « le projet n'est-il pas déjà ficelé » ? Il s'agirait d'un combat entre le « pot de fer » et le « pot de terre ». Pour un participant, les jeux sont déjà faits, il s'agit d'un « déni de démocratie », en faisant référence aux démarches engagées par le Ministère de l'environnement.

Un habitant du littoral demande à ce que la population locale soit impliquée dans le projet, voire qu'elle soit consultée par voie de référendum.

2.3. Enseignements des 31 cahiers d'acteurs

Ce paragraphe met en perspective les principaux arguments respectifs des partisans et opposants au projet des deux côtes ayant publié un cahier d'acteur. Ces documents ayant pu être commentés par le public sur le site internet du débat, certains d'entre eux ont ainsi suscité des échanges, parfois très intenses (le cahier d'acteur de la CFDT a donné lieu à 17 commentaires).

2.3.1 Environnement, économie, formation : les arguments (et les conditions) des partisans du projet « Large »

Des impacts environnementaux bénéfiques

Pour ses partisans, l'impact bénéfique de l'éolien sur l'environnement est dû à son caractère d'énergie renouvelable pouvant apporter une réelle contribution à la diversification de la production électrique française, compte tenu du vent soufflant régulièrement en abondance dans la région. A ce titre, l'éolien est un moyen de lutter contre l'effet de serre et le changement climatique.

Plus accessoirement mais de manière tout à fait bénéfique, le projet permettra d'accroître la ressource halieutique grâce à l'installation en milieu marin de récifs artificiels.

Un facteur de développement économique

Pour ses soutiens, le parc va créer des emplois avec des activités nouvelles dans les ports et leur hinterland : il représente l'occasion de créer une nouvelle filière avec des entreprises diversifiées, de la construction à la maintenance. Le parc peut également représenter un attrait touristique facteur d'emplois.

Favoriser une formation en plein développement

Un savoir faire solide et multiple existe déjà (dans le domaine des activités en mer ou de la métallurgie par exemple), qu'il convient de valoriser. D'ailleurs, de nouvelles formations universitaires et professionnelles liées à l'éolien sont prêtes à être développées.

Le soutien au projet des deux côtes ne peut cependant se faire sans conditions

De la conception à la gestion, la gouvernance du parc éolien devra accorder une large place à la concertation. En effet, le parc devra avant tout apporter des bénéfices pour son territoire d'implantation : c'est une priorité absolue de nombreux partisans du projet.

Pour d'autres, la compensation financière doit être mieux répartie, tandis qu'en matière environnementale, malgré un impact global jugé bénéfique, des études plus approfondies doivent être réalisées concernant la flore et la faune, en particulier les oiseaux.

2.3.2 Pour ses détracteurs, un projet non nécessaire menaçant la pêche et le territoire

Un coup fatal à la pêche

L'implantation d'un tel parc constitue un danger important pour la navigation, des bateaux de pêche en particulier. Surtout, les éoliennes vont supprimer une zone de pêche importante et diminuer la ressource halieutique, alors que cette activité subit déjà de fortes contraintes.

L'économie et le paysage locaux menacés

Le projet représente une atteinte sur le patrimoine naturel et bâti considérée par ses opposants comme inacceptable du fait de la pollution visuelle qu'il entraînera, de jour comme de nuit. Les activités touristiques et commerciales côtières, de même que l'immobilier ne pourront qu'en souffrir.

Les menaces sur la pêche vont mettre à mal l'emploi local, en mer comme à terre.

Pour ses détracteurs, l'éolien est une source d'énergie inutile

La France n'a pas de besoin de source d'électricité supplémentaire puisque la production essentiellement assise sur le nucléaire est suffisante et ne dégage pas de CO₂. En outre, le vent est une énergie faible et irrégulière. L'exemple danois ne serait ainsi pas si vertueux qu'il peut le sembler, et ne peut de toute façon pas être transposé à la France.

Les opposants au projet dénoncent déficit d'encadrement juridique et administratif de l'éolien. Des inconnues subsistent quant aux nombreux projets qui se dessinent pour la Manche, sans cohérence apparente. Le coût réel de l'éolien pour la nation est à mettre en perspective avec l'enrichissement d'un groupe privé.

2.4. Enseignements des 9 contributions

En plus des 31 cahiers d'acteurs publiés et diffusés par la CPDP, un certain nombre de contributions (9) sont parvenues à la Commission : deux émanent de particuliers, trois d'institutions (le Conseil Général de Seine-Maritime, RTE et l'Agence des Aires Marines Protégées), l'une d'un député (Jérôme Bignon), deux d'associations locales et une de la commune de St-Valery-sur-Somme.

Elles constituent, au même titre que les cahiers d'acteurs ou les opinions exprimées sur le site du débat, une expression émise dans le cadre du débat et prise en compte dans les enseignements du débat.

Nous n'allons pas ici résumer cette expression mais plutôt mettre l'accent sur les arguments qu'elles ont apportés, en complément des enseignements déjà analysés plus haut.

ARGUMENT 1

Trois des contributions déplorent l'absence d'une vision d'ensemble de la production d'électricité en mer ; leurs auteurs demandent donc de réfléchir à l'échelle de l'ensemble des espaces littoraux français avant d'envisager d'implanter un projet.

ARGUMENT 2

Dans quasiment l'ensemble des contributions, on demande que des études sérieuses soient menées sur l'impact du projet sur la faune, la flore et les fonds marins. L'Agence des Aires Marines Protégées va plus loin et souligne qu'il est illusoire de prévoir les impacts d'un projet de parc éolien ou de la somme de projets car, si l'on connaît les milieux marins, on ne sait rien ou très peu sur le fonctionnement des écosystèmes. Elle suggère donc d'attendre la mise en place du Parc naturel marin (baies de Somme,

d'Authie et de Canche), qui constituera un outil de gestion des espaces marins adéquat et qui permettra d'apporter une véritable évaluation environnementale pour étudier l'implantation de nouveaux projets en toute sérénité et synergie. Cet argument est appuyé par Jérôme Bignon, député, dans sa lettre adressée à Philippe Marzolf le 7 septembre 2010.

ARGUMENT 3

Plusieurs auteurs dénoncent la bulle spéculative que représente la rentabilité éolienne. L'un d'eux dénonce un opportunisme économique et la seule recherche d'un intérêt économique privé au détriment de l'intérêt général ; il rappelle le manque d'expérience de La Compagnie du Vent dans l'éolien en mer. Un autre parle même de dévoiement de l'éolien, de détournement manifeste du concept de développement durable et de l'accaparement, par un opérateur privé, de la production du bien public « électricité » ; pour lui, l'éolien en mer serait une rente pour l'exploitant aux frais de la collectivité. Un autre enfin fait une condition d'acceptation du projet de la réappropriation par le secteur public du financement et du développement des projets éoliens, par le biais de sociétés mixtes par exemple.

ARGUMENT 4

Deux auteurs, favorables aux énergies renouvelables, plaident pour donner la priorité aux économies d'énergie, notamment à l'isolation du bâti et au solaire, avant d'envisager d'avoir recours à l'éolien en mer. Pour eux, en effet, celui-ci n'est pas le bon outil dans la lutte contre le changement climatique ; il ne devrait être utilisé qu'à proximité de son lieu de consommation et en aucun cas injecté dans le flot du réseau d'électricité émanant du nucléaire. En résumé, les énergies renouvelables oui, mais pas n'importe lesquelles et pas dans n'importe quel ordre.

ARGUMENT 5

Lors des réunions publiques, le sujet de la rentabilité de l'éolien (terrestre et en mer) a été abordé à plusieurs reprises. Contribution dérisoire pour certains, pas adaptée pour d'autres, l'éolien a surtout été suspecté de demander un complément en installation thermique destiné à compenser l'aléa de production qu'il représente. Sollicité par la Commission particulière du débat public, RTE a apporté une réponse claire à ce propos par une contribution spécifique. RTE y explique que, malgré l'intermittence de sa production, le parc éolien participe à l'équilibre et à l'ajustement du parc énergétique global. Dans tous les cas la production éolienne limite « le recours aux centrales thermiques fossiles en Europe, et donc les émissions de CO₂ associées » et c'est en termes d'ensemble des interactions entre les composantes du système électrique qu'il faut raisonner.

L'aléa que représente l'éolien, même s'il est éminemment variable, n'est pas plus dimensionnant que les autres aléas du réseau, car d'une part les éoliennes sont nom-

breuses et soumises à des régimes de vents différents et d'autre part les fluctuations de vent et de production éolienne peuvent être prévues avec précision plusieurs heures, voire plusieurs jours à l'avance.

RTE conclut en précisant que « sous réserve d'une répartition géographique équilibrée et d'un développement adapté du réseau de transport, l'insertion de 20 000 MW d'éolien dans le système électrique français apparaît réalisable ».

ARGUMENT 6

Sur la question des paysages, l'un des contributeurs s'étonne du tollé que provoque le projet, alors que les communes voient pousser à leur bord des zones commerciales peu esthétiques, que l'on a laissé s'implanter de façon anarchique d'innombrables éoliennes dans le périmètre immédiat de la façade maritime, et que l'on ne s'émeut pas de la vision de raffineries ou de centrales nucléaires.

ARGUMENT 7

Un auteur dénonce le débat comme une « pseudo-concertation » avec des réunions du type « café du commerce » où l'écoute et le dialogue sont feints, car la décision est sans doute déjà prise.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION APPORTÉS PAR LES CONTRIBUTIONS

Devant les interrogations nombreuses concernant le reversement de la taxe générée par le projet, la CPDP a demandé des précisions au Conseil général de Seine-Maritime, département du raccordement du projet au réseau électrique, sur les modalités d'attribution de cette taxe : celui-ci fait état de difficultés pour les définir avant un amendement approprié aux textes en vigueur.

La Compagnie du Vent, quant à elle, a proposé, dès le début du débat, un tableau récapitulatif de la part de la taxe qui reviendrait à chaque commune, en l'état actuel de la législation.

Madame le maire d'Ault a par ailleurs proposé de modifier les critères d'attribution de cette taxe (voir 2.2.1).

2.5. Analyse des 174 questions-réponses

Le Système Questions-Réponses (SQR) a recueilli 174 questions au cours des quatre mois de débat (voir la section 3.4.7). Il s'est révélé, comme c'est souvent le cas au sein des débats publics, un lieu d'approfondissement du débat. Le dialogue qu'il institue entre le public et le maître d'ouvrage est contraint : ce dernier est tenu de répondre à

la totalité des questions qui lui sont posées ; les réponses qu'il formule sont relues par la CPDP avant leur envoi ; elles sont toutes rendues publiques. Pour autant, le maître d'ouvrage a l'opportunité d'apporter des réponses précises, plus détaillées qu'en réunion publique.

Les questions et leurs réponses sont par nature très hétérogènes.

Pour un certain nombre d'opposants au projet, le système questions-réponses est l'occasion d'interroger l'opportunité du projet, dans une région déjà largement exportatrice d'électricité (Haute-Normandie), et plus généralement l'opportunité du développement de l'éolien en mer au regard des besoins de production électriques nationaux (voir les questions #7, #15, #21, #30, #45, #66...). Les craintes liées au démantèlement du parc et à une répercussion du coût de l'éolien sur le consommateur s'expriment aussi très largement (#3, #164, #20, #24, #28...). Mais ce sont les avis et questions liés à l'impact visuel du projet et ses conséquences sur le tourisme et l'immobilier qui sont les plus animés à l'égard de La Compagnie du Vent (#16, #32, #55, #68, #122...). A l'ensemble de ces éléments le maître d'ouvrage a pu répondre en reprenant en grande partie les argumentations qu'il a développées au cours des réunions publiques, tout en y apportant quelques précisions. Il nous a semblé cependant, et nous pouvons le regretter, que chacun soit resté sur ses positions.

Sur certains sujets, d'ordre technique pour la plupart, le SQR fut l'occasion d'approfondissements. On peut citer des questions sur le raccordement électrique (#38, #39), les fondations des éoliennes (#87, #178), l'agencement du parc (#100), les procédures réglementaires à suivre (#171), etc. Le maître d'ouvrage a pu répondre à la majeure partie d'entre elles en détail, mais a néanmoins rencontré certaines difficultés principalement liées à l'état d'avancement du projet, les choix techniques n'étant pas tous réalisés.

Les impacts du projet sont au cœur des préoccupations. Les questions portent en particulier sur :

- la sécurité, les conditions de navigation et risques d'accident (#98, #102, #123, #127, #151...)
- l'impact sur la ressource halieutique (#2), les effets attendus des récifs artificiels (#60, #62), l'impact sur les fonds marins (#64) ou encore les effets des ondes acoustiques, des champs électromagnétiques (#75, #156)
- les impacts sur les oiseaux et en particulier leurs parcours de migration (#23, #48, #54, #121, #134, #146) ou encore sur le trait de côte (#104, #115, #167)
- les estimations d'emplois créés ou détruits (#5, #34, #141...), les formations à développer (#89, #165)
- et enfin l'impact visuel, ainsi que ses répercussions sur le tourisme et l'immobilier, qui prédominent

de manière assez nette (#32, #33, #74, #122...), la compatibilité du projet avec des sites protégés ou classés étant source d'interrogations (#55, #68...)

- Certains ont demandé sur ces sujets des éléments de comparaison avec d'autres pays européens (#12, #63, #195).

Le maître d'ouvrage a apporté des réponses qui s'inscrivaient dans le sillage des études qu'il a fait réaliser. La Compagnie du Vent a synthétisé les résultats de certaines d'entre elles, portant par exemple sur le trait de côte (#150) ou sur le bilan carbone du projet (#19, #129). D'autres résultats ont été contestés, ou des lacunes ont été signalées, notamment en ce qui concerne l'impact visuel (#8, #97, #105, #114...). On peut noter des échanges argumentés à coup d'expertises et de contre-expertises sur les questions d'impact sur l'immobilier en lien avec l'étude américaine citée à plusieurs reprises en réunion publique (#152, #182).

Une partie du public souligne les incertitudes liées à la multiplication des parcs éoliens à laquelle nous pourrions nous attendre dans les années à venir (#29, #170, #181). Le maître d'ouvrage ne peut apporter de réponses complètes à ces questions, dans la mesure où il n'est pas à l'origine des autres projets et que ces derniers ne sont pas tous nécessairement connus à cette date. Il rappelle que le Ministère de l'Environnement a lancé une concertation sur les différentes façades maritimes et qu'il s'apprête à lancer un appel d'offre en octobre 2010 visant l'implantation de 3 000 MW en mer dans les zones identifiées comme propices, la sélection des projets définitifs relevant de sa responsabilité.

Plusieurs participants ont émis des suggestions et des propositions, ce qui mérite d'être souligné. Ainsi, des modifications de l'agencement du parc ont été proposées (#166) ; l'installation d'un parc pilote de 30 éoliennes est suggéré pour en étudier les impacts (#175) ; l'opportunité de développer des modes de production électrique alternatifs ou complémentaires a été soulevée (#110, #173) ; plusieurs personnes ont soumis des propositions de dispositifs expérimentaux permettant à la population de se rendre compte de l'impact visuel du parc et en particulier de son balisage, que ce soit à l'aide d'un mât test ou d'un hélicoptère (#108, #153). Le maître d'ouvrage a pu apporter des éléments de réponses sur leur faisabilité.

Enfin, 27 questions portaient sur le débat et étaient destinées à la CPDP. Elles portaient pour certaines sur les modalités pratiques d'information et de participation au débat (#43, #46, #57, #92...). Plusieurs remarques sont parvenues sur le partage et la répartition du temps de parole en réunion publique (#42, #61, #77, #189), d'autres sur la diffusion d'informations sur le débat jugée insuffisante (#51, #95...).

Comment intégrer le parc en respectant les activités professionnelles de la mer et en particulier la pêche ?



PARTIE 3



L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

3. L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

3.1. La saisine et la décision de la Commission nationale du débat public

Le 24 août 2009, La Compagnie du Vent a adressé à la Commission nationale une lettre de saisine (cf. annexe 1.a) accompagnée d'un dossier relatif au projet de parc éolien en mer au large des deux côtes. Le 7 octobre 2009, la Commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public, en raison du caractère d'intérêt national du projet, au vu des objectifs du Grenelle de l'environnement de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020, ainsi qu'aux enjeux socio-économiques du projet et aux impacts significatifs que celui-ci pourrait porter à l'environnement, à la faune et la flore et aux paysages.

Le même jour, la CNDP a nommé Philippe Marzolf à la présidence de la Commission particulière du débat public chargée d'organiser ce débat (cf. annexe 1.b).

Le 2 décembre, sur proposition du président de la CPDP, elle nomme membres de la Commission particulière (cf. annexe 1.b) : Alain Brisac, Thierry Masnou, Chantal Sayaret.

3.2. La préparation du débat

3.2.1 L'organisation de la Commission particulière

Les membres de la CPDP



Président : **Philippe Marzolf**, éco-conseiller, vice-président de la Commission nationale du débat public.

Membres : **Alain Brisac**, médiateur / **Thierry Masnou**, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts honoraire
Chantal Sayaret, professeur de droit, précédemment élue locale en Normandie.

Le secrétariat général

Il a été confié à l'agence Entrée de Jeu qui a mis en place une équipe composée de :

- **Dominique de Lauzières**, secrétaire générale (4 à 5 jours/semaine)
- **Marie Belmonte** puis **Ludivine Tetu**, assistantes (plein temps)
- **David Prothais**, responsable internet (3 à 4 jours/semaine)
- **Maxime Dupetit** puis **Romain Lacuisse**, rédacteurs (3 jours/semaine)
- **Nadine Zaffran**, attachée de presse (3 jours/semaine)
- **Sylvain Hourany** et **Jérôme Bourgeix**, graphistes (2,5 jours/semaine)

Suite aux rencontres préalables avec les différents acteurs, il est apparu judicieux à la Commission d'installer le secrétariat général au Tréport, commune située au plus près du projet et de ce fait la plus exposée à ses impacts potentiels.

Cependant les bureaux du Tréport n'ont été ouverts que le 1^{er} avril, soit trois semaines avant l'ouverture du débat : en effet, les réunions de préparation se déroulant à Paris, à la Commission nationale du débat public, il n'y avait pas d'utilité à l'occupation de locaux en région plus tôt. Le secrétariat a donc été assuré de manière « virtuelle » jusqu'à cette date ; pendant cette phase amont du débat les missions suivantes ont été réalisées :

- organisation des réunions internes CPDP et des réunions CPDP/maître d'ouvrage
- organisation des rencontres avec les acteurs
- élaboration du site internet du débat (ouverture le 28 avril),
- ouverture d'une consultation sur internet en amont du débat public, entre le 8 et le 29 mars
- appels d'offres et choix des prestataires (logistique et routage – Package organisation, édition de documents – imprimerie Gabel à Rouen)
- mise en place de la stratégie de relations presse
- élaboration d'un plan de communication sur le débat et de diffusion de l'information
- préparation des documents et supports pour l'ouverture du débat (journal n°1, panneaux d'exposition), etc.

3.2.2 La préparation du débat avec le maître d'ouvrage

La CPDP a souhaité avoir plusieurs temps d'échanges avec le maître d'ouvrage afin d'une part de lui expliquer la démarche du débat public, lui faire part de ses réflexions au fur et à mesure de ses rencontres avec les différents acteurs qui l'ont amenée à concevoir l'articulation du débat, d'autre part de s'assurer que le dossier qui serait présenté au public comporte tous les éléments d'information nécessaires à une bonne appréhension par le public. Ces réunions se sont déroulées le 21 octobre, le 25 novembre, le 11 décembre 2009 et le 7 janvier, le 22 janvier, le 2 février, le 18 février, le 11 mars et le 25 mars 2010.

La Commission a exprimé son souhait de visiter un parc éolien en mer existant afin d'identifier les différents impacts possibles : impacts sur la pêche (ressource halieutique, activité, types de pêche...), sur le paysage, sur les migrations d'oiseaux, sur la santé économique des territoires concernés, etc. Elle souhaitait également repérer, en échangeant avec les acteurs danois, les éléments-clé qui l'aideraient à structurer le débat ainsi que les inter-

venants pertinents pour apporter un témoignage enseignant au débat.

La Compagnie du Vent a organisé pour la Commission, avec le concours de l'Ambassade du Danemark en France, un voyage d'étude les 21, 22 et 23 mars 2010 sur les parcs Horns Rev au Danemark dont l'un est situé à 14 km des côtes, à l'instar du projet « Large » de La Compagnie du Vent. Les membres de la Commission ont eu l'opportunité de rencontrer des pêcheurs, un ornithologue, le maire d'Esbjerg, le responsable du port d'Esbjerg, des responsables du tourisme... ; ils ont pu également aller visiter le parc de Horns Rev I en bateau, se rendre compte de sa visibilité depuis la terre à un point situé à 14 km du parc (phare de Blaavands Huk), comme le projet « Large » des deux côtes, visiter les installations de Siemens sur le port d'Esbjerg...

3.2.3 La préparation du débat avec les acteurs

La Commission a souhaité rencontrer un grand nombre d'acteurs dès les premiers mois de la préparation du débat : elle a en effet considéré que c'était pour elle le meilleur moyen de récupérer le plus grand nombre d'informations sur les attentes des populations concernées par le projet par rapport au débat. Ces informations l'ont aidée à concevoir l'articulation du débat en fonction des questions, donc des thèmes les plus pertinents et les plus à même de répondre aux interrogations et aux attentes des acteurs.

La Commission a ainsi rencontré 65 acteurs entre le 15 décembre et le 15 avril : État, région, département, collectivités, acteurs économiques, associations...) sur les deux régions (Haute-Normandie et Picardie) concernées par le projet (cf. le tableau des acteurs rencontrés en annexe 2.a). Tous les membres de la CPDP ont participé à l'ensemble de ces réunions, à quelques exceptions près.

3.2.4 La consultation du grand public sur internet en amont du débat

En amont du débat, entre le 8 et le 29 mars, la CPDP a ouvert un dispositif de participation sur internet permettant au grand public de se prononcer sur les principaux thèmes à mettre en débat, et de noter leur importance. Elle a reçu 108 propositions de thèmes provenant de 71 personnes différentes, qu'elle a regroupées en 10 thèmes. Il a été ensuite proposé aux internautes de classer ces thèmes en fonction de l'importance qu'ils leur accordaient.

Les résultats de cette première consultation ont été pris en compte par la CPDP dans l'organisation du débat public (voir en annexe 2.b la synthèse de la consultation sur internet en amont du débat public).

3.2.5 La définition des modalités du débat

Grâce à ces échanges en amont du débat, la Commission a identifié deux questions essentielles à soumettre au débat :

- Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde ? Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?
- Le projet de parc éolien en mer des deux côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?

Elle a décidé des modalités du débat : celui-ci se déroulerait du 28 avril au 10 septembre avec une suspension du 13 au 30 août 2010. Douze réunions publiques ont été proposées ainsi que la mise en place d'un site recueillant les avis et questions du public.

En plus de la réunion d'ouverture et de celle de clôture du débat, il était prévu cinq tables rondes thématiques pour aborder les principaux thèmes évoqués par les acteurs lors de la préparation du débat : l'opportunité de développer l'éolien en mer au large des côtes d'Albâtre et picarde, les impacts sur la pêche, les retombées économiques prévisibles du projet, les impacts sur la faune et la flore, les paysages et le tourisme. Ces cinq tables rondes devaient faire appel à des experts afin d'apporter des éclairages sur chacun des sujets et permettre au public de se forger une opinion sur les différents aspects du projet.

Cinq réunions locales de portée générale devaient ensuite permettre aux habitants et aux acteurs de la vie publique de la région côtière de débattre des principales caractéristiques du projet.

Le 2 avril 2010, la CPDP a organisé une réunion, dans ses locaux au Tréport, rassemblant une partie des acteurs rencontrés (63 participants hors CPDP et maître d'ouvrage, plusieurs participants par institution/association s'étant déplacés) : cette réunion a permis d'affiner les modalités du débat prévues – c'est à cette occasion qu'une douzième réunion publique a été envisagée au nord de la Baie de Somme.

Les modalités, ainsi revues avec les acteurs, ont ensuite été soumises à la Commission nationale du débat public pour être approuvées le 15 avril 2010, en même temps que le dossier du maître d'ouvrage.

3.2.6 Un voyage d'études sur les parcs Horns Rev au Danemark

Par ailleurs, en amont du débat, la Commission a souhaité apporter aux différents acteurs du débat des éléments de comparaison tangibles pour mieux appréhender le projet : elle a donc proposé d'organiser un voyage d'études sur le parc de Horns Rev II au Danemark.

Quatre collègues d'acteurs ont été identifiés : les pêcheurs, les élus des communes concernées par le projet, les acteurs socio-économiques des deux régions et les associations. Dans chacun des collèges, 4 participants ont été sollicités. Il n'a pas été possible d'organiser ce déplacement avant le début du débat, mais il a été effectué les 7, 8 et 9 juin 2010 avec l'aide de l'Ambassade du Danemark en France. La Commission s'est efforcée de faire rencontrer les acteurs et des représentants de chacune des 4 catégories d'acteurs : des interviews avec des pêcheurs, des élus locaux, des professionnels du tourisme, et des spécialistes de la faune et la flore ont été organisées. Les acteurs ont exprimé leur satisfaction d'avoir eu l'occasion de réaliser ce voyage d'étude, qui les a soit confortés dans leur opinion précédente soit a infléchi leur perception du projet.

Des vidéos ont été réalisées au cours du voyage et sont diffusées sur le site internet du débat. Elles comprennent des interviews des acteurs danois par leurs homologues français, des interviews des acteurs français faisant part des enseignements qu'ils tirent du voyage et les vues de jour et de nuit sur le parc Horns Rev I depuis le point le plus proche de la côte.

3.2.7 Les relations avec le débat public sur l'EPR de Penly

La Commission a par ailleurs souhaité établir une « passerelle » avec le débat sur l'EPR de Penly, qui se déroulait à peu près aux mêmes dates : une réunion Wcommune a même été envisagée sur les enjeux énergétiques. Cependant, la localisation de cette réunion ne pouvait convenir au débat sur le projet des deux côtes : en effet, Rouen a paru trop excentrée par rapport aux préoccupations des riverains du projet éolien et la Commission a renoncé à cette tentative.



3.3. Le dispositif de communication sur le débat

Un certain nombre d'outils ont été envisagés afin d'informer le public de la tenue du débat dans leur région et de lui apporter les éléments indispensables pour qu'il soit en mesure de se forger une opinion en toute connaissance de cause.

Dans cet objectif, la Commission particulière a élaboré une stratégie qui visait à mettre en œuvre des actions complémentaires. Si elle a édité un grand nombre de documents, elle a également fait la part belle à l'information et la participation sur internet, ce qui se justifiait d'autant plus que le sujet était susceptible d'intéresser des populations plus éloignées du littoral.

3.3.1 Diffusion de l'information

Pour diffuser l'information, la CPDP a sollicité les acteurs qu'elle a rencontrés en amont du débat : ceux-ci ont accepté de délivrer l'information soit auprès de leurs listes de diffusion propres, soit sur leurs supports (journaux des mairies, des collectivités...).

En outre la Commission a mis en place un certain nombre de moyens :

Au lancement du débat (entre le 30 avril et le 7 mai), le journal du débat n°1, ainsi que la synthèse du dossier du maître d'ouvrage, ont été distribués dans les boîtes aux lettres de 110 000 foyers de Seine-Maritime et de la Somme. Le journal n°1 présentait le fonctionnement du débat, expliquait comment y participer, fournissait la cartographie des réunions publiques à venir et posait les deux questions fondamentales du débat ; il comportait en outre une carte T, ce qui permettait à ceux qui le souhaitent de s'inscrire à l'actualité du débat et de recevoir les informations au fur et à mesure de leur disponibilité. Plusieurs participants se sont plaints de ne pas avoir reçu ces documents, ou bien de ne pas les avoir reçus à temps. Le prestataire (La Poste) a fourni des justificatifs de distribution mais pour autant, il est toujours difficile de vérifier la bonne distribution de ce type de courriers.

Le 30 avril, des annonces presse sont parues dans *Le Courrier Picard*, *Paris Normandie* et *l'Informateur*, afin de communiquer sur le programme des réunions publiques.

220 affiches de format A3 ont été distribuées en mairie, lieux de passage du grand public, comportant le calendrier des réunions dès le 30 avril.

Pendant toute la durée du débat, des documents (journal n°1 et 2 du débat, synthèses du dossier du maître d'ouvrage, cahiers d'acteurs...) ont été distribués dans les mairies – 30 000 au total ; les mairies ont été réapprovisionnées 6 fois au cours du débat.

Les journaux du débat et les cahiers d'acteurs (31 au total), au fur et à mesure de leur édition, ont été adressés à un fichier d'acteurs qui s'est constitué à partir de contacts établis en amont du débat, et qui s'est enrichi de personnes qui ont souhaité recevoir régulièrement l'information sur le débat (cartes T ou demandes sur internet ou par courrier). Trois vagues de routage ont ainsi été effectuées à l'attention de ce fichier.

La CPDP a publié une lettre d'information (*newsletter*) hebdomadaire tout au long des quatre mois du débat. Au total 16 numéros sont parus entre le 28 avril et le 14 septembre. 2 numéros supplémentaires sont prévus pour annoncer la publication du compte rendu final du débat et la décision du maître d'ouvrage.

Le nombre d'inscrits à la liste de diffusion de cette *newsletter* a régulièrement crû pour passer de 195 adresses électroniques pour le premier numéro à 578 pour l'envoi du numéro 16. Pour la recevoir, le public pouvait soit s'inscrire en ligne sur le site du débat, soit cocher la case correspondante sur la carte T jointe au journal du débat n°1. La liste a été enrichie des adresses des acteurs rencontrés au cours de la préparation du débat. 24 personnes ont souhaité se désinscrire au cours du débat.

Quelques jours avant chaque réunion, des affiches (près de 3 000 au total) ont été proposées aux commerçants pour être apposées sur leur vitrine, s'ils en étaient d'accord. Cette communication a été plus efficace dans certaines communes que dans d'autres, où il semble qu'elles aient été systématiquement retirées des vitrines.

Quelques jours avant chaque réunion, des tracts ont été distribués sur les lieux les plus fréquentés des communes (marchés, gares...) où se tenaient les réunions. En tout, 10 000 tracts ont été distribués.

4 jeux d'exposition ont circulé tout au long du débat : cette exposition était composée de 3 panneaux expliquant le débat (édités par la CPDP) et 3 panneaux présentant le projet (émanant de La Compagnie du Vent). Un jeu était présenté en permanence dans les locaux de la CPDP au Tréport. Un deuxième jeu était monté devant chaque salle de réunion publique. Les deux autres jeux ont tourné dans les mairies des 10 communes où ont eu lieu les réunions : elles y ont été exposées en moyenne 2 semaines.

A la fin du débat, la Commission particulière a édité le journal n°3 du débat, qui est une synthèse du compte rendu qu'elle a rendu public le 19 octobre. Ce journal n°3 est rendu lisible sur le site de la CPDP et diffusé au fichier d'acteurs constitué au long du débat (1 130 noms).

Ce fichier est composé :

- des acteurs du débat : élus, institutionnels, associations, acteurs socio-économiques rencontrés en amont du débat ou étant intervenus au cours du débat (228)
- des personnes qui ont souhaité s'abonner à l'actualité du débat par carte T ou sur internet (330)
- des institutionnels - acteurs du débat sur l'EPR de Penly, mairies, communautés de communes... (553)
- le maître d'ouvrage et la CPDP (15)

Enfin, une mallette du débat qui constitue la « mémoire » du débat a été constituée et distribuée aux acteurs, au maître d'ouvrage, à la Commission nationale du débat public et aux membres de la CPDP (400 exemplaires), elle se compose de :

- compte rendu et bilan du débat
- journaux du débat (3)
- cahiers d'acteurs (31)
- dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse
- un CD rom qui est la photographie du site internet du débat

3.3.2 Relations avec la presse

La Commission particulière a travaillé étroitement avec la presse tout au long du débat afin que le public soit informé au mieux de sa préparation, de son calendrier et de son déroulement, aussi bien sur le fond que sur la forme.

Dispositif mis en place

Les outils suivants ont été mis en œuvre pour que les journalistes puissent au mieux relayer le débat :

- Création d'un fichier presse de plus de 300 journalistes, tous contactés par téléphone pour les informer du débat, de ses objectifs et de son calendrier.
- Un bureau de presse spécifique disponible pendant toute la durée du débat public.
- Un dossier de presse présentant la Commission nationale du débat public, son cadre législatif, son fonctionnement, ainsi que la Commission particulière, son rôle et ses obligations en tant qu'organisateur du débat public sur le projet du parc éolien en mer deux côtes. Le dossier de presse, disponible sur le site internet, a également été envoyé par mail aux 300 journalistes.
- Conférences de presse d'ouverture (le 28 avril) et de clôture du débat (19 octobre) : au total plus de 30 journalistes.
- un petit déjeuner presse le 23 juin, à mi-parcours, suite aux propositions faites par La Compagnie du Vent.

- Des communiqués de presse envoyés systématiquement par mail aux 300 journalistes à chaque étape du débat :
 1. Pour annoncer et présenter le débat
 2. Pour présenter la consultation en ligne et le site internet
 3. Pour annoncer les réunions, thématiques et locales
 4. Pour rendre compte du voyage des acteurs au Danemark
 5. Pour l'ouverture et la clôture du débat

Soit au total 15 communiqués de presse

- Des points-presse avant chaque réunion pour permettre aux journalistes qui le souhaitent de rencontrer les membres de la CPDP ou le maître d'ouvrage avant l'ouverture des séances.
- Une relation continue avec les services de communication des collectivités locales afin qu'elles informent leurs administrés de la tenue des débats via les lettres mensuelles, les journaux (de mairies ou conseils généraux et régionaux), les sites internet et tout autre moyen à leur disposition.

Les résultats

Les rédactions locales, régionales et nationales se sont largement mobilisées, y compris pendant la pause estivale, avec au total plus de 500 articles, toutes presses confondues :

- Avant même le lancement du débat, de nombreux articles ont annoncé la mise en place de la Commission particulière et le calendrier des réunions publiques, avec une couverture importante à la veille de la réunion d'ouverture.
- Les médias régionaux et locaux ont couvert la totalité des réunions, tandis que les médias nationaux ont suivi les débats thématiques sur le site internet quand ils ne pouvaient être présents sur place.
- Un grand nombre de médias, locaux, régionaux et nationaux, ont répondu présents pour la conférence de presse d'ouverture, avec la présence des médias radios et TV, lesquels ont saisi cette occasion pour travailler sur des reportages de fond (France 2, France 3, Arte, France Info, RFI...). La couverture audiovisuelle du débat fut très importante, souvent juste derrière les médias régionaux en termes quantitatifs (reportages sur site avec interviews CPDP, maître d'ouvrage et acteurs).
- En marge des actions presse de la CPDP, les médias eux-mêmes ont pris l'initiative d'actions, comme un petit-déjeuner presse organisé par JNE (Journalistes et Écrivains pour la Nature et l'Écologie), ou encore une conférence de presse à Rouen dans les bureaux du club de la presse. Pour chacune de ces opérations, les membres de la CPDP et le maître d'ouvrage ont été invités à mener les discussions.

En chiffres

Nombres de retombées globales au 20 septembre 2010 : 510

Presse région	48 %
Presse nationale	11 %
TV Radio	18 %
Sources spécialisées	14 %
Collectivités locales	2 %
Autres sources	7 %

Dont :

- **130 retombées directes** pour la CPDP (présentation du débat, annonces des réunions, interview de Philippe Marzolf...)
- **209 relatives aux réunions** (annonces, comptes rendus, articles de fond sur les thèmes abordés...)

Pour les thèmes « CPDP » et « Réunions », les deux types de support les plus représentés sont :

- La presse région.
- La presse TV et Radio.

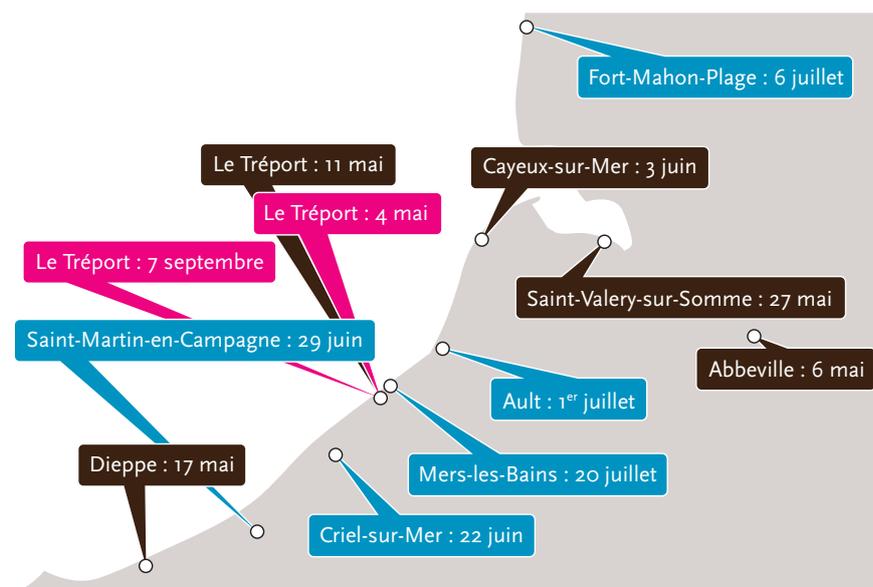
3.4. La participation au débat

Près de 1 800 personnes ont participé aux réunions publiques et 4 200 ont accédé à leur retransmission en direct (réunion d'ouverture, tables rondes thématiques et réunion de clôture).

3.4.1 Les réunions publiques

12 réunions publiques ont été organisées dans les communes les plus directement impactées par le projet :

Date	Thème de la réunion	Participants présents dans la salle	Accès en direct sur internet	Intervenants en tribune (CPDP et MO exclus)
RÉUNION D'OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC				
Mardi 4 mai Le Tréport	Politique et réglementation encadrant la production d'énergie renouvelable et plus spécifiquement l'éolien en mer.	220	239	9
RÉUNIONS THÉMATIQUES				
Jeudi 6 mai Abbeville	Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?	100	287	8
Mardi 11 mai Le Tréport	Quels seraient les effets du projet des deux côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?	220	992	7
Lundi 17 mai Dieppe	Quelles seraient les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions, si le projet des deux côtes se réalisait ?	150	417	7
Jeudi 27 mai Saint-Valery-sur-Somme	Quelles incidences aurait l'implantation du projet des deux côtes sur la faune et la flore ?	220	358	10
Jeudi 3 juin Cayeux-sur-Mer	Quels seraient l'impact de l'implantation du projet des deux côtes sur les paysages ? Quels enjeux pour le tourisme et quelle incidence sur les activités de loisirs de la mer ?	160	567	8
RÉUNIONS LOCALES				
Mardi 22 juin Criel	présentation des enseignements des réunions précédentes	30		0
Mardi 29 juin Saint-Martin-en-Campagne	présentation des enseignements des réunions précédentes	30		0
Jeudi 1 ^{er} juillet Ault	présentation des enseignements des réunions précédentes	100		0
Mardi 6 juillet Fort-Mahon	présentation des enseignements des réunions précédentes	50		0
Mardi 20 juillet Mers-les-Bains	présentation des enseignements des réunions précédentes	150		0
RÉUNION DE CLÔTURE				
Mardi 7 septembre Le Tréport	Présentation des enseignements pour confrontation avec le public avant publication	340	1 346	27
TOTAL		1 770	4 206	76



3.4.2 Le site internet

Un site internet a été mis en place pour remplir deux fonctions principales :

- informer le public et lui donner accès à l'ensemble des ressources documentaires disponibles : présentation du débat et de son organisation ; mise à disposition du dossier du maître d'ouvrage, des études d'impact complémentaires, des simulations visuelles réalisées ; diffusion des cahiers d'acteurs et des délibérations ; sitographies proposées pour chaque espace de discussion ; etc.
- offrir au public des modalités de participation complémentaires à la tenue de réunions publiques, en particulier par la mise en place d'espaces de discussion (forums) et d'un système questions-réponses.

Le site internet du débat a connu plus de 33 000 visites au cours du débat (avril à septembre 2010). La durée moyenne de visite approche les 7 minutes. Les mois de mai, juin et septembre ont connu les plus grandes affluences. On peut faire l'hypothèse que cela est lié à l'attrait des rediffusions sur internet des réunions en direct.

3.4.3 Articulation du site avec les réunions publiques, captations et retransmissions vidéo

L'animation du site reposait en grande partie sur une articulation entre les outils de participation en ligne et les réunions publiques.

La réunion publique à venir était systématiquement annoncée sur la page d'accueil, les internautes étant invités à réagir et à poser leurs questions en fonction du thème abordé. Suite à la réunion étaient publiés le verbatim et sa synthèse, les documents utilisés par les intervenants à la tribune (supports de présentation, scripts, vidéos) ainsi que les archives vidéo (pour les 7 réunions filmées) ou audio (pour les 5 autres). La CPDP soumettait aux commentaires des internautes un document intitulé « les enseignements de la réunion », rédigés par ses soins, reprenant les éléments-clé abordés au cours de la réunion par les intervenants et par le public. 20 commentaires ont été émis au cours du débat, de la part d'un seul et même utilisateur.

D'autre part, la Commission a soumis aux commentaires des internautes le Journal du Débat n°2 ainsi que le support de présentation des enseignements du débat utilisé par la CPDP lors de la réunion de clôture. Ces documents ont reçu un nombre limité de commentaires, respectivement 4 et 2.

La réunion d'ouverture, les cinq tables rondes thématiques et la réunion de clôture du débat ont été filmées et retransmises en direct sur internet. On dénombre 4 208 accès à l'interface de retransmission, soit en moyenne 601 connections par réunion. Un pic est observé pour la

réunion de clôture du débat avec 1 348 accès au cours des quatre heures de débat. La durée moyenne de consultation peut être estimée à un peu plus de 20 minutes. Un peu plus de 10 % des accès proviennent d'autres pays européens, ce qui témoigne de l'intérêt porté à ce débat au delà du cadre régional et même national.

Les internautes pouvaient réagir en direct : 70 messages ont été reçus, dont 30 questions. Ces dernières ont été transmises à la tribune. Malheureusement, peu d'entre elles ont pu être relayées au cours des réunions. Elles ont néanmoins toutes reçu une réponse en étant intégrées au système questions-réponses (voir 3-4-5).

On peut considérer que la retransmission des réunions a permis d'élargir le public qui assistait aux réunions tout en permettant d'en garder une trace vidéo complémentaire aux autres documents écrits (verbatim, synthèses, enseignements).

Au cours des rediffusions, les internautes avaient la possibilité d'envoyer leurs questions qui ont été transmises à la tribune. Malheureusement, peu d'entre elles ont pu être posées au cours de la réunion. Elles ont néanmoins toutes reçues une réponse en étant intégrées au système questions-réponses.

3.4.4 Les espaces de discussion

La CPDP a souhaité mettre à disposition du public des espaces de discussion permettant au public de donner son avis sur le projet en débat et d'en débattre avec les autres internautes.

Un premier espace de discussion était ouvert aux avis et commentaires portant de manière générale sur le projet de parc éolien en mer des deux côtes. Conjointement, 5 espaces supplémentaires proposaient des entrées thématiques. 325 avis et commentaires ont été recueillis, de la part de 195 utilisateurs différents.

Les avis et commentaires sont répartis au sein des différents espaces de la manière suivante :

• Projet des deux côtes	170
• Énergie éolienne en mer	50
• Pêche et autres professions de la mer	15
• Emplois et formation	15
• Faune et flore	15
• Paysages, tourisme et loisirs	58
• Autres commentaires	2

Une synthèse des échanges qui ont eu lieu au sein de ces espaces est jointe en seconde partie de ce compte rendu (voir la section 2.2 : enseignements des 6 espaces de discussion en ligne).

3.4.5 La publication d'avis au format vidéo

Au cours des permanences tenues par la CPDP préalablement à chaque réunion publique et en fin de réunion, le public se voyait offrir la possibilité d'être filmé pour exprimer son avis sur le site du débat public sous la forme d'une vidéo courte d'environ 2 minutes. 30 vidéos ont ainsi été réalisées au cours du débat.

3.4.6 Les cahiers d'acteurs et les contributions

Les acteurs, qu'ils fassent partie d'une institution, d'une association ou qu'ils soient « simples » citoyens, avaient la possibilité de proposer à la Commission particulière leur contribution pour faire entendre leur avis. Certaines de ces contributions ont ainsi été acceptées par la Commission comme des cahiers d'acteurs et, à ce titre, ont été publiées et diffusées par la Commission. Celle-ci avait auparavant fait connaître les critères de sélection, de fond (le cahier d'acteur devait répondre aux deux questions posées par la Commission au débat) et de forme (taille de texte, qualité des visuels, calendrier à respecter).

31 cahiers d'acteurs ont été publiés et diffusés tout au long du débat sur les lieux de réunions, dans les mairies et adressés au fichier de personnes abonnées à l'actualité du débat (voir la liste des cahiers d'acteurs en annexe 4.a).

Les internautes avaient la possibilité d'émettre des commentaires sur ces documents. Cette fonctionnalité a connu un regain d'intérêt de la part des visiteurs en fin de débat, avec 33 commentaires collectés. Ce fut l'occasion pour certains d'apporter leur soutien aux avis exprimés dans ces cahiers ou au contraire de les contester.

7 contributions ont par ailleurs été adressées à la Commission et mises en ligne sur le site (voir la liste des contributions en annexe 4.b).

3.4.7 Le système questions-réponses

Le public avait la possibilité de poser ses questions au maître d'ouvrage ou à la CPDP suivant différentes modalités : sur le site internet du débat public, au cours de la retransmission en direct des réunions filmées, sur le formulaire papier distribué à chaque réunion publique, par email, courrier ou sur papier libre.

174 questions ont été traitées. 50 % d'entre elles ont été posées sur le site internet du débat, un peu moins de l'autre moitié ont été collectées au cours des réunions publiques (30 % sur papier et 15 % en direct sur internet lors des retransmissions). De manière plus marginale, 6 questions ont été reçues par e-mail, 2 par courrier.

Parmi les 174 questions, 144 étaient adressées au maître d'ouvrage, 28 à la CPDP, 2 aux deux organisations. Elles étaient réparties selon différents thèmes :

SUR LE PROJET	147
• Projet des deux côtes	23
• Énergie éolienne en mer	25
• Pêche et autres professions de la mer	20
• Emplois et formation	13
• Faune et flore	15
• Paysages, tourisme et loisirs de la mer	39
• Autres	12
SUR LE DÉBAT	27
• Le débat public et son déroulement	22
• Suites du débat	1
• Autres	4

3.4.8 Le budget du débat public

Fonctionnement de la CPDP	5 000,00 €
Secrétariat général	366 000,00 €
Impression et fabrication des supports	80 000,00 €
Diffusion des supports (routage, boîtage, tractage...), gestion des expositions	76 000,00 €
Logistique des réunions	136 000,00 €
Outils internet, captation et retransmission vidéo, interviews	72 000,00 €
Achat encarts presse	7 500,00 €
TOTAL	772 500 € H.T.

Par ailleurs, les membres de la CPDP ont été indemnisés à hauteur de 30 564 €, frais inclus.

PREMIERS ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU DÉBAT PUBLIC

Une équipe de chercheurs en sciences sociales de l'Université de Technologie de Compiègne (EPIN) a initié un travail d'analyse du débat public. A cet effet, elle a élaboré un questionnaire qui a été d'une part distribué à l'ensemble des participants aux 6 dernières réunions publiques du débat et d'autre part mis en ligne. Des premiers résultats sont disponibles à l'heure de l'édition de ce compte rendu, suite à l'analyse des 130 questionnaires collectés jusqu'à présent (71 au format papier, 59 remplis en ligne).

La nature de l'échantillon ne permet pas d'attribuer aux résultats une portée statistique mais permet néanmoins de donner des indications sur le plan qualitatif. La population participante est ainsi composée majoritairement d'hommes (66 %). Le public interrogé est relativement âgé (70 % ont plus de 46 ans). Les professions les plus représentées sont les retraités (37 %), les cadres (18 %) et les membres de la fonction publique (15 %). On retrouve ici une population participante relativement classique pour un débat public : majoritairement masculine, éduquée, avec une moyenne d'âge supérieure à la moyenne nationale. Pour autant, la place de la population dite « profane » (sans engagement professionnel, associatif, politique en lien avec le projet en débat) reste importante au sein de l'échantillon (43 %), ce qui témoigne du fait que le débat n'ait pas été réservé qu'à des experts et spécialistes.

Une part non négligeable de l'échantillon a été très active dans le débat : 35 % ont pris la parole en réunion publique pour poser une question ou donner leur avis, 19 % se sont exprimés dans un des espaces de discussion du site, 14 % ont posé une question en ligne, 5 % ont donné leur avis sous forme de vidéo. Cette population est relativement aguerrie aux débats publics : ils sont en effet 42 % à avoir déjà participé à d'autres débats publics, entre

autres notamment, au débat sur l'EPR de Penly pour 20 % de l'échantillon. Le débat s'est par ailleurs poursuivi au-delà des arènes publiques puisqu'une personne sur deux a discuté du projet avec son entourage (personnel ou professionnel).

Les médias semblent avoir joué un rôle important dans l'information du public. Plus d'une personne sur quatre parmi les interviewés (28 %) ont en effet eu connaissance du débat public par la presse ou d'autres médias. 65 % ont lu des articles relatifs au projet au cours du débat.

Ce sont ensuite les réseaux associatifs (20 %), personnels (18 %) et professionnels (15 %) qui ont informé l'échantillon de la tenue du débat. La distribution de documents dans les boîtes aux lettres a quant à elle touché 18 % de notre échantillon. L'information en ligne via un blog ou un réseau social émerge comme modalité de diffusion, puisqu'elle a informé près de 12 % de notre échantillon, ce qui constitue une nouveauté. En revanche, l'annonce dans des lieux publics (affichage 8 %, exposition 0 %, mise à disposition de documents 5 %) et la distribution de tracts (2 %) reçoivent de plus faibles scores.

55 % des interrogés ont participé au moins à une des réunions publiques du débat. Ils ne sont que partiellement satisfaits du choix des intervenants qu'a effectué la CPDP (à 56 %, contre 29 % de satisfaits et 15 % d'insatisfaits). Très peu ont assisté aux permanences (4 %). 14 % ont assisté à d'autres réunions sur le projet que celles organisées par la CPDP, notamment dans un cadre associatif.

Le site internet du débat a été consulté par 70 % des interrogés. Ils en étaient majoritairement satisfaits (65 % tout à fait, 29 % partiellement). 40 % s'étaient inscrits à la liste de diffusion de la newsletter. Les fonctionnalités les plus sollicitées furent : la lecture des avis et commentaires dans les espaces de discussion (37 %), le téléchargement de documents (35 %), la consultation des avis au format vidéo (26 %). Le site internet est donc devenu un lieu clé tant pour l'appropriation d'informations, souvent

techniques, liées au débat que pour y participer puisque les citoyens sont presque aussi nombreux (35 %) à avoir pris la parole en réunion publique que sur internet via les espaces de discussion (19 %) et le système questions-réponses (14 %).

La plupart des interrogés avaient un avis sur le projet avant le débat (85 %), ce qui indique le bon niveau d'information des participants. Ces avis sont favorables au projet à hauteur de 23 %, partagés pour 29 % et défavorables pour 48 %. Ce sont les qualités de l'éolien en tant qu'énergie renouvelable et durable et l'utilité sociale du projet qui remportent l'adhésion des premiers. A l'opposé, l'impact visuel du projet, sa mauvaise rentabilité et les incidences sur les activités de pêche alimentent les craintes des opposants.

Le débat a fait bouger les prises de positions des uns et des autres puisque presque une personne sur deux (48 %) considère que son avis a évolué grâce au débat, et 21 % de manière très nette. Ce sont principalement les arguments portant sur la rentabilité, l'impact sur l'emploi local et le risque de pollution qui ont semble-t-il donné lieu à des évolutions de prise de position. Il reste que pour la partie de la population nettement en désaccord avec le projet (ce qui représente près la moitié de l'échantillon), plus des deux tiers n'ont pas du tout changé d'avis. Plus qu'un changement radical d'opinion, on constate que le débat permet de faire évoluer les répertoires d'arguments des populations plutôt partagées voire en accord avec le projet.

En ce sens, le débat joue un rôle important dans la circulation de l'information puisqu'une majorité s'accorde sur le fait d'avoir appris au cours du débat (41 % beaucoup, 42 % un peu, 17 % pas du tout). Le débat a également permis pour beaucoup de mieux comprendre les différentes positions exprimées (29 % beaucoup, 44 % un peu, 27 % pas du tout).

Témoin du bon niveau d'information préalable de notre échantillon, une personne sur deux avait des questions préalables qu'elle souhaitait voir traiter, en particulier sur l'impact visuel du projet, son coût et ses conséquences sur la pêche. Les réponses apportées ont été jugées satisfaisantes, avec des réserves cependant (32 % étaient très satisfaits, 50 % considèrent que les questions n'ont été que partiellement traitées, 18 % étaient insatisfaits).

La possibilité de s'exprimer et de faire valoir son opinion est relativement reconnue : 37 % estiment avoir pu s'exprimer, 51 % seulement partiellement, 12 % n'ont pas pu le faire. Néanmoins, une majorité considère que la capacité d'écoute de la CPDP n'était que partielle (51 %, contre 23 % de personnes satisfaites et 26 % d'insatisfaites). Celle de La Compagnie du Vent est jugée plus sévèrement (pour 25 % des personnes elle est bonne, pour 34 % partielle et pour 41 % insatisfaisante).

Malgré ces scores un peu sévères, 59 % des interviewés considèrent que le débat public est un bon moyen de participation à la discussion du projet (seuls 4 % le contestent). En revanche, l'expression de tous les points de vue reste relativement mal évaluée : 41 % considèrent qu'ils ont tous pu être exprimés, 42 % qu'ils ne le furent que partiellement et 17 % qu'ils ne l'ont pas été.

L'équipe de recherche va poursuivre ses travaux sur ce débat. Ils feront l'objet de publications scientifiques.



ANNEXES

1. SAISINE ET DÉCISIONS DE LA CNDP	82
1.a. Lettre de saisine de La Compagnie du Vent	82
1.b. Décisions de la CNDP	83
1.b.1 Organisation du débat et nomination du président de la CPDP	83
1.b.2 Nomination des membres de la CPDP	85
1.b.3 Prolongation du délai de présentation du dossier du débat	86
1.b.4 Décision sur le dossier du débat, les dates et les modalités d'organisation du débat public	87
1.b.5 Décision de la CNDP d'attirer l'attention du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer sur l'opportunité d'organiser un débat public sur chaque façade maritime	88
2. LA PRÉPARATION DU DÉBAT	89
2.a. Liste des acteurs rencontrés pendant la préparation du débat	89
2.b. Synthèse de la consultation sur internet en amont du débat	91
2.c. Modalités d'organisation approuvées par la CNDP le 15 avril 2010	93
3. LES ÉLÉMENTS DE LA COMPAGNIE DU VENT	95
3.a. Estimation par La Compagnie du Vent de la répartition de la taxe spécifique entre les différentes communes concernées	95
3.b. Propositions à mi-débat	96
3.c. Propositions en fin de débat	96
4. RÉCAPITULATIF DES CAHIERS D'ACTEURS ET CONTRIBUTIONS	98
4.a. Liste des cahiers d'acteurs	98
4.b. Liste des contributions et délibérations	99

1. ANNEXE I - SAISINE ET DÉCISIONS DE LA CNDP

1.a. Lettre de saisine de La Compagnie du Vent



Original et

Monsieur Philippe DESLANDES
Président
Commission Nationale de Débat Public
6 rue du Général Camou
75 007 PARIS

Montpellier, le 24 août 2009,

Réf : JMG/AG/090802

Objet : Projet de parc éolien en mer des « Deux Côtes »

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre officiellement le dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant notre projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, situé au large des départements de la Somme (80) et de la Seine-Maritime (76).

Le présent dossier souhaite éclairer les membres de la CNDP sur ce qui justifie le développement de ce projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques, ainsi que sur son intégration dans le territoire l'accueillant, afin qu'ils aient les éléments de connaissance nécessaires à une prise de décision quant à l'organisation potentielle d'un débat public.

Vous trouverez donc ci-joint les trente exemplaires du dossier de saisine de notre projet, accompagné d'une notice synthétique du projet et d'un extrait du film 3D du projet, à la fois en format papier et en format numérique (CD).

L'ensemble de mes équipes se tient à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Jean-Michel GERMA

Président

LA COMPAGNIE DU VENT

Horizon 21 • 650, rue Louis Lépine • CS 20756
34967 MONTPELLIER CEDEX 2 • FRANCE
Tél +33 (0)4 99 52 64 70 • Fax +33 (0)4 99 52 64 71
info@compagnieduvent.com • www.compagnieduvent.com
S.A.S au capital de € 13.872.375 • R.C.S. MONTPELLIER B 350 806 683
TVA FR3435090683

1.b. Décisions de la CNDP

1.b.1 Organisation du débat et nomination du président de la CPDP

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 50 / 2 CÔTES / 1

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
- vu la lettre de saisine du Président de la Compagnie du Vent en date du 24 août 2009, reçue le 26 août 2009, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer des deux côtes,

- après en avoir délibéré,

- considérant que le projet revêt un caractère d'intérêt national en raison du niveau élevé de la production d'électricité et de son raccordement au réseau national,
- considérant que la loi n° 2009-970 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage, l'érosion du trait de côte sont significatifs,
- considérant que les enjeux socio-économiques sont importants, en raison de l'activité générée pendant la construction du parc et de ses impacts sur la navigation maritime et aérienne, la pêche et le tourisme,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet de parc éolien en mer des deux côtes doit faire l'objet d'un débat public que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président


Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 57 / 2 CÔTES / 2

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président de la Compagnie du Vent en date du 24 août 2009, reçue le 26 août 2009, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer des deux côtes,
 - vu sa décision n° 2009/50/2 côtes/1 du 7 octobre 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M Philippe MARZOLF est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer des deux côtes.

Le Président


Philippe DESLANDES

1.b.2 Nomination des membres de la CPDP

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 69 / 2 CÔTES / 3

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
- vu la lettre de saisine du Président de la Compagnie du Vent en date du 24 août 2009, reçue le 26 août 2009, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer des deux côtes,
- vu sa décision n° 2009/50/2 côtes/1 du 7 octobre 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2009/57/2 côtes/2 du 7 octobre 2009 nommant M. Philippe MARZOLF Président de la Commission particulière,

- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer des deux côtes :

- Mme Chantal SAYARET,
- M. Alain BRISAC,
- M. Thierry MASNOU.

Le Président


Philippe DESLANDES

1.b.3 Prolongation du délai de présentation du dossier du débat

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 7 AVRIL 2010

DÉCISION N° 2010 / 23 / 2 CÔTES / 4

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président de la Compagnie du Vent en date du 24 août 2009, reçue le 26 août 2009, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer des deux côtes,
 - vu sa décision n° 2009/50/2 côtes/1 du 7 octobre 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2009/57/2 côtes du 7 octobre 2009 nommant M. Philippe MARZOLF Président de la Commission particulière,
 - vu le projet de dossier du débat proposé par le maître d'ouvrage,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission nationale demande, pour considérer que le dossier est suffisamment complet pour être soumis au débat public, que soient présentés de façon précise le projet privilégié par le maître d'ouvrage, dès la saisine de la Commission, et les deux variantes étudiées. Il est par ailleurs demandé que le dossier explicite le fonctionnement d'un parc éolien en mer et le câblage électrique nécessaire à l'évacuation de l'énergie produite. Pour l'information du grand public, une présentation du fonctionnement d'une éolienne est souhaitée.

Article 2 :

La Commission demande qu'un dossier ainsi complété et modifié lui soit présenté pour pouvoir se prononcer sur la suite de la procédure.

Le Président


Philippe DESLANDES

1.b.4 Décision sur le dossier du débat, les dates et les modalités d'organisation du débat public

Commission Nationale du Débat Public

CONSULTATION ECRITE DU 15 AVRIL 2010

DÉCISION N° 2010 / 29 / 2 CÔTES / 5

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président de la Compagnie du Vent en date du 24 août 2009, reçue le 26 août 2009, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer des Deux Côtes,
 - vu sa décision n° 2009/50/2 côtes/1 du 7 octobre 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2009/57/2 côtes du 7 octobre 2009 nommant M. Philippe MARZOLF Président de la Commission particulière,
 - vu le projet de dossier du débat proposé par le maître d'ouvrage,
 - vu la lettre du Président de la Compagnie du vent transmettant les modifications proposées pour modifier le dossier du maître d'ouvrage conformément aux observations de la décision n° 2010/23/2 côtes/4 du 7 avril 2010,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le dossier du maître d'ouvrage est considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Les modalités du débat ont été approuvées. Le débat public aura lieu du 28 avril 2010 au 10 septembre 2010 (suspension du 13 au 30 août).

Le Président


Philippe DESLANDES

1.b.5 Décision de la CNDP d'attirer l'attention du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer sur l'opportunité d'organiser un débat public sur chaque façade maritime

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 JUIN 2010

DÉCISION N° 2010 / 47 / PEM / 1

PARCS EOLIENS EN MER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-10,
- après en avoir délibéré,
- considérant que la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, pour la période 2009-2020, retient l'objectif d'une production de 6000 MW par des parcs éoliens en mer,
- considérant qu'un appel à projets de parcs éoliens en mer sera prochainement lancé, une fois les zones propices au développement de l'éolien en mer définies pour chacune des façades maritimes,
- considérant que ces projets sont susceptibles de faire l'objet, pour chacun d'eux, d'un débat public,
- considérant qu'un même questionnement sur l'opportunité et les objectifs devrait faire l'objet d'un débat public portant sur des options générales pour chaque façade maritime, les caractéristiques principales de chaque projet faisant alors l'objet d'une concertation,

DÉCIDE :

Article unique :

D'appeler l'attention du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer sur l'intérêt qu'il y aurait d'organiser, une fois les zones propices définies, un débat public portant sur des options générales sur le développement de l'éolien offshore pour chaque façade maritime.


Philippe DESLANDES

2. ANNEXE II - LA PRÉPARATION DU DÉBAT

2.a. Liste des acteurs rencontrés pendant la préparation du débat

Préfecture Picardie et Somme

Michel Delpuech, Préfet

Conseil Régional Haute-Normandie

Alain Le Vern, président

SOS à l'horizon

Gérard Bilon, président

Mairie de Biville sur Mer

Patrick Martin, maire

Préfecture Haute-Normandie et Seine-Maritime

Rémi Caron, Préfet et M. de Mazières, sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe

Député Seine maritime

Daniel Fidelin (commission éolienne)

Conseil Général Somme

Christian Manable, président

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

M. Dupuis, service Climat et Efficacité énergétique

Conseil Régional Picardie

Claude Gewerc, président et M. Sachse, Dr Environnement

CESR Picardie

Serge Camine, président

Picardie Nature

Yves Maquinghen

Député Somme, pdt du Conservatoire du Littoral

Jérôme Bignon

Chantiers Allais

François Allais, président-directeur général

Préfecture Maritime de Cherbourg

M. Perissé, Préfet

WPD

Frédéric Lanoë

Mairie du Tréport

M. Longuent, maire

GEMEL

Antoine Meirland, directeur Picardie

Mairie de Cayeux

Yves Masset, maire

Mairie d'Eu

Madame M. F. Gaouyer, maire

Mairie de Mers-les-Bains

Emmanuel Maquet, maire

Mairie de Criel

Jean Mauger, maire

Commission de Régulation de l'Énergie

Julien Janès, chef du département Dispositif de soutien ENRT

Cluster maritime

Francis Vallat, président

Fédération Environnement Durable (FED)

Elisabeth Pantou Renard, Joël Reteire Lehideux, Bernard Schumpp, Catherine Boutin

UNICEM

Nicolas Vuillier, président de l'UNPG

Directeur de société et représentant de la plaisance

M. Rhuelan

Mairie d'Ault

Marthe Sueur, maire

Mairie de Saint-Valery-sur-Somme

Stéphane Haussoulier, maire

Fédération des Chasseurs de la Somme

M. Alex Pion (Trésorier)

Association des chasseurs de gibier d'eau des trois vallées

Jean Louis Soufflet

Comité Régional du Tourisme d'Amiens (CRT)

Vincent Delaitre, directeur

Association pour la Sauvegarde du Littoral Picard et de la Baie de Somme

Jacques Mortier

Mairie de Montdidier

Mme Quignon Le Tyrant, maire

Le Havre Développement

Gérard Mercher, président

Université du Havre

M. Brayima Dakyo, professeur

Comité régional de la pêche Haute-Normandie

Alexis Maheut, président

Mairie de Beauchamps

Alain Brière, maire et également président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bresle

CCI d'Abbeville

M. Bernard Martel, président

Syndicat Mixte Baie de Somme

Jean-Claude Buisine, président, Dominique Berjot, directeur général et Patrick Triplet, directeur de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme

Association de Chasse Domaine Public Maritime de la Baie de Somme

Nicolas Lottin, président

Grand Port Maritime du Havre et Cellule de suivi du Littoral Haute-Normandie

M. Poitou, directeur et Mme de Roton

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

M. Pierre-Marie Abadie, directeur de l'Énergie et M. Pierre Fontaine, sous-directeur du système électrique et énergie renouvelable

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

M. Dachicourt, président

RTE

- Olivier Herz, directeur, Service Etudes de Réseaux et Projets
- Frédéric Roy, ingénieur, Groupe Services Accès au Réseau, Département Performance du Système et Accès au Réseau
- Vincent Thouvenin, directeur délégué, Système Electrique Normandie Paris
- Olivier Arnaud, directeur de projet, Système Electrique Normandie Paris
- Eric Morelle ou Vincent Hanneon, Service Développement et Optimisation du Patrimoine, Système Electrique Normandie Paris

Conseil Général de la Seine Maritime

Delphine Roux, directrice de la Mission Développement Durable

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Normandie

Jean-Pierre Frodello et Frédéric Malvaud

Comité régional du Tourisme (Evreux)

M. Laville, directeur

Office de Tourisme de Dieppe

Bruno Bienaimé, directeur

Sous-Préfecture de Dieppe

M. Christian Gueydan, sous-préfet

CCI Dieppe

Mme Duhamel, présidente

Mairie de Varengeville

Patrick Boulier, maire

Mairie de Fécamp

Patrick Jeanne, maire et Estelle Grellier, 1^{ère} adjoint et député européen

ADEME

Jean-Louis Bal, directeur Production et Énergie Durable

Comité de régulation de l'énergie

Eric Dyevre

NégaWatt

M. Chabot Christian

Greenpeace

Sophia Majnoni, chargée de campagne Nucléaire et Anaiz Parfait, chargée de campagne Énergie

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

M. Daniel Silvestre, chargé de mission, M. Jean-Luc Hall, chef du bureau du contrôle des activités maritimes à la DAM et M. Frédéric Uhl, chef du bureau du littoral et du domaine public maritime naturel à la DEB, M. Jouffray en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Mairie de Dieppe

Sébastien Jumel, maire

Groupe Ornithologique Picard

François Sueur

Le Pilotage Hauturier

M. Eric Mornas

CRPM (Comité Régional des Pêches Maritimes de Boulogne)

M. Montassine (représentant du CRPMEM en charge du dossier éolien) et Mme Delphine Roncin, secrétaire générale

Coopérative Maritime Etaploise

M. Jean-Marie Wacogne, vice-président

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

M. Richard Lavergne, chargé de mission Énergie Climat

IFREMER

M. Godefroy, directeur et M. Delpech

ENERTRAG

M. Gouverneur, président

2.b. Synthèse de la consultation sur internet en amont du débat

Synthèse de la consultation sur internet en amont du débat public

En amont du débat, entre le 8 et le 29 mars, la Commission particulière du débat public a ouvert un dispositif de participation sur internet permettant au grand public de se prononcer sur les principaux thèmes à mettre en débat, et de noter leur importance. Elle a reçu 108 propositions de thèmes provenant de 71 personnes différentes, qu'elle a synthétisées en 10 thèmes.

Il ressort de cette consultation que les participants partagent très largement le besoin de débattre de l'opportunité de l'énergie éolienne : faut-il développer cette énergie au regard de son rendement énergétique et de son impact sur le plan environnemental, économique et social ? Une comparaison approfondie avec d'autres sources d'énergies, y compris les énergies marines, semble nécessaire pour éclairer le débat. L'accent est mis sur le bilan économique de cette énergie et en particulier du projet des deux côtes : quelle est sa rentabilité, au regard du niveau d'investissement et du prix de rachat de l'énergie ? Quel sera l'impact sur le contribuable ?

Les internautes abordent les différents types d'impact qu'un parc éolien pourrait avoir en mer, que ce soit pendant sa construction, sa maintenance et son démantèlement. Un bilan complet est attendu sur le plan environnemental (bilan carbone, impact sur la faune et la flore marines et terrestres). Les conséquences du projet, s'il est réalisé, sur les activités économiques de la région, en particulier la pêche et le tourisme, font l'objet d'une attention particulière : quel sera l'impact du projet sur les zones de pêche et les ressources halieutiques, quelles seront les conséquences sur les activités de la pêche et la profession ? Le parc aura-t-il un impact sur la fréquentation touristique, notamment au regard de son impact visuel ? La question de la redistribution des retombées financières du parc, notamment fiscales, est posée au regard des impacts qui seront identifiés. De manière plus générale, les retombées locales et régionales en terme d'emplois et de formation méritent d'être questionnées.

Les questions de sécurité maritime pour l'ensemble des navigants et de gestion concertée du littoral sont aussi posées, en particulier au regard d'autres projets de parcs éoliens actuellement à l'étude. Des clarifications sont attendues sur le rôle de l'Etat et sur la pertinence d'intégrer au niveau local ou régional les différentes initiatives de gestion des espaces marin et terrestre.

Enfin, les participants ont exprimé des attentes quant aux modalités de débat public, et plus généralement de

concertation, qui leur seront proposées pour ce type de projet. Des études dont l'impartialité est garantie sont attendues. Des témoignages tirés d'expériences étrangères sont souhaités.

Les résultats de cette première consultation ont été pris en compte pris en compte par la CPDP dans l'organisation du débat public.

Résultats de la notation

Opportunité de l'énergie éolienne en mer, politique énergétique

Faut-il développer l'énergie éolienne en mer au regard de son rendement énergétique, de son coût, et de son impact environnemental, économique et social ? En réponse à quels besoins énergétiques devrait-elle être développée ? Quelles sont ses forces et faiblesses en comparaison à d'autres sources d'énergie renouvelables (géothermie, etc.), notamment les énergies marines (énergie hydrolienne, marémotrice...) ? Comment s'intégrerait-elle aux autres sources d'énergie actuelles (nucléaire, thermique, hydraulique) ?

– Sans opinion	0 %
– Peu important	9 %
– Assez important	7 %
– Important	22 %
– Très important	62 %

Impact sur l'environnement, la faune et flore marines et terrestres

Quel est le bilan carbone du parc éolien ? Quel serait l'impact de l'installation, des opérations de maintenance et du démantèlement du parc sur le milieu naturel marin (fonds, dynamique hydraulique, poissons et crustacés) et sur les oiseaux migrateurs ? Y aurait-il des répercussions sur l'écosystème de la Baie de Somme (zone protégée Natura 2000) ? Comment ce projet s'insère-t-il dans le projet de parc naturel marin ? Est-il conforme au principe de précaution ?

– Sans opinion	1 %
– Peu important	3 %
– Assez important	12 %
– Important	30 %
– Très important	54 %

Impact sur les activités de pêche professionnelle

Quelles seraient les conséquences du projet de parc éolien sur les activités de pêche professionnelle ? Quel en sera l'impact sur les ressources halieutiques ? L'électromagnétisme a-t-il un impact sur les poissons ? Quels sont les enjeux en termes de pratiques de pêche et de sécurité pour la profession ? Les pêcheurs seront-ils indemnisés en cas de pertes d'exploitation ? Par quelle instance les autorisations de pêche seront-elles régulées ?

- Sans opinion 3 %
- Peu important 10 %
- Assez important 14 %
- Important 28 %
- Très important 45 %

Impact visuel sur le paysage maritime, nuisances sonores

Quel sera l'impact visuel du parc, depuis la côte et en mer ? Quel est l'impact de la distance sur la visibilité ? Quelle valeur donner au paysage marin, et comment sera-t-elle affectée par un projet de ce type ? Y aura-t-il des nuisances sonores ?

- Sans opinion 6 %
- Peu important 19 %
- Assez important 10 %
- Important 10 %
- Très important 55 %

Impact sur le tourisme

Le projet de parc risque-t-il de contribuer à une baisse de l'activité touristique, et à une dévaluation de l'immobilier ? L'impact sur l'emploi dans ce secteur d'activité a-t-il été évalué ? Y aura-t-il des dédommagements pour les professionnels : hôteliers, restaurateurs, commerçants, etc. ?

- Sans opinion 4 %
- Peu important 20 %
- Assez important 12 %
- Important 14 %
- Très important 49 %

Enjeux de sécurité maritime et côtière

Quels seront les enjeux de sécurité pour l'ensemble des navigants (pêche, plaisance, commerce) ? Quels sont les moyens de balisage envisagés, d'intervention et de sauvetage en cas d'accident ? Comment seront réparties les responsabilités ? Les radars maritimes et météo risquent-ils d'être perturbés ? La côte pourrait-elle être affectée par des débris ?

- Sans opinion 12 %
- Peu important 13 %
- Assez important 22 %
- Important 23 %
- Très important 30 %

Retombées en terme d'emploi, développement d'une filière industrielle

Quelles seront les retombées en terme d'emplois au niveau local ? Quels secteurs seront bénéficiaires, lesquels seront déficitaires ? Quelles sont les perspectives de développement d'une filière industrielle en France ? Quels sont les enjeux en terme de formation, de créations d'activités et de reconversion ?

- Sans opinion 1 %
- Peu important 20 %
- Assez important 20 %
- Important 28 %
- Très important 30 %

Bilan économique du projet, impact pour le contribuable, retombées fiscales

Quelle est la durée de vie du parc, le niveau d'investissement, son coût d'exploitation et celui de son démantèlement ? Quelle est la rentabilité du parc, en fonction du prix de rachat de l'énergie produite ? Le prix de rachat du kWh est-il excessif pour l'éolien ? Quel sera l'impact sur le contribuable ? Qui supportera le coût du démantèlement ? Comment seront distribuées les retombées fiscales au niveau local ?

- Sans opinion 6 %
- Peu important 10 %
- Assez important 19 %
- Important 16 %
- Très important 49 %

Articulation des projets de parcs éoliens, gestion intégrée de l'espace littoral et maritime

Comment le projet des deux côtes s'articule-t-il avec les autres projets de parcs éoliens ? Comment s'intègre-t-il au processus de définition par l'État des zones propices au développement de l'éolien en mer ? Peut-on envisager des modalités de gestion intégrée de l'espace littoral au niveau régional, comme en Bretagne ?

- Sans opinion 4 %
- Peu important 16 %
- Assez important 23 %
- Important 32 %
- Très important 25 %

Modalités de débat public et de concertation, études d'impacts, retours d'expériences étrangers

Comment les populations locales sont-elles consultées ? Comment peut-on garantir l'impartialité des études d'impact, quelles autorités indépendantes en assureront le contrôle ? Comment mobiliser dans le débat les enseignements que nous pourrions tirer des expériences étrangères (notamment allemande et danoise), sur le plan économique, environnemental et sociétal ?

- Sans opinion 0 %
- Peu important 4 %
- Assez important 12 %
- Important 26 %
- Très important 58 %

2.c. Modalités d'organisation approuvées par la CNDP le 15 avril 2010

La CNDP a été saisie le 24 août 2009 par La Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF Suez et maître d'ouvrage du projet de parc éolien en mer des deux côtes.

La CNDP a décidé le 7 octobre 2009 d'organiser un débat public sur ce projet. Elle a nommé Philippe Marzolf président de la Commission particulière chargée de cette organisation.

En amont du débat

- Du 3 janvier au 1^{er} avril, la CPDP a rencontré 64 acteurs (État, région, département, collectivités, acteurs économiques, associations...) sur les deux régions (Haute-Normandie et Picardie) concernées par le projet. Ces rencontres ont alimenté la réflexion de la CPDP sur l'articulation la plus pertinente à donner au débat.
- Une consultation du public a été ouverte sur le site internet du débat du 8 au 29 mars : elle a permis de faire émerger les thèmes que le grand public et les acteurs privilégient et souhaitent voir aborder pendant le débat.
- Le 2 avril, la CPDP a organisé une réunion, dans ses locaux au Tréport, rassemblant une partie des acteurs rencontrés (63 participants hors CPDP et maître d'ouvrage, plusieurs participants par institution/association s'étant déplacés) : cette réunion a permis d'affiner les modalités du débat prévues – et notamment d'envisager une réunion publique supplémentaire.

Le débat (28 avril - 10 septembre 2010 avec une suspension du 13 au 30 août)

a. Les questions du débat public

- Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde ? Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?
- Le projet de parc éolien en mer des deux côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?

b. Les documents du débat

Les documents de la CPDP :

- le Journal du débat (3 numéros prévus) permet de présenter le cadre du débat, d'annoncer ses différentes phases et de restituer le contenu des réunions publiques et l'avancée des débats. Le journal n°1, tiré à 150 000 exemplaires et distribué sur l'ensemble de la zone côtière de Dieppe à Saint-Valery-sur-Somme, comporte une carte T.

- une newsletter hebdomadaire relate les derniers documents consultables sur le site et les prochaines échéances du débat public.

Les documents rédigés par le maître d'ouvrage :

- le dossier du maître d'ouvrage (120 pages) présentant le contexte, l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet, une synthèse (6 pages) du dossier du maître d'ouvrage pour une diffusion plus large, les études déjà réalisées par le maître d'ouvrage.

Les contributions en cours de débat :

Tous les avis, contributions écrites, et délibérations seront rendus publics, les cahiers d'acteurs (4 pages maximum) présentant leurs avis et propositions, des études et documents complémentaires.

c. Les réunions publiques

La réunion d'ouverture, le 4 mai au Tréport, campera le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet. Dans un second temps, La Compagnie du Vent présentera son projet et le public pourra s'exprimer. Cinq tables rondes thématiques aborderont plus spécifiquement un des aspects du projet. Dans un second temps, La Compagnie du Vent présentera son projet et le public pourra s'exprimer.

- 1. Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?**
Abbeville, le 6 mai
- 2. Quels seraient les impacts du projet des deux côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?**
Le Tréport, le 11 mai
- 3. Quelles seraient les retombées économiques et les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions, si le projet des deux côtes se réalisait ?**
Dieppe, le 17 mai
- 4. Quelles incidences aurait l'implantation du projet des deux côtes sur la faune et la flore ?**
Saint-Valery-sur-Somme, le 27 mai
- 5. Quel serait l'impact de l'implantation du projet des deux côtes sur les paysages ? Quels enjeux pour le tourisme et quelles incidences sur les activités de loisirs de la mer ?**
Cayeux, le 3 juin

Toutes ces réunions seront retransmises en direct sur le site internet du débat.

Cinq réunions locales de portée générale permettront aux habitants et aux acteurs de la vie publique de la région côtière de débattre des principales caractéristiques du projet. Elles auront lieu à :

- Criel-sur-Mer, le 22 juin
- Saint-Martin-en-Campagne, le 29 juin
- Ault, le 1^{er} juillet
- Varengeville, (ou Fort Mahon) le 6 juillet
- Mers-les-Bains, le 20 juillet

La réunion de clôture tirera les principaux enseignements du débat public : elle se tiendra au Tréport le 7 septembre.

d. Le site internet

Il a été dimensionné pour optimiser la participation en ligne : outre l'accès traditionnel aux informations et documents (journal du débat, dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, cahiers d'acteurs, études...) et l'accès au système Questions/réponses, il permettra au public de participer à des espaces de discussion, d'échanger avec d'autres acteurs et également de suivre en direct sur le site internet les 6 premières réunions du débat (réunion d'ouverture et 5 tables rondes thématiques).

En outre, des interviews de 1'30 mn seront réalisées et permettront aux personnes qui le désirent d'exprimer leur opinion en vidéo : ces contributions seront accessibles sur le site du débat.

3. ANNEXE III - LES ÉLÉMENTS DE LA COMPAGNIE DU VENT

3.a. Estimation de la répartition de la taxe spécifique entre les communes concernées

Estimation réalisée par La Compagnie du Vent suivant le décret d'application n°2008-851 du 26/08/2008 et l'article 1641 du Code Général des Impôts (CGI) - version en vigueur au 26 mars 2008

Montant de la taxe par mégawatt : 12 492 €

Puissance parc : 705 MW • Montant total de la taxe : 8 806 860 €

Part Etat : 8.00 % du total • Montant part Etat : 704 549 €

Montant de la taxe communes : 4 051 237 €

Communes	Distance à éolienne le plus proche (km)	Nombre d'habitants (pop. totale 2007)	Pourcentage de la pop. totale + taux 1	1/distance	% 1/distance = taux 2	Taux final = moy. (taux 1 ; taux 2)	Part pour chaque commune (en €)
Cayeux-sur-Mer	15	2 828	4.471	6.667	5.417	4.944	200 289 €
Woignarue	15	814	1.287	6.667	5.417	3.352	135 795 €
Ault	14.5	1 869	2.955	6.897	5.604	4.28	173 389 €
St-Quentin-la-Motte Croix-au-Bailly	14.5	1 330	2.103	6.897	5.604	3.854	156 132 €
Mers-les-Bains	14	3 517	5.561	7.143	5.803	5.682	230 187 €
Le Tréport	14	5 850	9.249	7.143	5.803	7.526	304 890 €
Flocques	14	682	1.078	7.143	5.803	3.441	139 400 €
Criel-sur-Mer	14	2 801	4.429	7.143	5.803	5.116	207 257 €
Tocqueville-sur-Eu	14	197	0.311	7.143	5.803	3.057	123 844 €
Biville-sur-Mer	14.2	672	1.062	7.042	5.721	3.392	137 415 €
Penly	14.5	327	0.517	6.897	5.604	3.061	124 006 €
St-Martin-en-Campagne	15	1 301	2.057	6.667	5.417	3.737	151 392 €
Berneval le Grand	15.8	1 217	1.924	6.329	5.142	3.533	143 127 €
Belleville-sur-Mer	15.8	811	1.282	6.329	5.142	3.212	130 123 €
Bracquemont	16	923	1.459	6.25	5.078	3.269	132 432 €
Dieppe	17	34 449	54.467	5.882	4.779	29.623	1 200 074 €
Hautot-sur-Mer	19.5	2 058	3.254	5.128	4.166	3.71	150 298 €
Varengueville-sur-Mer	20.1	1 098	1.736	4.975	4.042	2.889	117 038 €
Ste-Marguerite-sur-Mer	20.1	504	0.797	4.739	3.85	2.324	94 149 €
Total		63 248		123.081		100.002	4 051 237 €

Légende : Communes de la Somme (80) | Commune de la Seine-Maritime (76)

3.b. Propositions à mi-débat

La Compagnie du Vent, Groupe GDF Suez, présente 12 propositions en réponse aux préoccupations exprimées par le public à l'occasion des 6 premières réunions du débat public.

3 propositions pour le développement économique et l'emploi

Le projet « Large » privilégié par le maître d'ouvrage mobiliserait de 1 600 à 1 900 emplois pour la construction sur une période de 3 ans, puis 150 emplois pour la maintenance sur 30 ans.

Dans ce cadre, la Compagnie du Vent propose de :

- Privilégier dès que cela est possible les compétences et les savoir-faire locaux, pour la construction et la maintenance du parc.
- Créer un poste de coordinateur local entre les PME/PMI, les CCI et les collectivités
- Former localement les équipes de maintenance

6 propositions pour la pêche

- Préciser avec les représentants des pêcheurs la zone d'implantation et l'agencement du parc éolien des deux côtes qui représente 5 % du territoire de pêche des petits chalutiers du Tréport dans le cas du projet « Large »
- Définir en concertation avec les représentants des pêcheurs les modalités de gouvernance et de pêche dans cet espace partagé.
- Favoriser le renouvellement de la ressource de poissons par la mise en place de récifs artificiels (en plus des fondations des éoliennes).
- Proposer aux pêcheurs qui le souhaitent une diversification dans leur emploi.
- Etudier l'usage de bioénergie pour les bateaux de pêche afin de réduire leur facture énergétique et leurs émissions de CO₂.
- Soutenir les pêcheurs pour que la taxe spécifique aux activités de pêche (jusqu'à 4,2 M € par an pendant la durée de vie du projet) leur soit effectivement attribuée.

1 proposition pour le tourisme et la plaisance

Etablir des avant-projets d'accompagnement pour le tourisme et la plaisance pour faire du parc éolien des deux côtes :

- Un atout supplémentaire pour l'éco-tourisme et le tourisme ludo-scientifique.
- Une vitrine pour les énergies renouvelables développées en Picardie et en Haute-Normandie.
- Un support d'activités nouvelles à développer en mer et sur terre.

2 propositions pour la faune et la chasse

- Compléter le programme d'études d'impact et de suivi en réponse aux attentes des acteurs.
- Constituer une instance partenariale pour la gouvernance et le suivi du projet, sur l'exemple du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) constitué en baie de Seine pour l'exploitation des granulats (protocoles d'études de suivis établis en commun, un partage des observations et des résultats, une diffusion des connaissances).

3.c. Propositions en fin débat

La Compagnie du Vent, Groupe GDF Suez propose une nouvelle implantation pour son projet éolien avec une visibilité réduite et l'ouverture du parc à toutes les pêches.

Lors de la réunion de clôture du débat public, La Compagnie du Vent, Groupe GDF Suez présente deux nouvelles propositions en faveur de la pêche et de l'insertion paysagère améliorant ainsi le projet « Large », privilégié par les acteurs durant le débat public.

Un parc ouvert à toutes les activités de pêche

Répondant aux demandes des pêcheurs, La Compagnie du Vent propose de rendre son projet de parc éolien compatible avec toutes les activités de pêche, y compris la pêche au chalut. Il faudra pour cela aligner les éoliennes dans le sens des courants marins, procéder à un enterrement profond des câbles reliant les éoliennes à un mètre cinquante de profondeur, et mettre au point des modalités de pêche et de navigation adaptées à l'espacement des éoliennes. Un périmètre de sécurité restera interdit à la navigation et à la pêche, à proximité immédiate de chaque éolienne. Ce périmètre constituera une réserve à poissons par la mise en place de récifs artificiels au pied des fondations.

La perte de surface de pêche est ainsi réduite à moins de 1/1 000^e du territoire de pêche des chalutiers du Tréport au lieu de 5 % dans le projet « Large » initial. Ces proposi-

tions serviront de base de discussion avec les pêcheurs à la suite du débat public et, avec leur accord, seront soumises à l'approbation de la Grande commission nautique si La Compagnie du Vent décide de poursuivre son projet.

Un parc éloigné et décalé par rapport aux habitations côtières

Pour répondre aux préoccupations des propriétaires de maisons situées sur le littoral allant du Tréport à la Baie de Somme, La Compagnie du Vent propose de déplacer le parc éolien en mer des deux côtes afin de réduire encore son impact visuel. Les caractéristiques de cette nouvelle implantation sont les suivantes :

- Les éoliennes sont décalées vers l'ouest / sud-ouest, et plus au large, de manière à réduire l'angle de vision – et donc l'espace occupé par le parc dans le panorama – d'environ 1/3 depuis les communes du Tréport, de Mers-les-Bains, d'Ault, de Cayeux et du Marquenterre.
- Les éoliennes sont ainsi à l'écart de la route directe qui mène au large depuis le port du Tréport.
- La distance moyenne des éoliennes à la côte passe à 18 kilomètres.
- L'embouchure de la Baie de Somme est désormais située à plus de 25 kilomètres du parc éolien.

Ces deux nouvelles propositions complètent les 12 propositions présentées à mi-débat pour favoriser le développement économique et l'emploi ; la pêche ; le tourisme ; la faune et le respect de la chasse¹. Le débat public initié le 28 avril dernier se termine le 10 septembre 2010. En fonction des enseignements tirés, La Compagnie du Vent décidera de mettre en œuvre le projet modifié, d'y apporter de nouvelles améliorations, ou de l'abandonner.

¹. Voir communiqué du 23 juin 2010 sur <http://www.eoliennes-deux-cotes.com/> ou sur http://www.compagnieduvent.com/news02_2010.html

4. ANNEXE IV - RÉCAPITULATIF DES CAHIERS D'ACTEURS ET CONTRIBUTIONS

4.a. Liste des cahiers d'acteurs

N°	NOM DE L'AUTEUR
1	Dieppe Méca Energies / Gerdet
2	Ville du Tréport
3	Association Sans OffShore à l'Horizon
4	ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie)
5	CAPA (Société Coopérative des Artisans Pêcheurs Associés)
6	Association négaWatt
7	Mme Aguirre Bilon, conseillère municipale du Tréport
8	Les élu(e)s régionaux Europe Ecologie et les Verts de Haute-Normandie et de Picardie
9	Syndicat mixte du Port de Dieppe
10	Président de la région Haute-Normandie
11	Le Havre Développement
12	AMORCE / CLEO (Collectivité Locales Eoliennes)
13	CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) Littoral Normand Picard
14	Communauté de communes du Petit Caux
15	Département Seine-Maritime
16	CESR (Conseil Economique et Social Régional) Haute-Normandie
17	Communauté de communes Bresle Maritime
18	SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France)
19	M. Byhet, patron pêcheur retraité, conseiller municipal du Tréport
20	CESR (Conseil Economique et Social Régional) Picardie
21	CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) Haute-Normandie
22	CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)
23	Président du Conseil Général de la Somme
24	CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) Picardie
25	Sortir du nucléaire

26	Conseil Régional de Picardie
27	Cluster Maritime Français
28	CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) Nord Pas de Calais/Picardie
29	Gilles Beauvisage, Claude Val, Association syndicale autorisée du Bois de Cise, Jacqueline Cornet
30	Picardie Nature
31	CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) Haute-Normandie

4.b. Liste des contributions et délibérations

CONTRIBUTIONS		
N°	Date de réception	Nom de l'auteur
1	17/06/2010	Michel Besson
2	23/06/2010	Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-Maritime
3	12/07/2010	RTE (Réseau de Transport d'Electricité)
4	13/08/2010	Francis Olocco
5	17/08/2010	L'Agence des Aires Marines Protégées
6	02/09/2010	L'Association Cayeux citoyens
7	06/09/2010	La commune de St-Valery-sur-Somme
8	07/09/2010	Jérôme Bignon, député
9	10/09/2010	L'Association de Protection de l'Environnement de Criel et du Pays d'Yères
DÉLIBÉRATIONS		
N°	Date de réception	Nom de l'auteur
1	11/03/2010	Communauté de communes du Petit Caux (1 ^{er} février 2010)
2	23/03/2010	Commune de Glicourt (26 février 2010)
3	15/09/2010	Ville de Fort-Mahon Plage (20 juillet 2010)

